



PROGRAMME NATIONAL  
POUR L'ALIMENTATION  
**TERRITOIRES**  
**EN ACTION**

# Plénière du réseau normand des PAT

## Le PAT : un outil pour construire et alimenter son territoire

23 juin 2026



# Bienvenue !

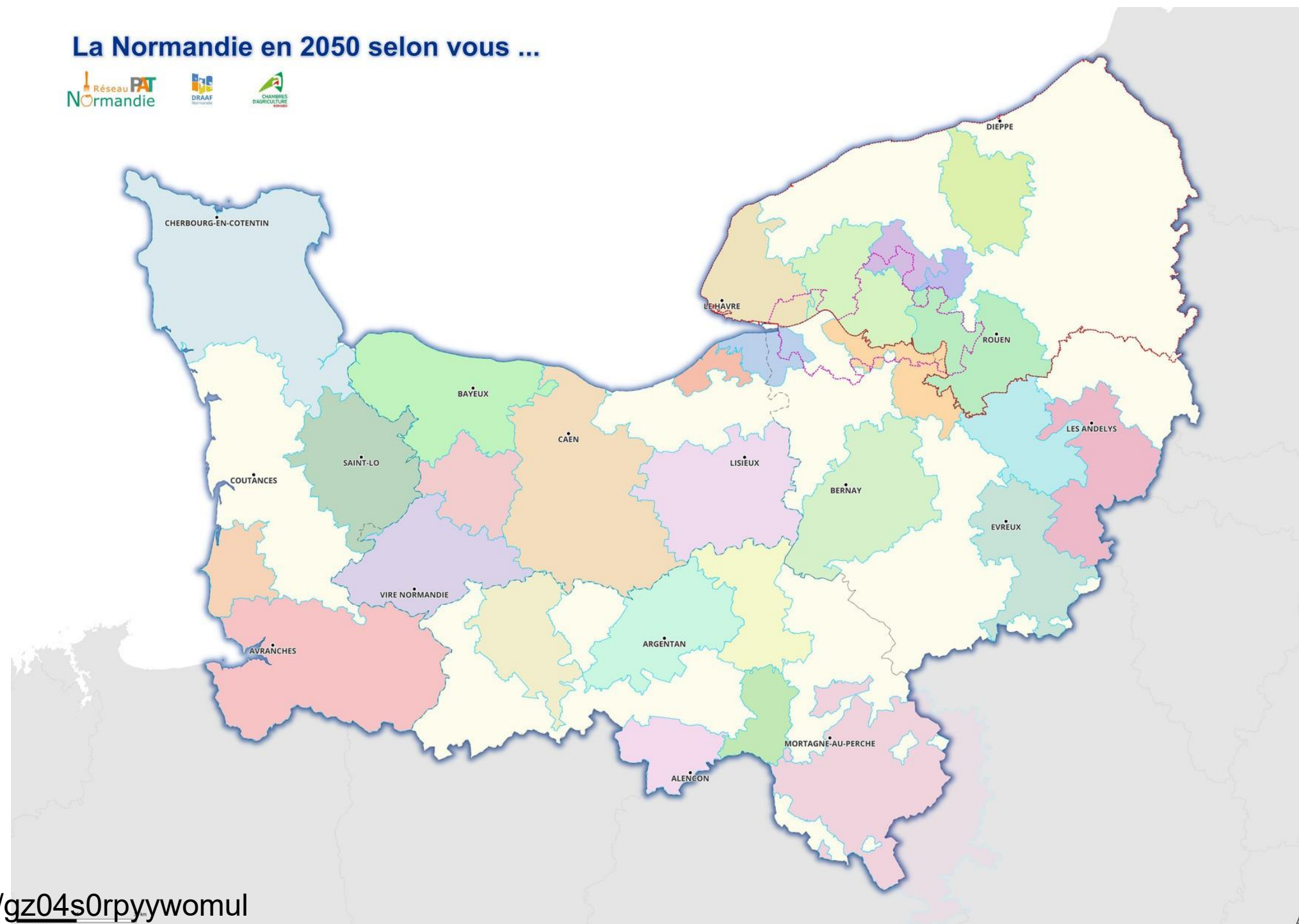
**Pensez à mettre vos éléments sur la carte de la Normandie !**

La Normandie en 2050 selon vous ...

Réseau FAT  
Normandie

DRAAF

ORIENTES  
D'AGRICULTURE



À distance : <https://canva.link/gz04s0rpyywomul>





**Introduction de la journée par Virginie MACHAVOINE,**  
Cheffe du service régionale de l'alimentation, DRAAF Normandie



# Déroulé de la journée !

## Accompagnement des collectivités sur le foncier agricole

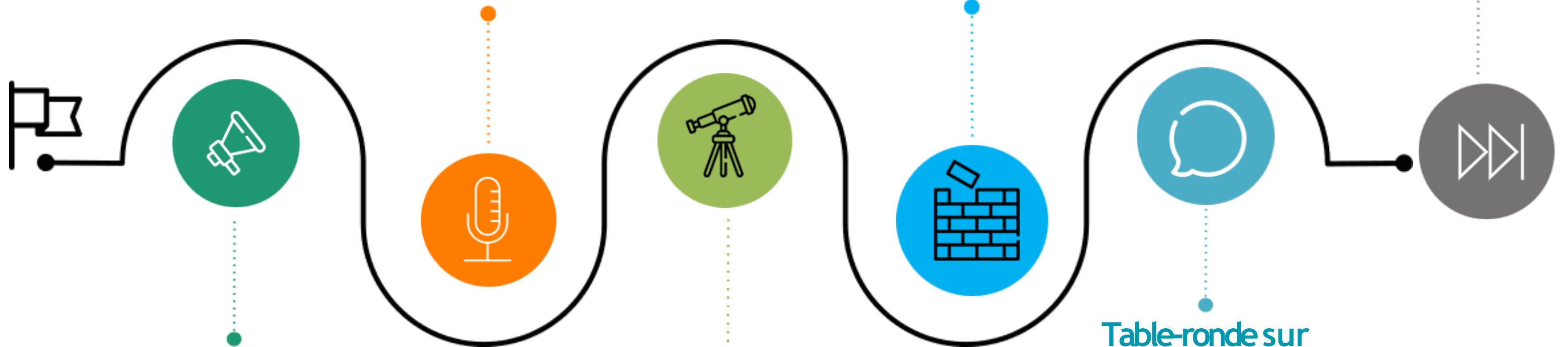
Geoffroy MALINE - SAFER Normandie  
Loïc PLANCQ - Terre de Liens Normandie

## Outils fonciers à disposition des collectivités et leviers possibles

Thomas BREGER  
Université de Nantes/SCOP Terralim

## Mise en perspective

Thomas BREGER  
Université de Nantes/  
SCOP Terralim



### Propos introductifs

Virginie MACHAVOINE  
et Sabine JULIEN - DRAAF Normandie  
Paul ROUSSEL - Saint-Lô-Agglomération

### Exemple inspirant - PAiT de Grenoble-Alpes

**Métropole**  
Lilian VARGAS  
Grenoble-Alpes Métropole

### Table-ronde sur le foncier agricole

Bérengère GLORIE - Département du Calvados  
Manuela LAURENT - AUCAME  
Xavier LAURIERE-THARAUD  
Syndicat mixte Pays des Châteaux



**Présentation du PAT de Saint-Lô Agglo par Paul ROUSSEL,**  
Réfèrent commerce, artisanat et production alimentaire



# Plénière des PAT normands

## 23 juin 2026



**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
TERRITORIAL



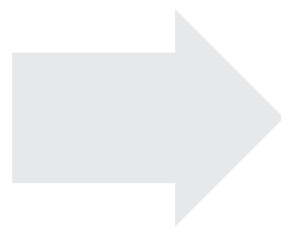


**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
TERRITORIAL

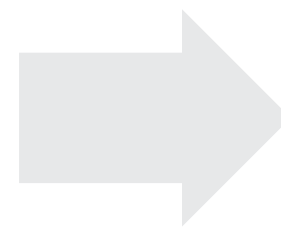
# Les étapes

✓ **Rétrospective**

Juin  
2019



Septembre  
2021



Septembre  
2024



Septembre  
2025

**Diagnostic**

Etat des lieux de  
l'offre et de la  
demande du  
territoire

**1ère labélisation**

**Prorogation**

**Labélisation  
Niveau 2**

# Les orientations

LE MEILLEUR  
de chez  
NOUS

**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
**TERRITORIAL**

## ✓ 6 axes sélectionnés :

- ✓ Contribuer à l'émergence d'une solution logistique
- ✓ Faire vivre un espace d'échange entre les acteurs de la restauration collective
- ✓ Reconduire le repas 100% Locaux
- ✓ Sensibiliser les familles au manger local et de saison
- ✓ Pérenniser l'épicerie solidaire étudiante
- ✓ Mettre en valeur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire



**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
**TERRITORIAL**

# Contribuer à l'émergence d'une solution logistique

## ✓ Des actions :

- ✓ Coordination des acteurs
- ✓ Financement de projets tests (privés ou publiques)
- ✓ Partenariats

## ✓ Les objectifs :

- ✓ Augmenter la consommation de produits locaux
- ✓ Favoriser les échanges entre les acteurs





**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
**TERRITORIAL**

# Faire vivre un espace d'échange entre les acteurs de la restauration collective

- ✓ **Des actions :**
- ✓ Création d'un groupe WhatsApp
- ✓ Cours de cuisine
- ✓ Visites cantines/ fermes/ entreprises





**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
TERRITORIAL

# Reconduire les repas 100% locaux

## ✓ Les objectifs :

- ✓ Créer du lien entre les producteurs locaux et la restauration collective
- ✓ Identifier les freins et les leviers
- ✓ Tendre vers des cantines qui respectent la loi EGALIM
- ✓ Augmenter la qualité des assiettes

## ✓ En chiffres

- ✓ 4 dates entre septembre 2024 et juin 2026
- ✓ 22 500 repas servis
- ✓ 17 producteurs impliqués
- ✓ 30 établissements concernés
- ✓ 60% de produits bios



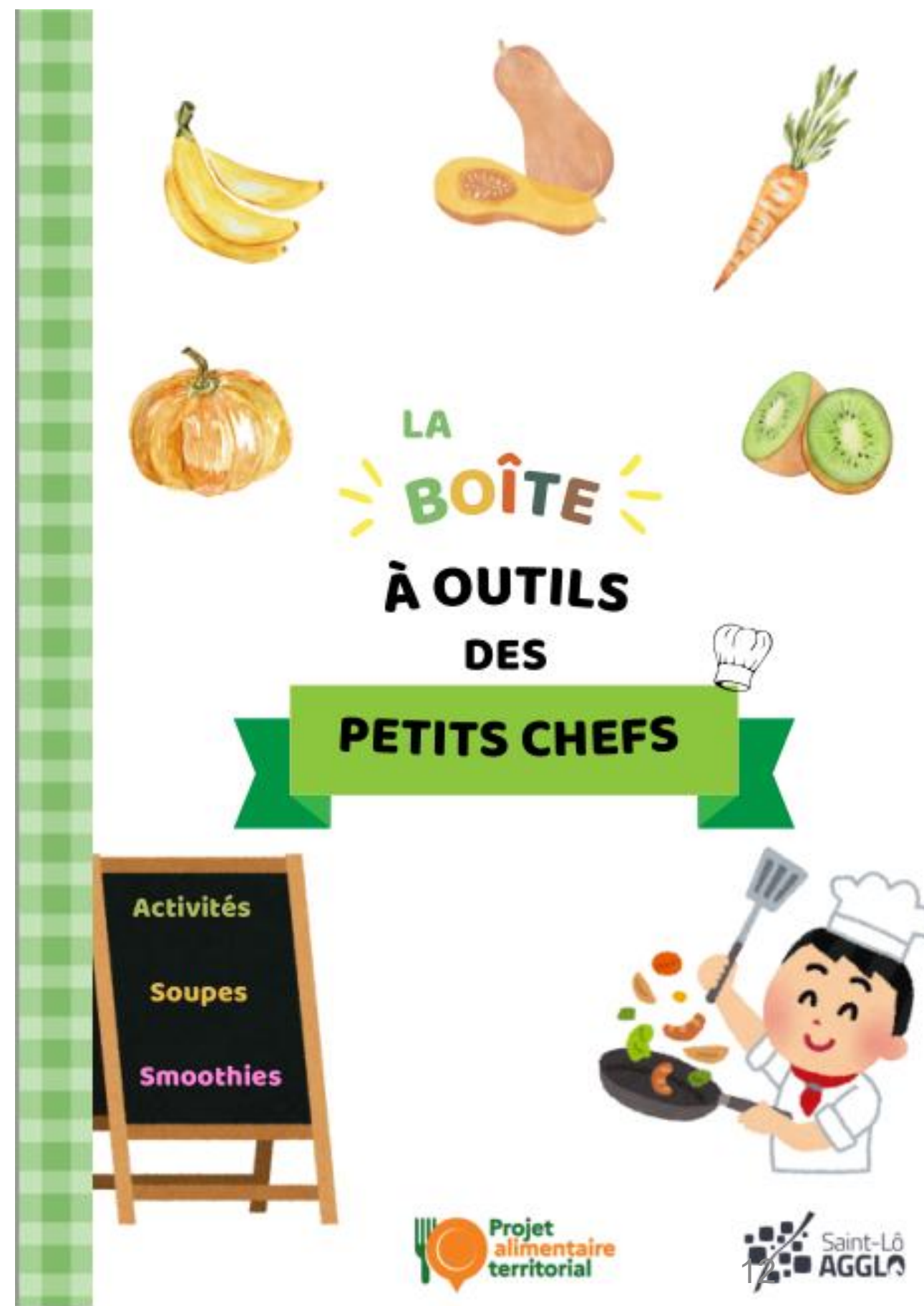


**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
TERRITORIAL

# Sensibiliser les familles au manger local et de saison

## ✓ Des actions :

- ✓ Semaine du goût : Proposition d'expositions/ de jeux/ de concours et autres animations
- ✓ Le mois de l'alimentation
- ✓ Pièces de théâtre
- ✓ Parrainage Agriculteur/ école
- ✓ Mise à disposition d'outils (expositions, jeux de société, etc)
- ✓ Missions de Service Civique "La santé des jeunes par l'alimentation" : 728h





**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
**TERRITORIAL**

# Sensibiliser les familles au manger local et de saison

## ✓ Focus sur le parrainage

- ✓ 6 écoles / 6 parrains
- ✓ 21 classes
- ✓ Des visites de fermes
- ✓ Des créations de potagers

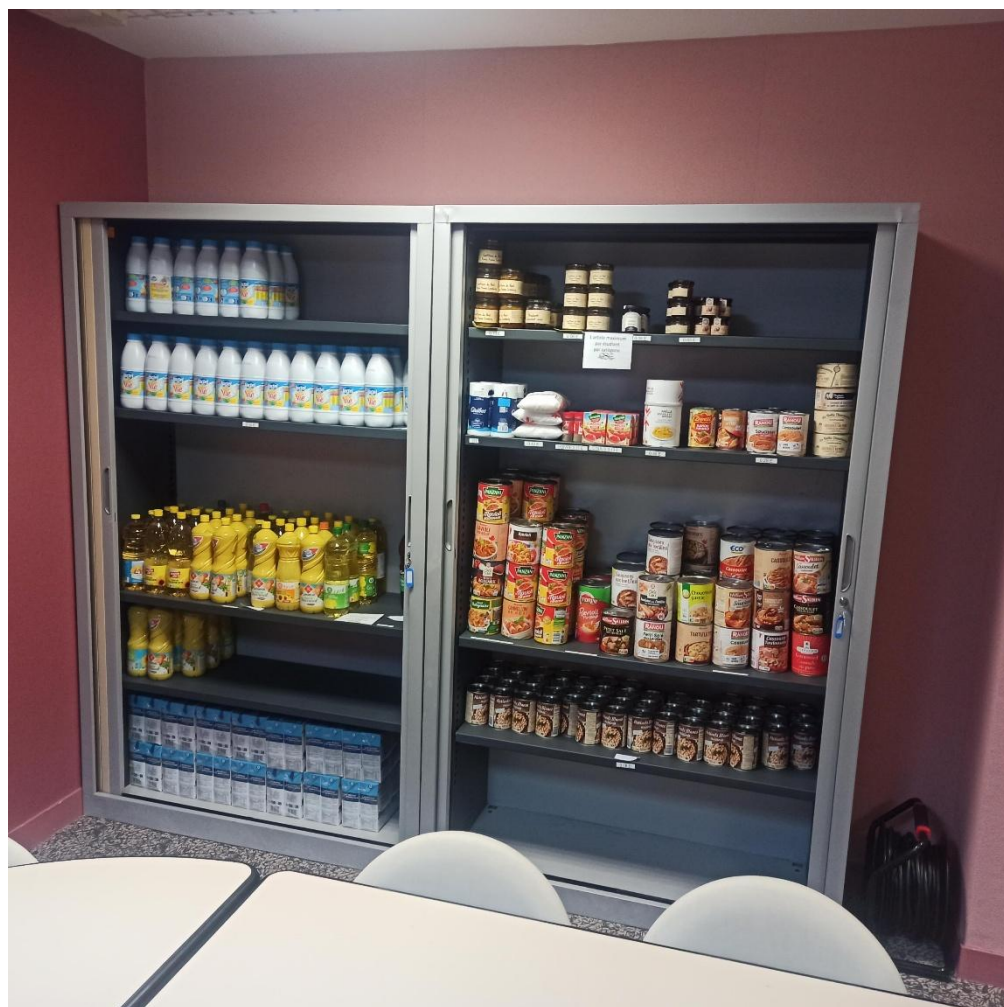




# Pérenniser l'épicerie solidaire étudiante

## ✓ Les objectifs :

- ✓ Fournir des produits de qualité à un prix abordable
- ✓ Former les bénéficiaires aux techniques de cuisine
- ✓ Mettre à disposition les ustensiles nécessaires





**SAINT-LÔ AGGLO**  
PROJET ALIMENTAIRE  
**TERRITORIAL**

# Mettre en valeur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire

## ✓ Des actions :

- ✓ Promotion des visites du jeudi
- ✓ Promotion des productions ou élevages porteurs
- ✓ Visites de cuisines ou exploitations





**Questions**  
pour un  
**Champenois**  
foncier !



# Question 1

**En combien de catégories peut-on regrouper les outils fonciers ?**

Réponse A

2 catégories



Réponse B

3 catégories

Réponse C

5 catégories



# Les types d'outils fonciers



## 1. Protéger la vocation des terres agricoles

→ Sécuriser la vocation agricole de manière à éviter l'artificialisation et pouvoir soutenir l'activité agricole

1. *Les documents d'urbanisme : SCoT et PLUi*
2. *La Zone Agricole Protégée (ZAP)*
3. *Le périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP)*
4. *Le Projet d'Intérêt Général (PIG)*

## 2. Orienter les pratiques agricoles sans changement de propriété

→ Mettre en place des mesures qui obligent les exploitants à un certain usage de la terre

1. *Les servitudes (privées et publiques)*
2. *Le Bail Rural Environnemental (BRE)*
3. *L'Obligation Réelle Environnementale (ORE)*
4. *La Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE)*
5. *Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)*
6. *Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)*
7. *Le cahier des charges en cas de vente foncière (SAFER)*

## 3. Orienter les pratiques agricoles en changeant la propriété

→ Orienter la propriété de la terre vers des propriétaires qui en feront (ou en exigeront) un certain usage

1. *Acquisition à l'amiable*
2. *Acquisition par voie de préemption*
3. *Portage et mise en réserve de foncier*
4. *Echanges parcellaires*

Source : Terre de Liens, 2022



# Question 2

Que signifie le sigle CDPENAF ?

Réponse A

Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers

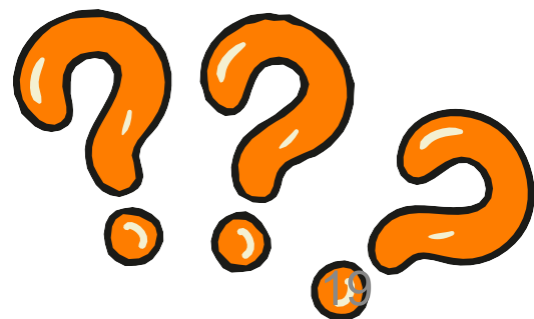


Réponse B

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Réponse C

Comité départemental de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers



# La CDPENAF



**Instaurée** en 2014 par la loi Agriculture, Alimentation et Forêt



**Rôle** : elle est consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, agricoles ou forestières et est saisie pour avis sur les projets de documents d'urbanisme et sur des demandes d'autorisation d'urbanisme



**Composition** : présidence par le préfet de département, des représentants des collectivités territoriales, de l'Etat, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées pour la protection de l'environnement



# Question 3

**Selon vous, que signifie le sigle ORE ?**

**Réponse A**

Orientation Rurale Environnementale

**Réponse B**

Obligation Rurale Environnementale

**Réponse C**

Obligation Réelle Environnementale



# Obligation Réelle Environnementale



**Inscrit** dans le code de l'environnement (art. L.132-3)

**Principe et objectifs** : contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans —perdure même en cas de changement de propriété



- une collectivité publique
- un établissement public
- ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement

- les engagements réciproques des parties au contrat,
- la durée ORE
- les possibilités de révision et de résiliation
- établi en forme authentique,
- enregistré au service de la publicité foncière

- Si le bien est mis à bail : le propriétaire ne peut contracter une ORE qu'avec l'accord préalable de son fermier.
- Lien bail-ORE : devrait être soit un BRE qui reprend les obligations de l'ORE, soit un accord en parallèle du bail



# Question 4

**Comment s'appelle le premier document d'urbanisme moderne en France ?**

Réponse A

Carte napoléonienne

Réponse B

Plan d'occupation du sol

Réponse C

Plan communal



# POS (Plan d'Occupation des Sols)

Avant les années 2000, et la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui a instaurée les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), le document d'urbanisme qui délimitait les différents zonages et réglementations en matière de construction, de modification ou démolition était le **Plan d'Occupation des Sols (POS)**



# Question 5

**Que signifie le sigle SAFER ?**



**Réponse A**

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

**Réponse B**

Société d'Aménagement Foncier et d'Environnement Rural

**Réponse C**

Société d'Accompagnement Foncier et d'Etablissement Rural



# Question 6

**A votre avis, qui a une compétence aménagement ?**



**Réponse A**

La commune



**Réponse B**

L'EPCI (Etablissement Public de  
Coopération Intercommunale)



**Réponse C**

Le Département



# Question 7

**Combien de zonages existe-t-il dans un Plan Local d'Urbanisme ?**

Réponse A

3 zonages



Réponse B

4 zonages

Réponse C

5 zonages



# Les différents types de zonage



## **Zone urbaine - ZU**

secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

## **Zone naturelle et forestière - ZN**

secteurs dédiés à la préserver d'une urbanisation notable certains secteurs du territoire en raison de leur caractère d'espaces naturels ou de l'existence d'une exploitation forestière ; de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt; préserver ou restaurer les ressources naturelles ou la nécessité de prévenir les risques

## **Zone à urbaniser - ZAU**

secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation selon que les équipements existants à la périphérie sont ou non suffisants pour desservir les constructions à implanter.

## **Zone agricole - ZA**

secteurs dédiés à la préservation des apports du foncier agricole intégrés en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.





**Présentation de la SAFER Normandie**  
par Geoffroy MALINE, directeur départemental de la Manche



Réseau Normand des PAT

## La Safer de Normandie à vos côtés

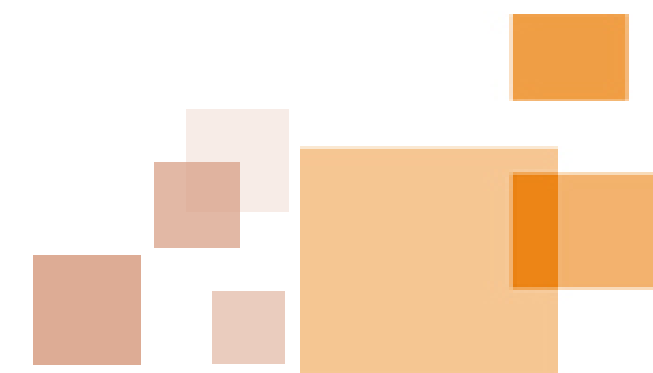
*Geoffroy Maline : Chef de Service Manche*

Mardi 23 juin 2026



#1

# La Safer de Normandie en quelques mots



# QUI SOMMES NOUS ?

- Société anonyme à but non lucratif,
- sous tutelle du ministère des Finances et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- nous associons tous les acteurs du territoire : organisations professionnelles agricoles, collectivités et autres acteurs du foncier pour mener à bien nos 4

missions :



DYNAMISER  
L'AGRICULTURE



PROTÉGER  
L'ENVIRONNEMENT



ACCOMPAGNER LE  
DÉVELOPPEMENT LOCAL



ASSURER LA TRANSPARENCE  
DU MARCHÉ FONCIER RURAL

# GOVERNANCE

Conseil d'administration composé de :

- 24 administrateurs
- 17 censeurs de tous horizons
- 2 commissaires du Gouvernement



# LE COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE



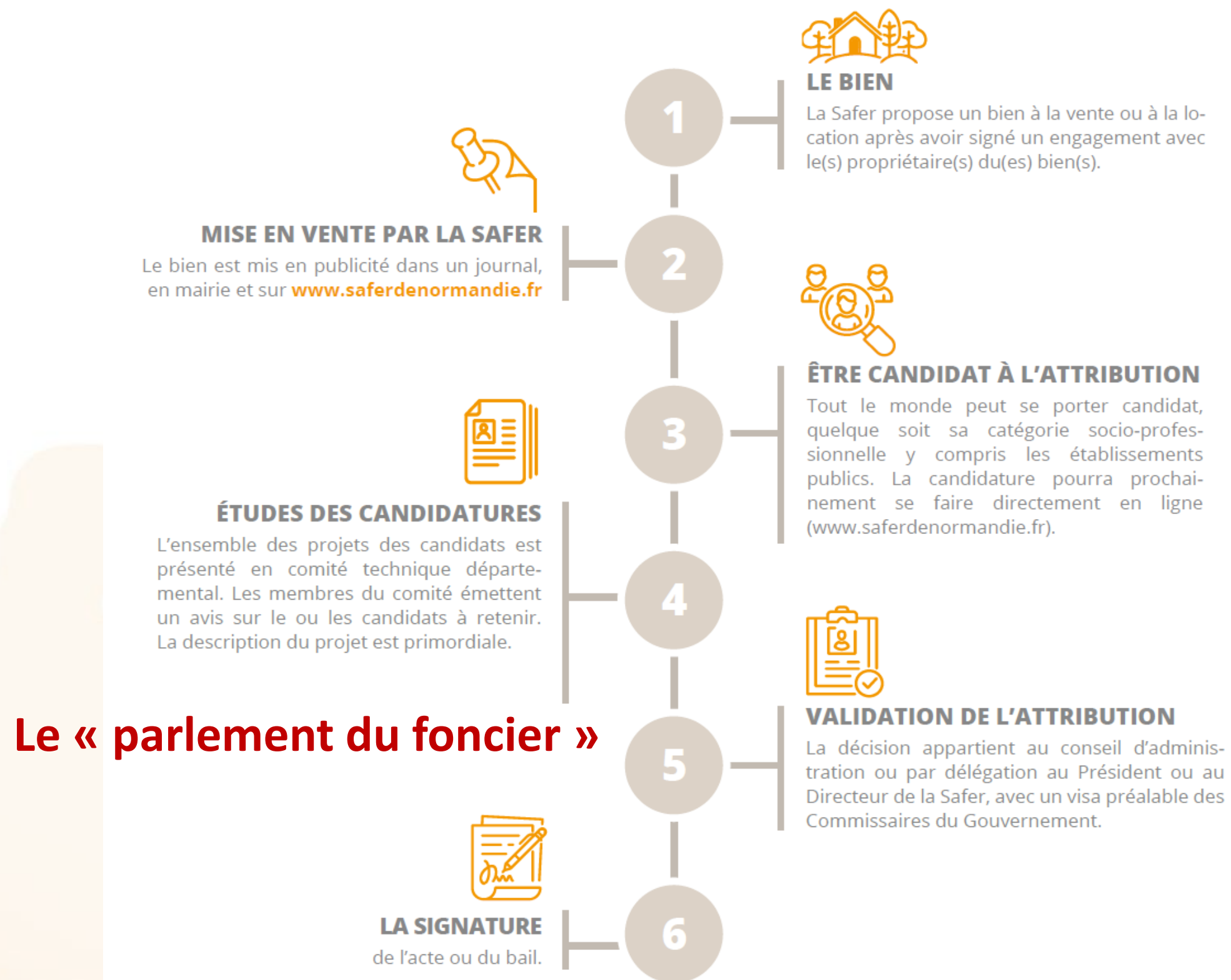
Vice président Safer de Normandie

Directeur Général de la Safer

- Association des Maires de la Manche
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Coopération agricole
- Conseil des Chevaux de Normandie
- Syndicat de la propriété privée rurale
- Union de la propriété privée forestière
- Crédit Mutuel de Normandie
- Groupama Centre Manche
- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire des Espaces Naturels
- Chambre interdépartementale des notaires
- FDSEA 50
- Confédération paysanne
- Coordination rurale
- JA
- Chambre d'Agriculture
- DDTM
- DDFiP

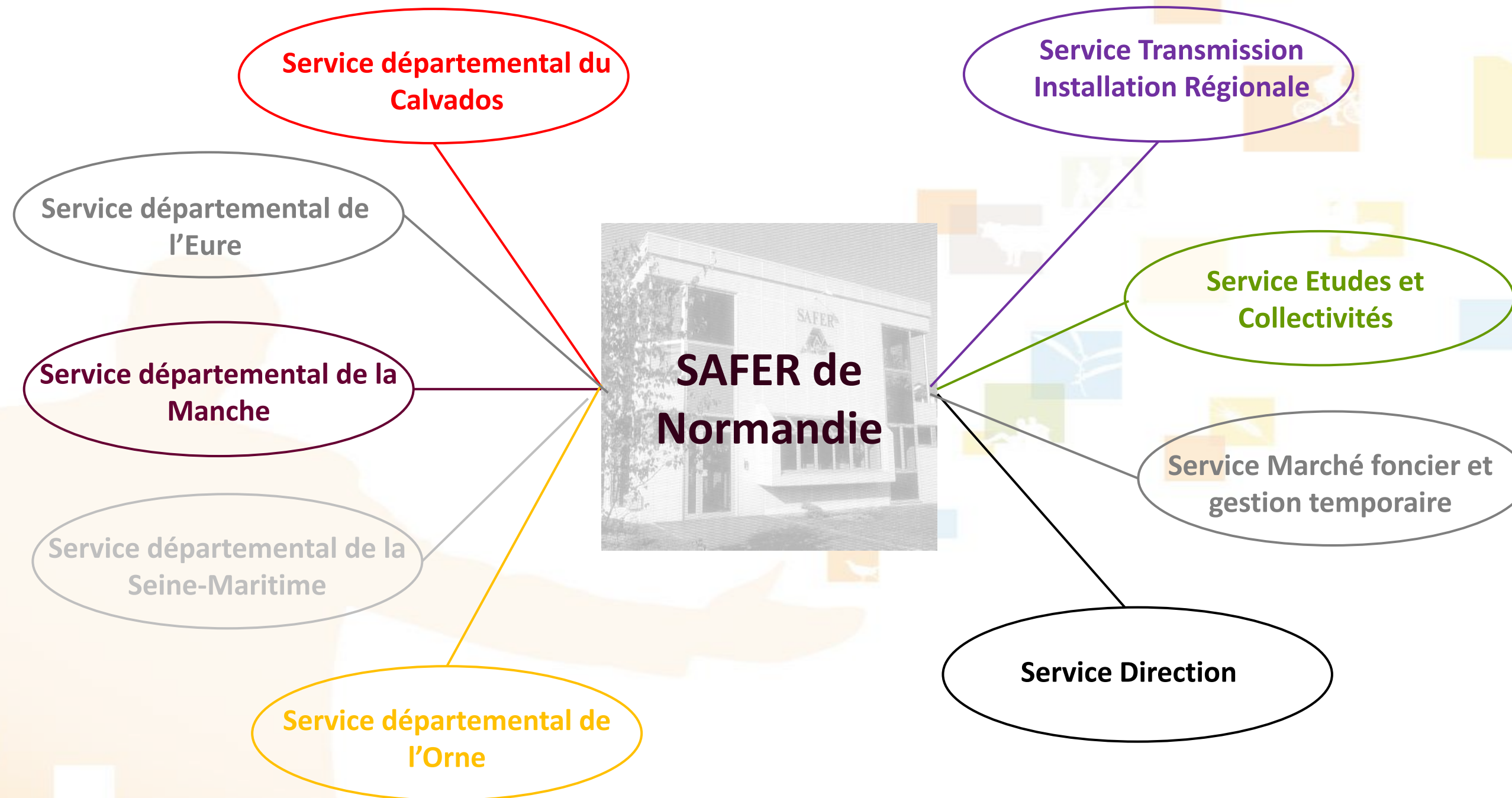
# La Safer de Normandie

- **Le processus de décision** : un lieu unique de concertation



# La Safer de Normandie

- **La Safer de Normandie** : 9 services, 72 salariés, 2 sièges (Caen et Bois-Guillaume), 17 permanences



# La Safer de Normandie

- **La Safer de Normandie** : présence quotidienne sur l'ensemble de la région avec des 28 conseillers fonciers de secteurs (permanences locales pour accueillir les agriculteurs)





#2

PAT : LA SAFER À  
VOS CÔTÉS



Pour installer

Pour consolider des exploitations

En lien avec :

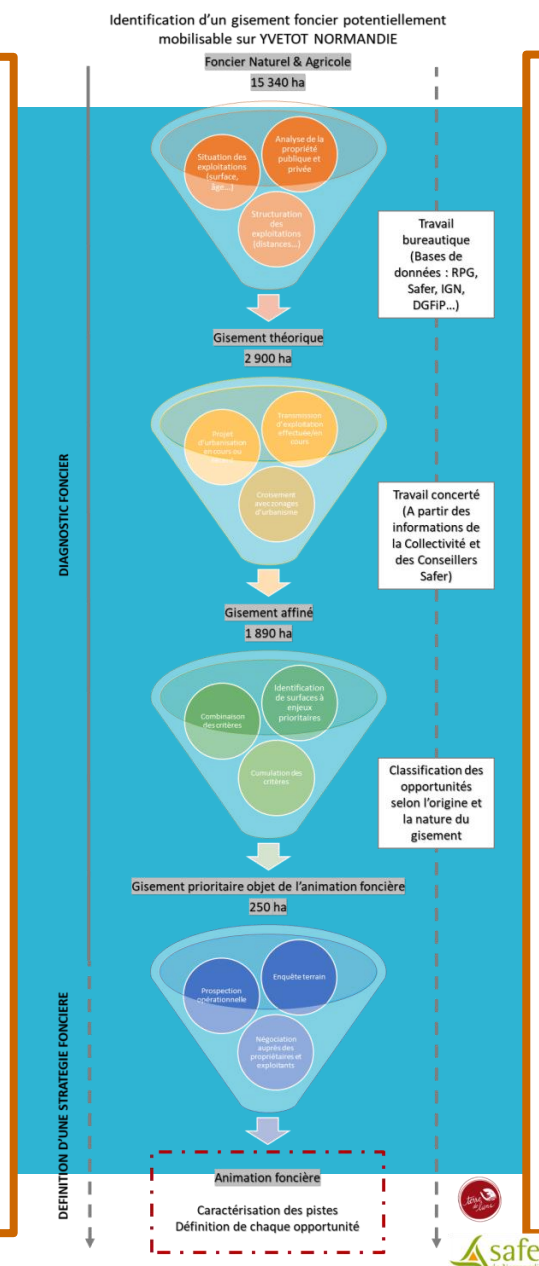
- protection de l'eau : CA Seine Eure (27) ; Argentan (61)
- Trame verte et bleu , risque inondation : CC Val Es Dune (14)
- Potentiel Agronomique des sols (Méthode Vigisol) : Montivilliers (76)

## MOBILISATION DES DONNÉES

Pour identifier du foncier potentiellement mobilisable à court/moyen terme il a été nécessaire de produire, croiser et analyser un certain nombre de données :

- La propriété foncière :
  - Propriété privée potentiellement vacante ;
  - Propriété publique déclarée à la PAC ou non ;
  - Propriété privée à caractère agricole non déclarée à la PAC;
- Analyse de la situation foncière des exploitations agricoles :
  - Identification des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants\* ;
  - Localisation des sièges et analyse de la structuration foncière des exploitations ;
  - Identification des exploitations agricoles selon leur superficie ;

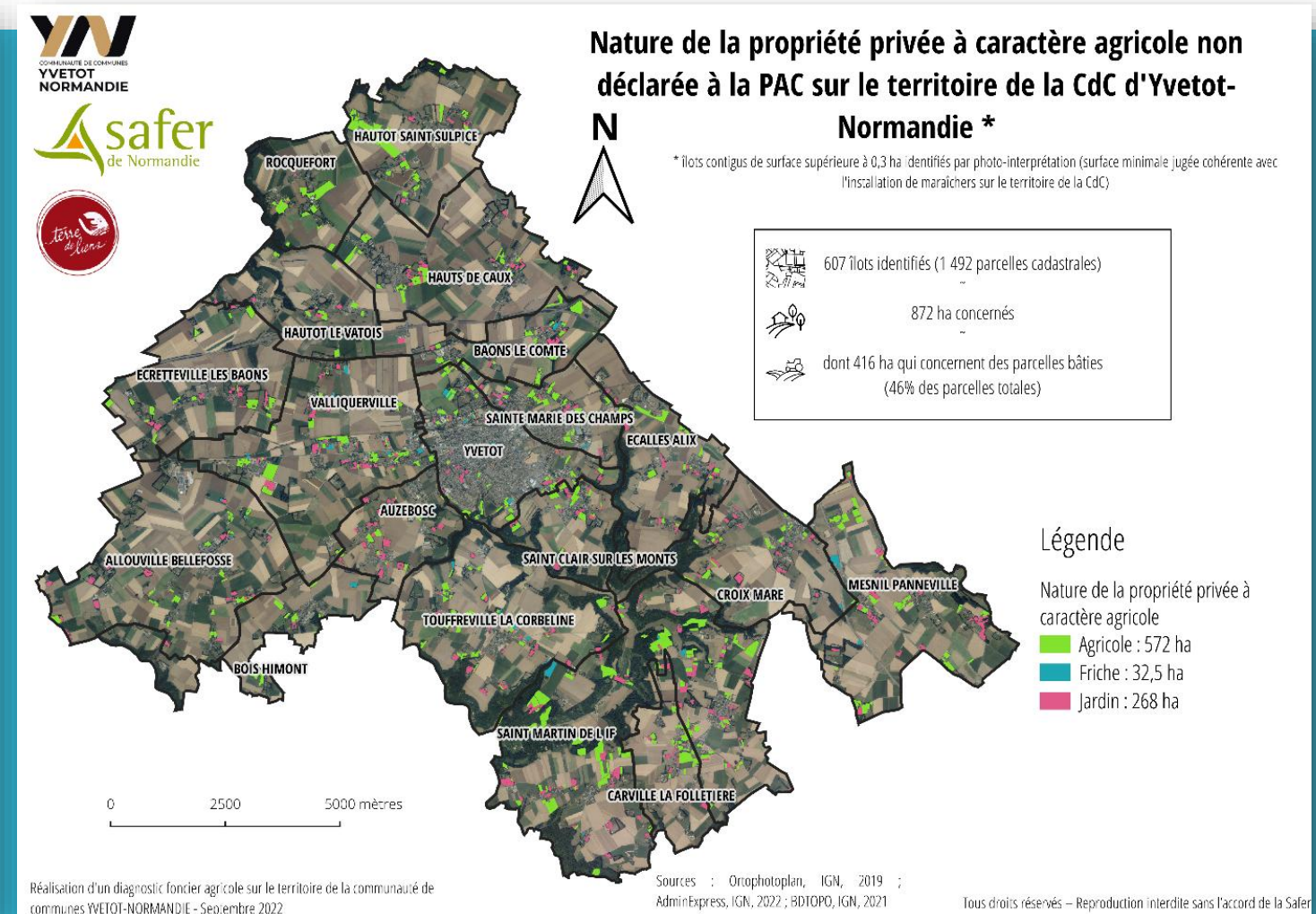
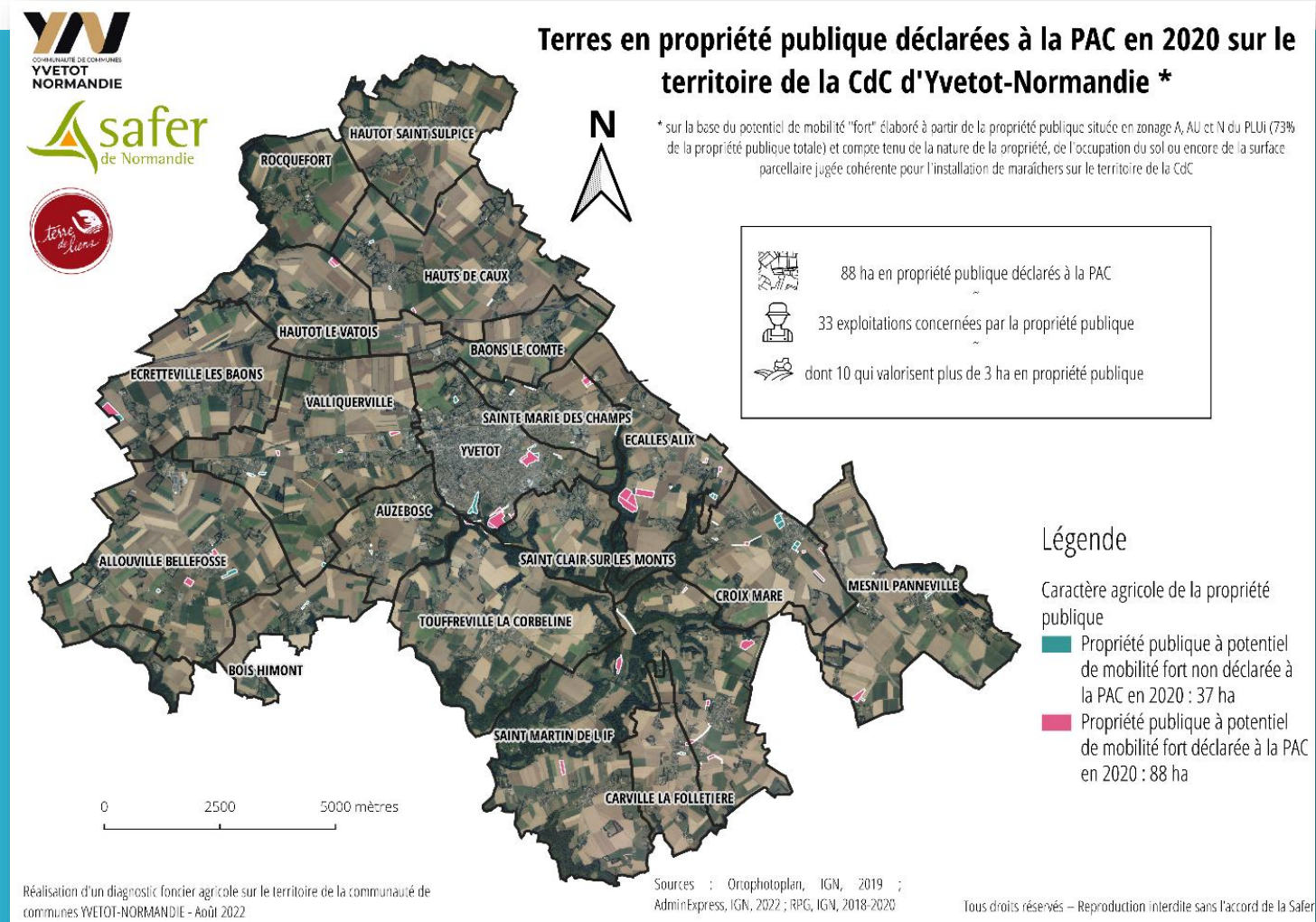
\* Du plus jeune associé dans le cadre d'exploitation sociétaire



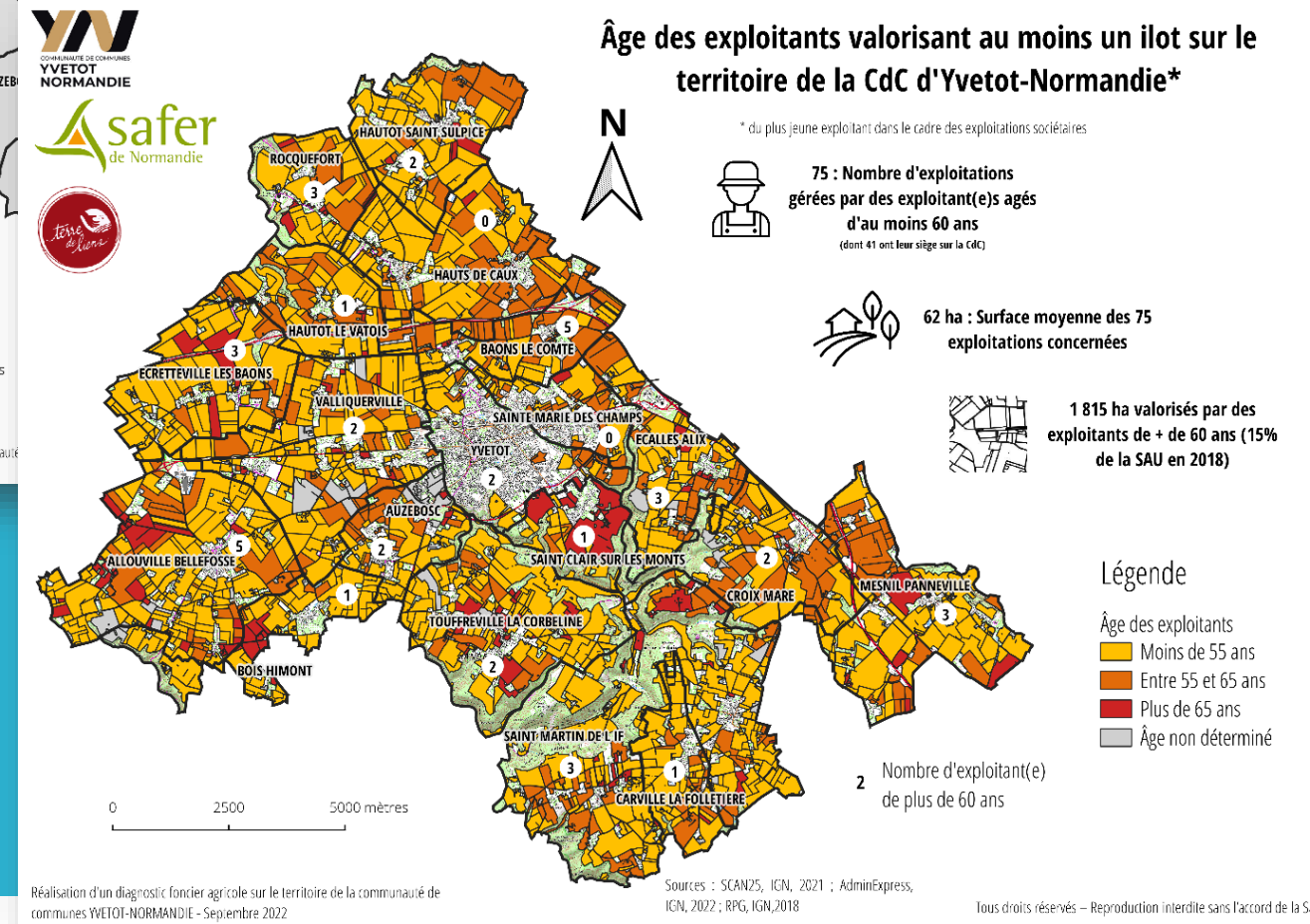
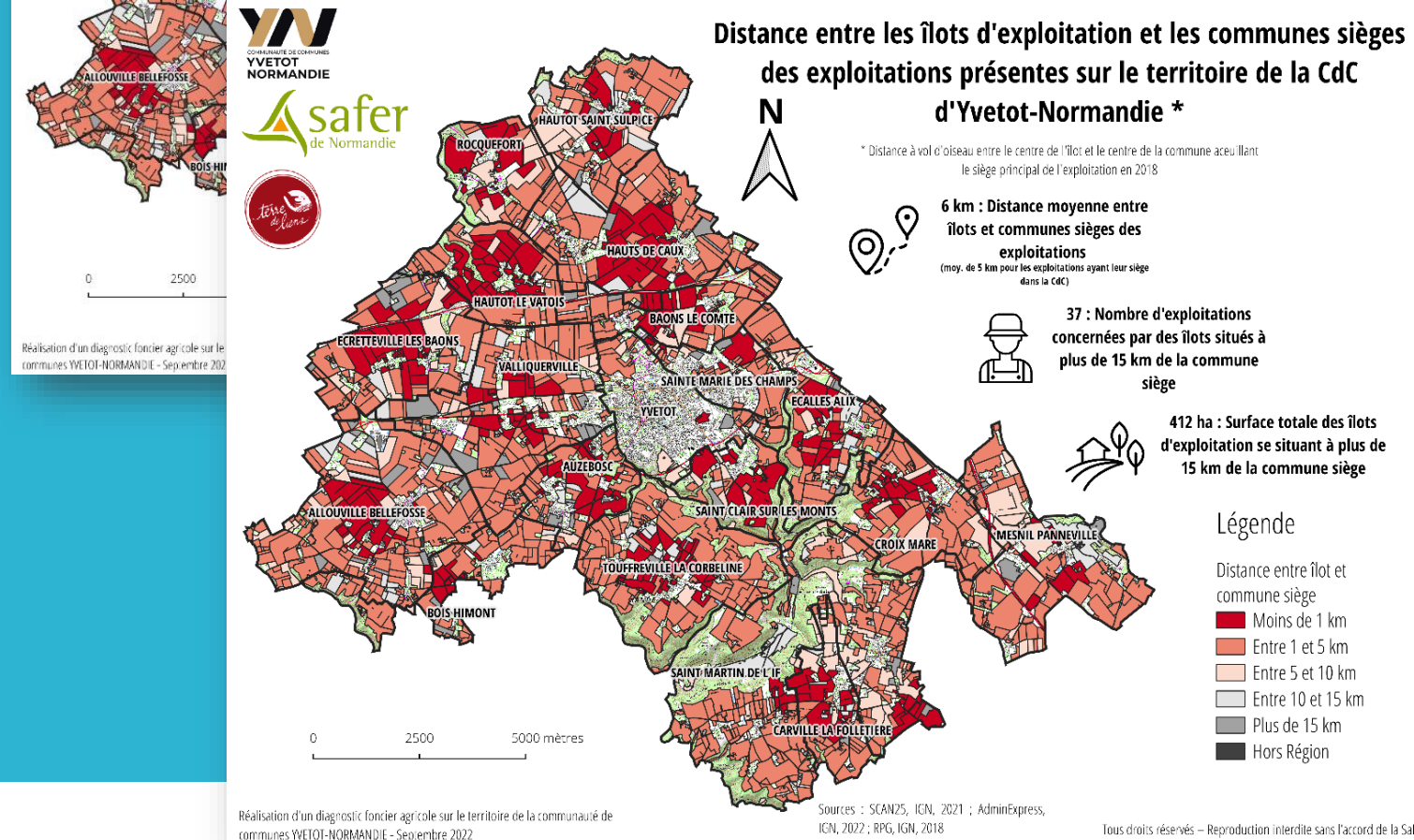
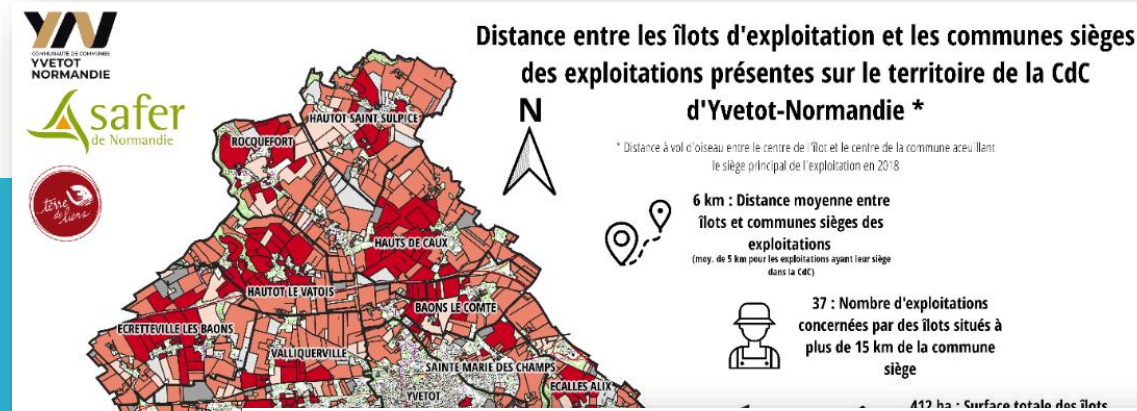
## IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS – SITUATIONS À ENJEUX

Mise en évidence de situations propices à la mobilité foncière en croisant un certain nombre de critères :

- Surfaces valorisées par des exploitants ayant plus de 65 ans (proche du départ à la retraite) ;
- Mise en évidence des îlots de subsistance et des exploitations inférieures à 10 ha (hors équin et maraichage, retraités, doubles actifs...)
- Identification des exploitations ayant un ou des îlots éloignés de la commune du siège d'exploitation...
- Surfaces qui ne sont plus déclarées à la PAC ;



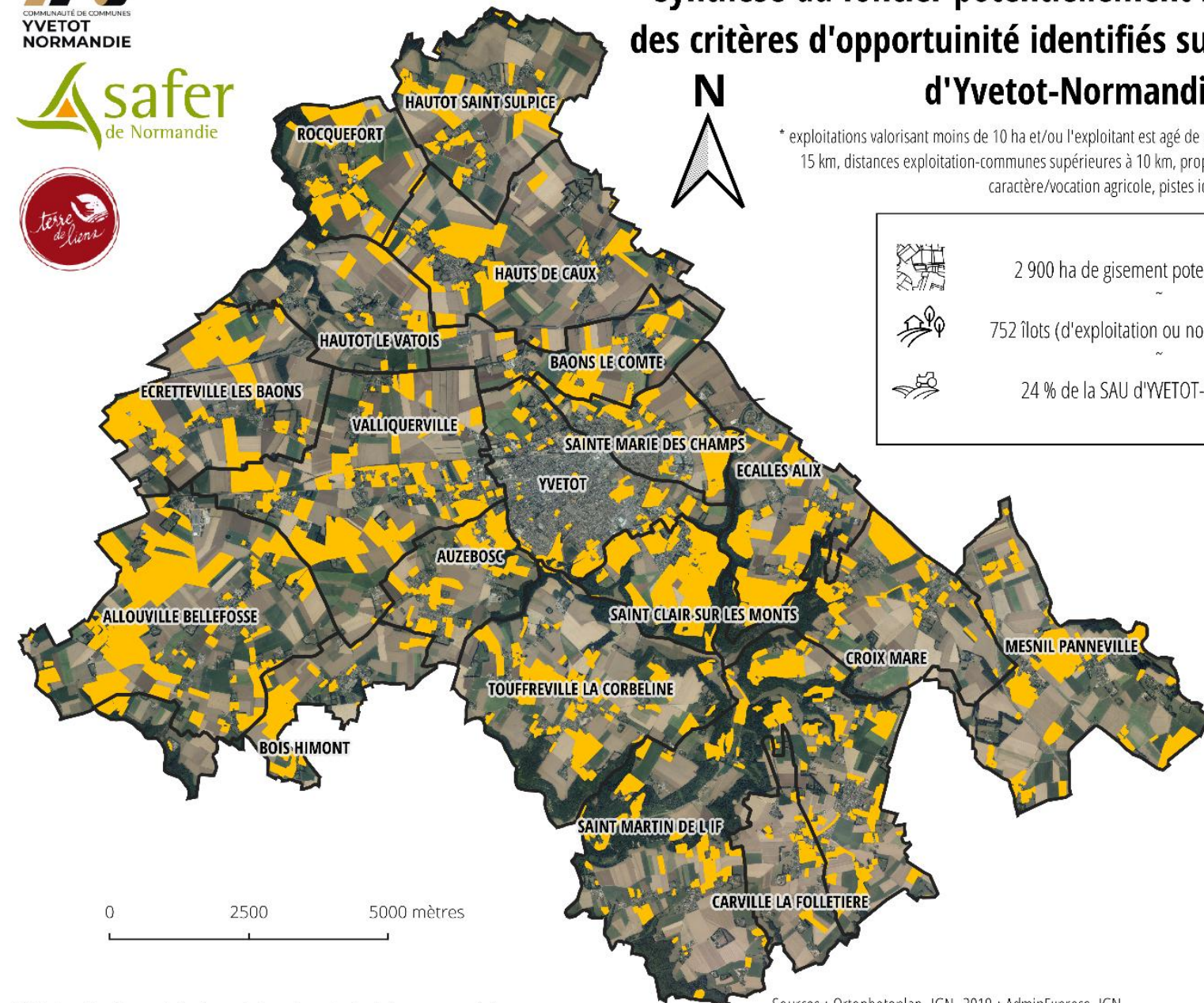
# IDENTIFICATION DU GISEMENT THÉORIQUE





## Synthèse du foncier potentiellement mobilisable au regard des critères d'opportunité identifiés sur le territoire de la Cdc d'Yvetot-Normandie \*

\* exploitations valorisant moins de 10 ha et/ou l'exploitant est âgé de plus de 65 ans, distances îlot-exploitation supérieures à 15 km, distances exploitation-communes supérieures à 10 km, propriété publique déclarée à la PAC, propriété privée à caractère/vocation agricole, pistes identifiées par la Cdc



	2 900 ha de gisement potentiel identifiés
	752 îlots (d'exploitation ou non) sur le territoire
	24 % de la SAU d'YVETOT-NORMANDIE

### Légende

Gisement potentiel identifié : 2 900 ha

Réalisation d'un diagnostic foncier agricole sur le territoire de la communauté de communes YVETOT-NORMANDIE - Octobre 2022

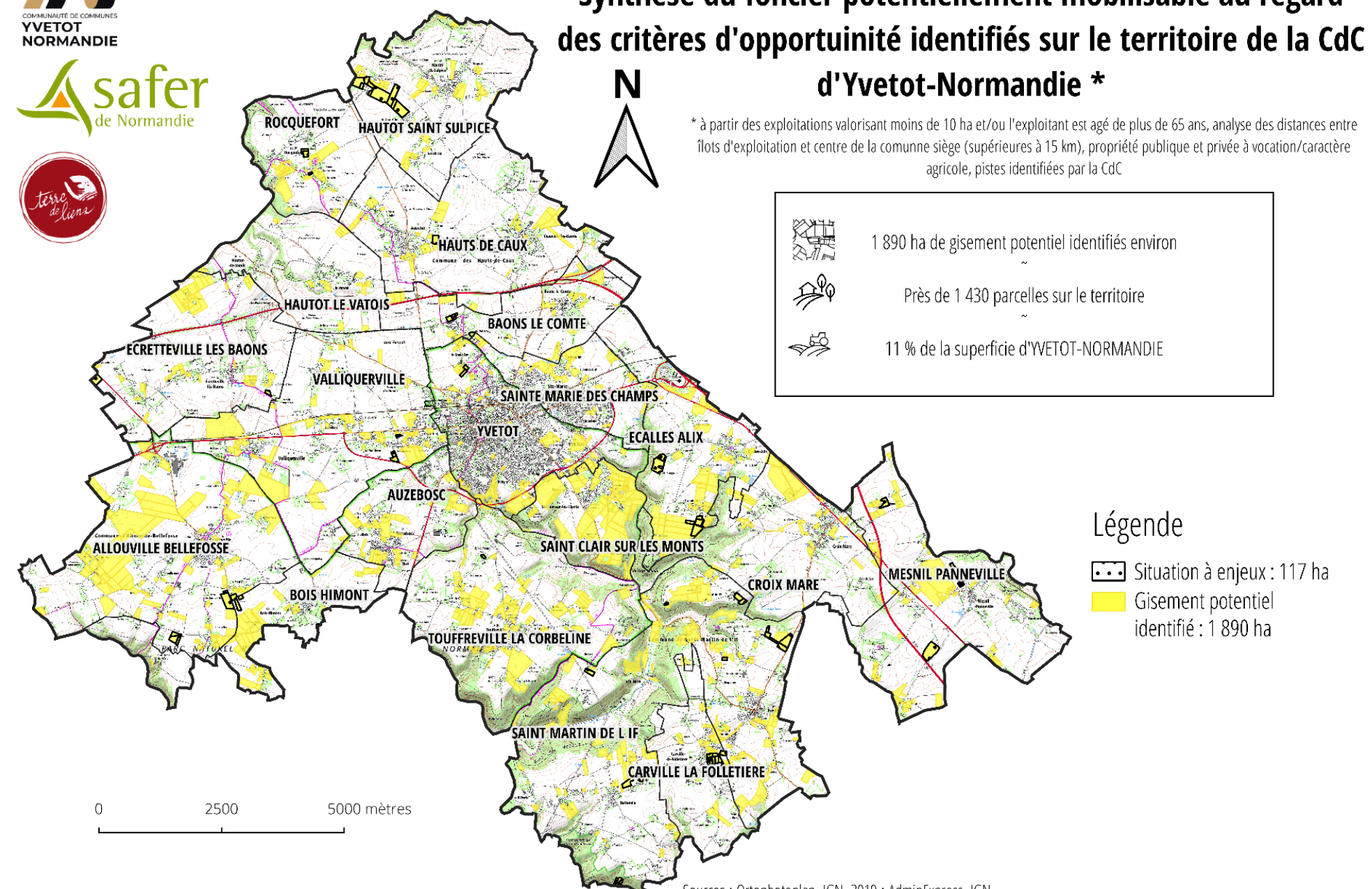
Sources : Orthophotoplan, IGN, 2019 ; AdminExpress, IGN, 2022 ; RPG, IGN, 2018-2020 ; Agreste 2020

Tous droits réservés – Reproduction interdite sans l'accord de la Safer



### Analyse du gisement foncier théorique :

- Dires d'expert du conseiller foncier
- Ateliers avec des référents communaux




Réalisation d'un diagnostic foncier agricole sur le territoire de la communauté de communes YVETOT-NORMANDIE - Octobre 2022

Sources : Orthophotoplan, IGN, 2019 ; AdminExpress, IGN, 2022 ; RPG, IGN, 2018-2020 ; Agreste 2020

Tous droits réservés – Reproduction interdite sans l'accord de la Safer

## COMBINAISON ET CLASSIFICATION DES CRITÈRES

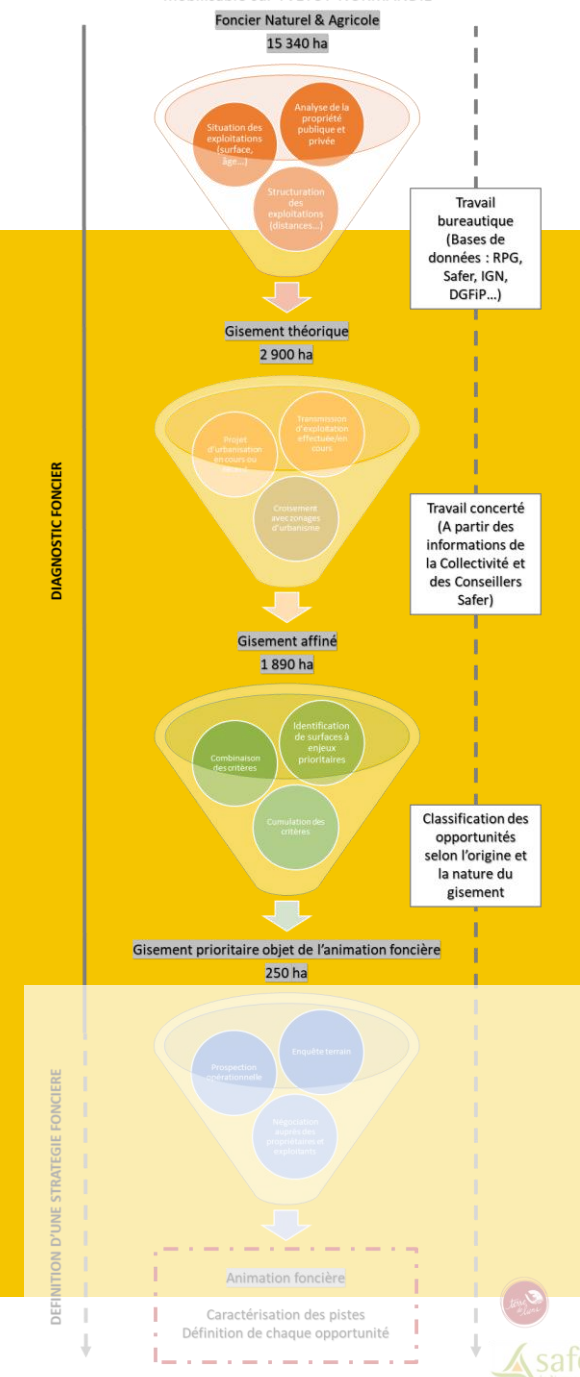
Afin de faciliter la lecture des résultats, aider la collectivité à orienter et à prioriser son action, les pistes foncières ont été classées par 5 grands types d'opportunités, selon leur potentiel de mobilités :

- Gisement potentiellement mobilisable à court terme :
  - Situations à enjeux (cessation d'activité connue, surface plus déclarée à la PAC) : **117 ha**
  - Gisement potentiellement mobilisable à court/moyen terme :
  - Propriété publique non déclarée à la PAC : **27 ha**
  - Propriété privée en nature Agricole ou de Friche : **583 ha**
  - Propriété publique déclarée à la PAC : **74 ha**
  - Situation des exploitations (+65 ans ; - de 10 ha) : **628 ha**
- 

**Potentiel de mobilité**
- Gisement propice à l'échange foncier pour la libération d'emprise :
  - Structuration des exploitations (exploitations aux îlots dispersés, éloignés de la commune siège) : **578 ha**

**Gisement prioritaire [250 ha] : Propriété Publique + Exploitations de -10 ha ET dirigées par exploitant de 65et+ + Situations à enjeux**

Identification d'un gisement foncier potentiellement mobilisable sur YVETOT NORMANDIE

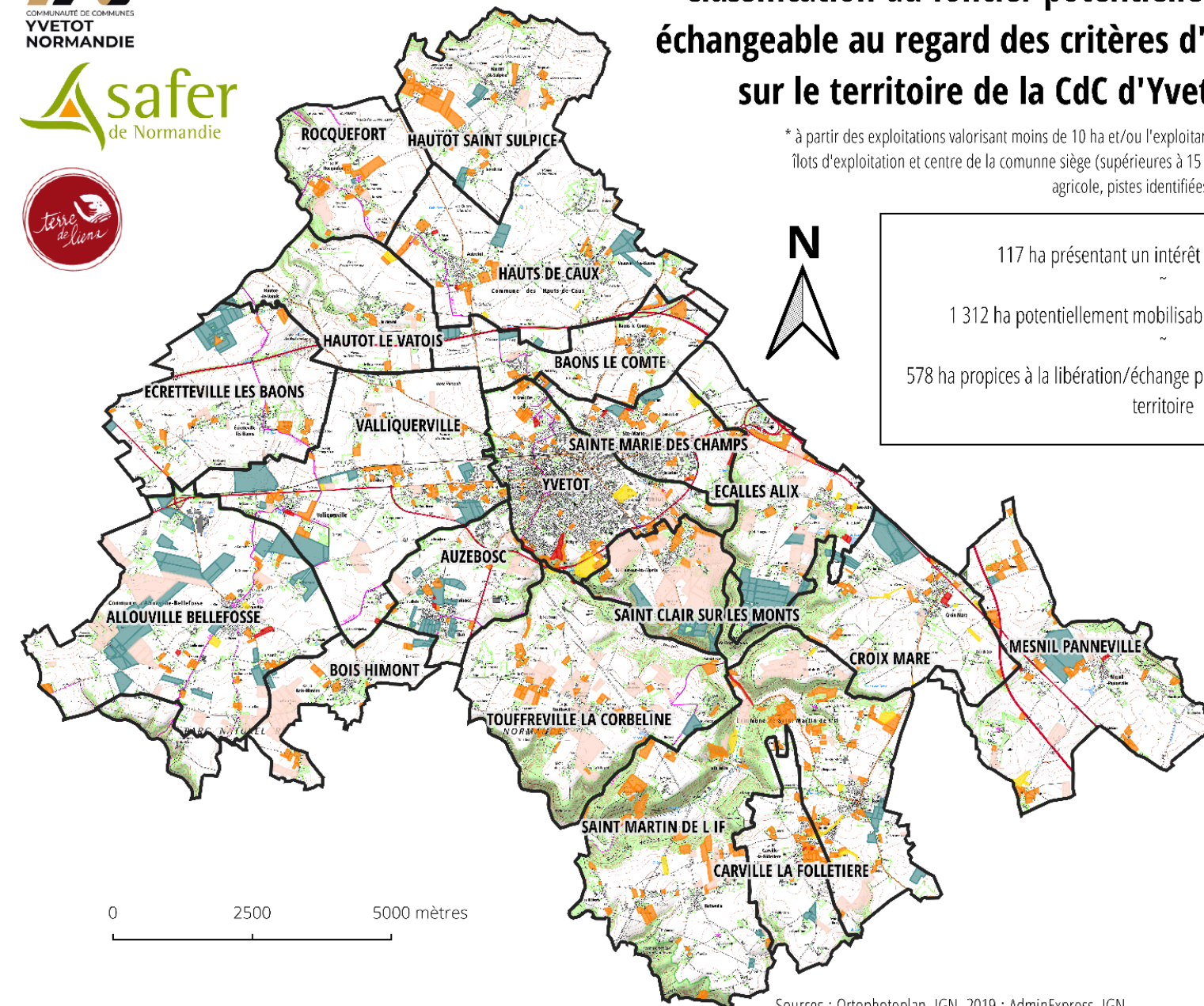


# IDENTIFICATION DU GISEMENT PRIORITAIRE



## Classification du foncier potentiellement mobilisable et échangeable au regard des critères d'opportunité identifiés sur le territoire de la CdC d'Yvetot-Normandie \*

\* à partir des exploitations valorisant moins de 10 ha et/ou l'exploitant est âgé de plus de 65 ans, analyse des distances entre îlots d'exploitation et centre de la commune siège (supérieures à 15 km), propriété publique et privée à vocation/caractère agricole, pistes identifiées par la CdC



117 ha présentant un intérêt à très court terme  
 1 312 ha potentiellement mobilisables à court/moyen terme  
 578 ha propices à la libération/échange pour libérer des emprises sur le territoire

### Légende

- ☐ Situations à enjeux avérées : 117 ha
- Classification du gisement potentiellement mobilisable : 1 890 ha
- ☐ Propriété Publique non déclarée à la PAC : 27 ha
- ☐ Propriété Privée - Nature Agricole et Friche : 583 ha
- ☐ Propriété Publique déclarée à la PAC : 74 ha
- ☐ Situation des exploitations (+ 65 ans ou - 10 ha) : 628 ha
- ☐ Gisement propice à l'échange foncier pour libération d'emprise : 578 ha

Réalisation d'un diagnostic foncier agricole sur le territoire de la communauté de communes YVETOT-NORMANDIE - Novembre 2022

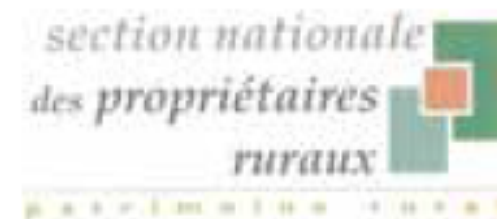
Sources : Ortophotoplan, IGN, 2019 ; AdminExpress, IGN, 2022 ; RPG, IGN, 2018-2020 ; Agreste 2020

Tous droits réservés – Reproduction interdite sans l'accord de la Safer



# La Safer de Normandie

- Les partenaires régionaux et nationaux



Des questions ?

Des compléments ?

Des réactions ?





**Présentation de Terre de Liens**  
par Loïc PLANCQ, Chargé de mission Territoire Manche et ouest-Calvados





Des questions ?

Des compléments ?

Des réactions ?





PAUSE - RDV DANS L'ESPACE D'ACCUEIL  
RETOUR EN PLÉNIÈRE A 11h50





**Présentation du PAiT de Grenoble-Alpes Métropole**  
par Lilian VARGAS, chef du service agriculture, forêt, biodiversité et montagne





**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

---

Agriculture  
Forêt  
Biodiversité  
Montagne  
GRENOBLE-ALPES  
MÉTROPOLE



**GRENOBLE - ALPES**  
**MÉTROPOLE**

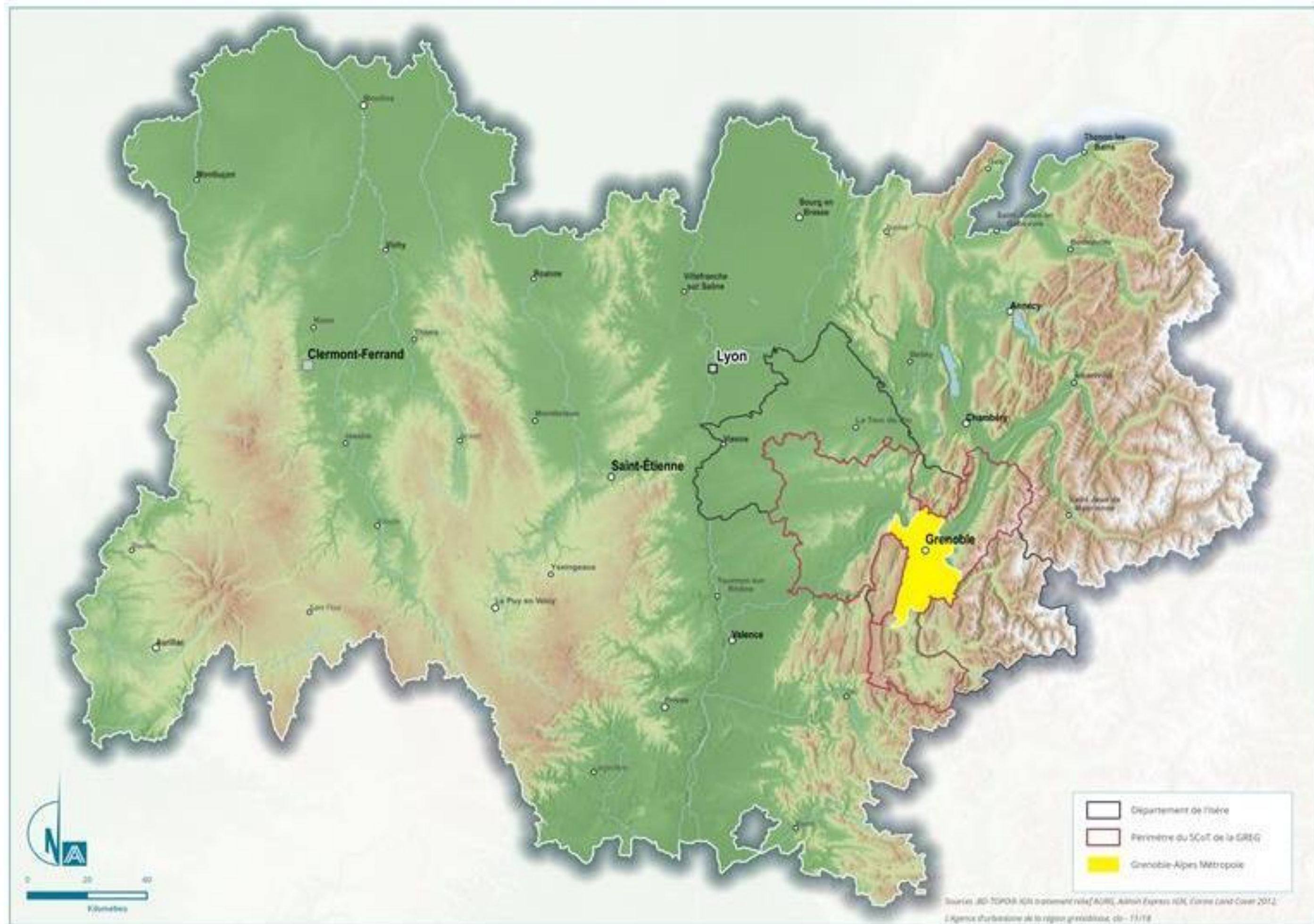
# UNE STRATÉGIE POUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION



Projet reconnu par l'État

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





## Métropole depuis 2015

49 communes

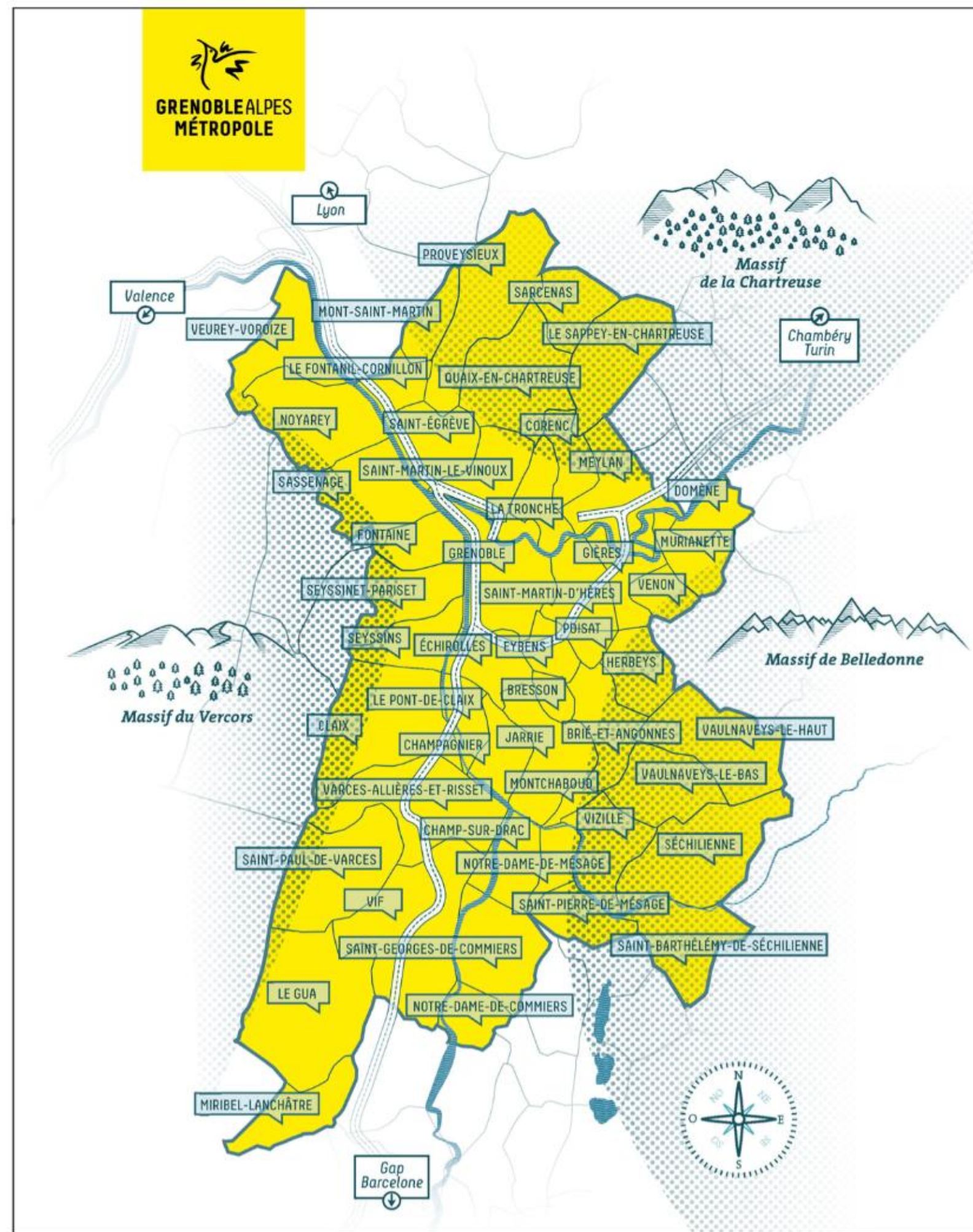
546 km<sup>2</sup>

450 000 habitants

3800h/km<sup>2</sup>

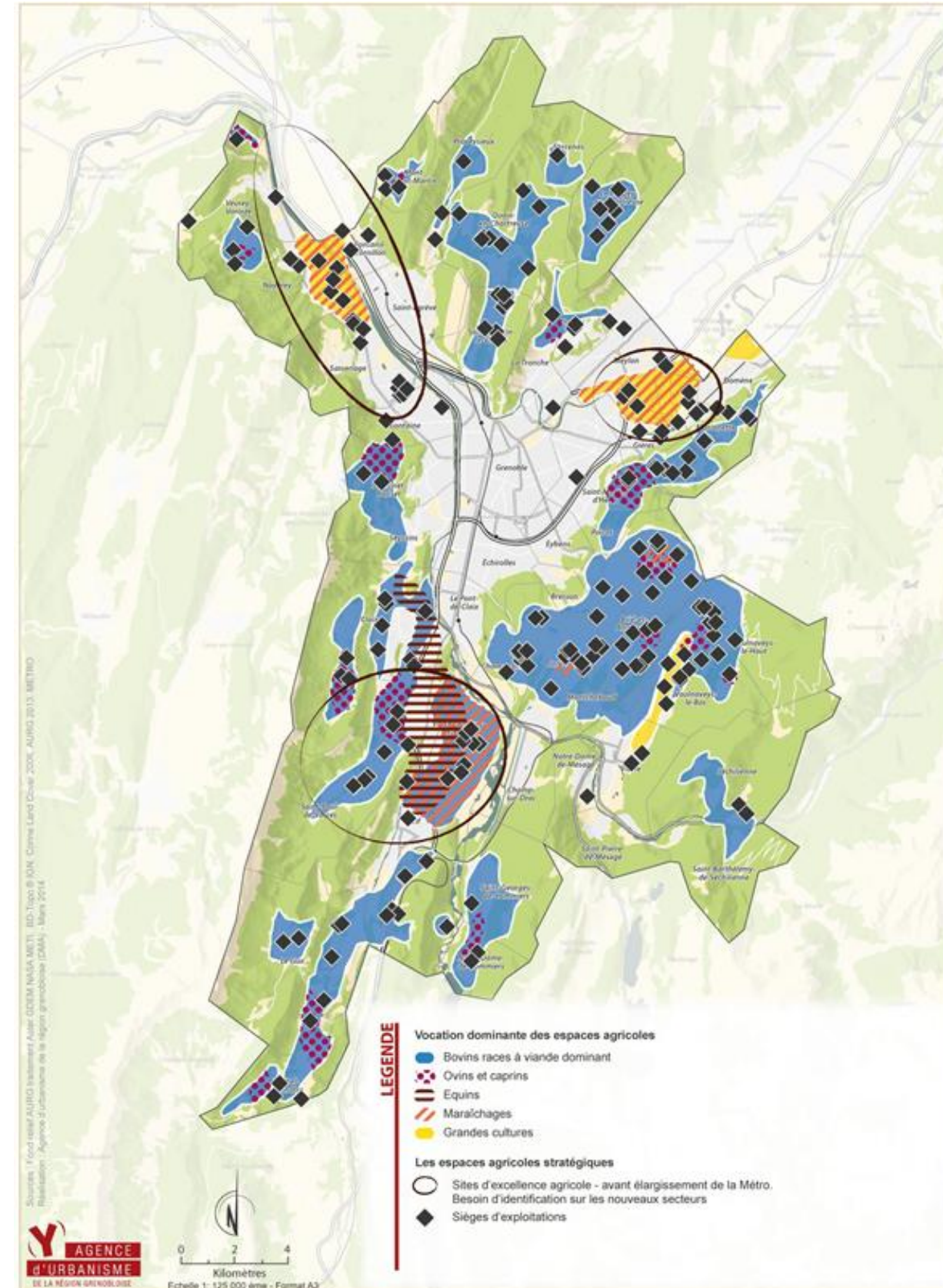
22% surface urbanisée

2100 agents



## Un territoire agricole :

- 10 000 ha agricoles dont 8200 exploités par des agriculteurs professionnels
- 240ha de propriétés agricoles métropolitaines
- 3 sites de fermes intercommunales publiques
- 215 exploitations 245 agriculteurs
- 44 agricultrices soit 18 % des exploitants
- Age moyen 53 ans
- 70 % des exploitations avec présence d'un élevage
- 1 exploitation sur 2 avec un atelier vente circuits de proximité
- 22% des exploitations en agriculture biologique
- 34 communes en zone montagne



# Une stratégie renouvelée **pour des politiques publiques adaptées**

## **Deux compétences directes:**

- « abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national »,
- « actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture »

## **Contexte et enjeux : changer les regards, les comportements et les modèles**

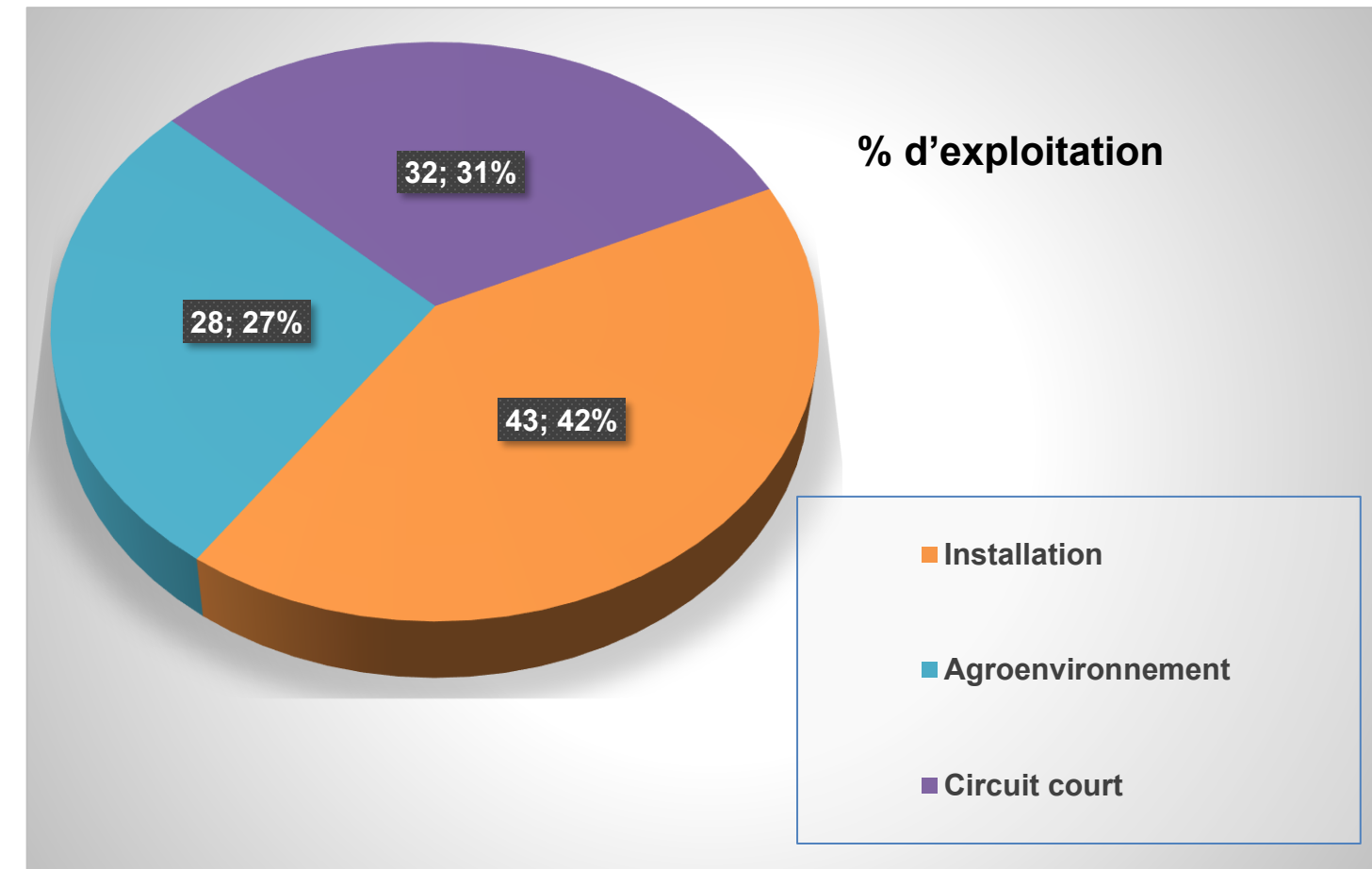
- Evolution du contexte climatique et environnemental dans la Métropole
- Contexte économique et social : difficile pour l'agriculture... comme pour les consommateurs
- Pression foncière et question du renouvellement des agriculteurs
- L'alimentation représente 18% de l'empreinte carbone de la Métropole : besoin d'accompagner les évolutions des pratiques alimentaires et d'approvisionnement
- Une alimentation de qualité pour toutes et tous, un enjeu collectif

**→ Vers un système agricole et alimentaire durable, ancré dans le territoire, de la production des denrées à la valorisation des déchets**

# Délibération cadre stratégique : **construire un système agricole et alimentaire durable**



# Une politique agricole et alimentaire *de territoire*



- **382 635 euros d'aide au total (depuis 2012)**
- 60 000 €/an d'aide à l'investissement
- 180 000 euros d'aide à l'installation (43 exploitations)
- 119 824 d'aide pour les circuits courts et l'aide à la diversification (28 exploitations)
- 82 271 d'aide à l'agroenvironnement et à la gestion de coteaux (32 exploitations)



**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

---

# ZOOM Planification et Foncier



**GRENOBLE - ALPES  
MÉTROPOLE**




# Un enjeu foncier




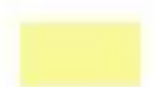


## *Préserver l'espace agricole*

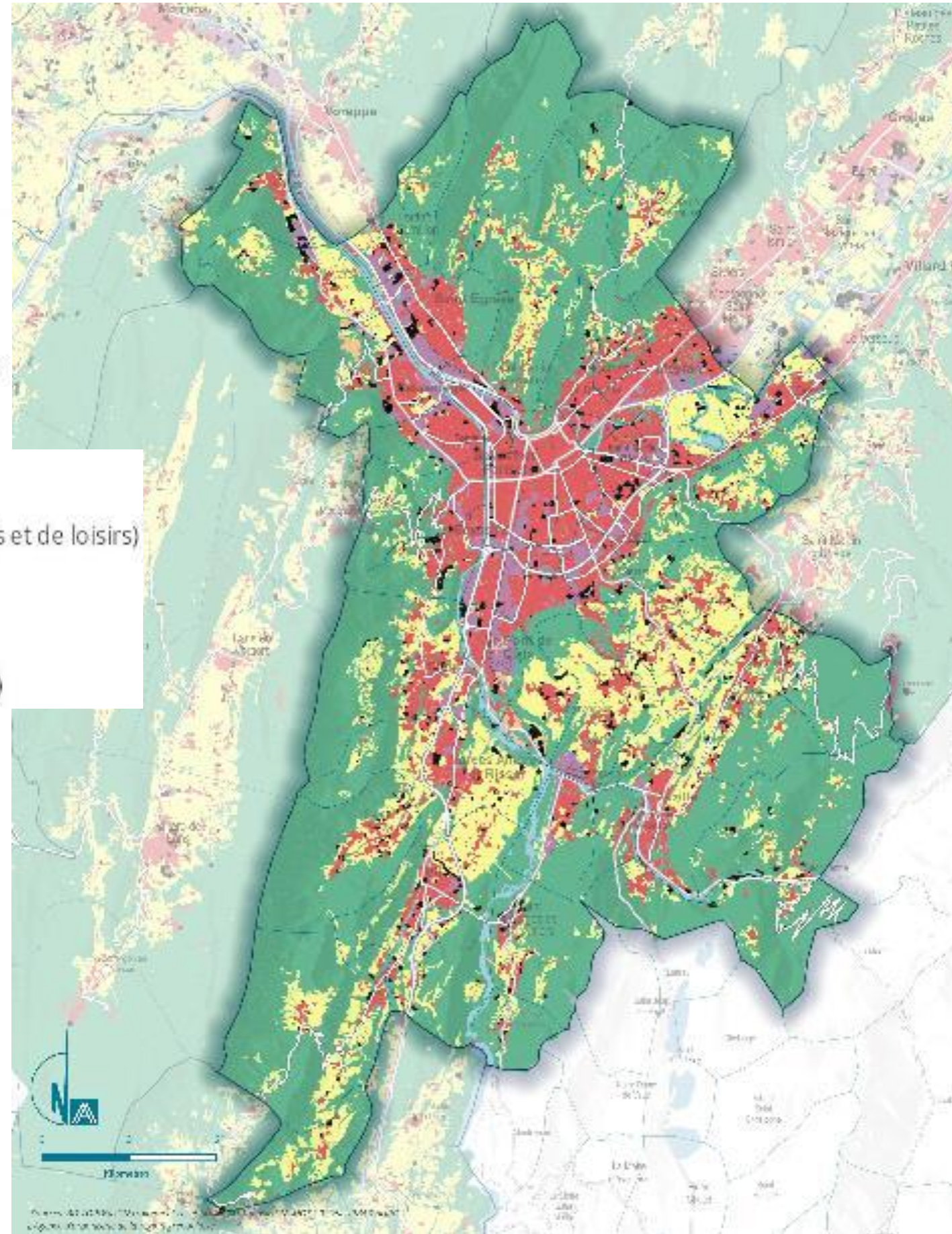
**Bilan 2010-2020**

### Légende

 Espaces consommés entre 2010 et 2020 :  
Il s'agit des espaces agricoles, naturels et forestiers  
ayant été consommés entre les deux millésimes

### Mode d'occupation du sol en 2020

-  Espaces urbanisés (habitat, équipement, espaces récréatifs et de loisirs)
-  Espaces d'activités (infrastructures et zones d'activité)
-  Espaces en mutation (dents creuses urbaines, chantiers,...)
-  Espaces agricoles
-  Espaces naturels
-  Surfaces en eau



Source MOS



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

# Un enjeu foncier

## Préserver l'espace agricole

CONSOMMATION FONCIÈRE AVÉRÉE ET MASQUÉE ENTRE 2017 ET 2021

≈ 65 ha/an de recul des surfaces agricoles

Artificialisation = Perte de foncier



37 ha/an  
de recul des surfaces agricoles

Consommation masquée = Perte d'usage agricole



28 ha/an  
Acquis par des particuliers pour un usage d'agrément

+



+ 27,5 ha/an  
progression des surfaces urbanisées



+ 5,5 ha/an  
progression des surfaces en mutation (TAB, espaces récréatifs, voie ferrée...)



= 0 ha/an  
pas d'évolution des surfaces non cadastrées (domaine public)



+4 ha/an  
progression des espaces naturels



18 ha/an  
lors d'un achat résidentiel



10 ha/an  
lors d'un achat de loisirs

TRANSACTIONS,  
SURFACE & PRIX

En 2021

Grenoble-Alpes-Métropole

GRENOBLE-ALPES  
MÉTROPOLITAINE

Transactions



156

Diffus : 87  
Lotissement : 69  
11% de l'Isère

Surface médiane



570 m<sup>2</sup>

Diffus : 700 m<sup>2</sup>  
Lotissement : 500 m<sup>2</sup>  
Isère : 704 m<sup>2</sup>

Prix médian



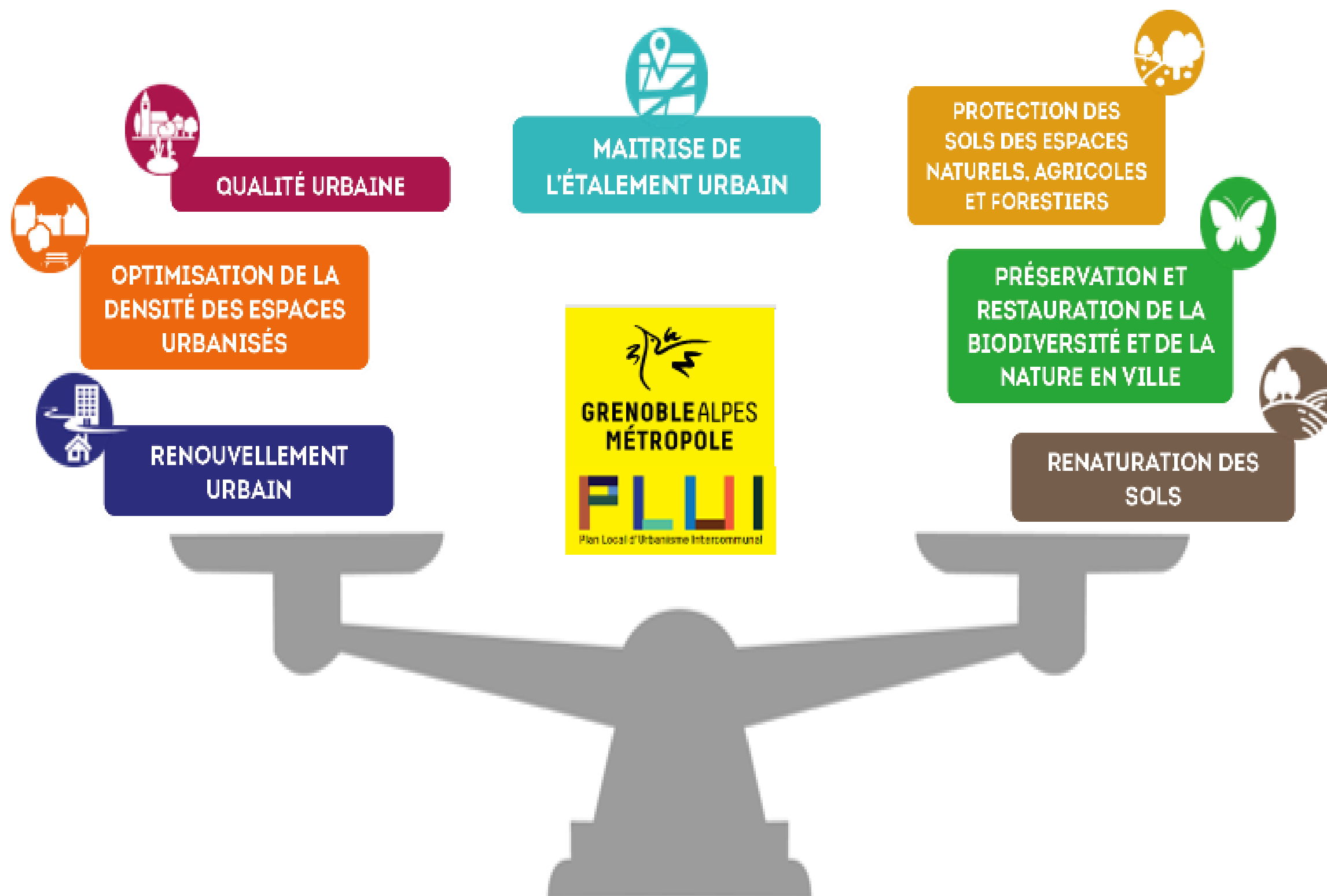
270 €/m<sup>2</sup>

Diffus : 230 €/m<sup>2</sup>  
Lotissement : 330 €/m<sup>2</sup>  
Isère : 130 €/m<sup>2</sup>

Un prix moyen des prés et terres agricoles compris entre 0,15 €/m<sup>2</sup> et 2,2 €/m<sup>2</sup> avec des disparités selon les « secteurs » agricoles concernés et la nature des biens vendus

# Préserver les espaces agricoles et naturels

*Une responsabilité métropolitaine*





# Le foncier

## *une préoccupation nationale confrontée aux réalités locales*



### Les outils de planification :

#### ➤ **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

- 2010, 261 communes, 6 territoires, document très prescriptif notamment sur les espaces agricoles
- Un documents de cadrage à échelle « **région urbaine** », plus politique que fonctionnelle
- Une mise en œuvre complexe (gouvernance, compatibilité vs conformité, estimation de la consommation d'espace, CDPENAF...)

#### ➤ **Les outils associés au PLUi :**

- Espaces boisés classés,
- **Périmètres de protection** des espaces agricoles, forestiers et naturels (PAEN)
- Zone Agricole Protégée

#### ➤ **Le plan local d'Urbanisme intercommunal**

- Historiquement, des outils de planification locaux voire « localistes » décalés pour l'agriculture
- L'apport de la Métropole : **le PLU intercommunal** (Loi ALUR + Loi MAPTAM)

**150 HA PRÉSERVÉS DANS LE PLUi**

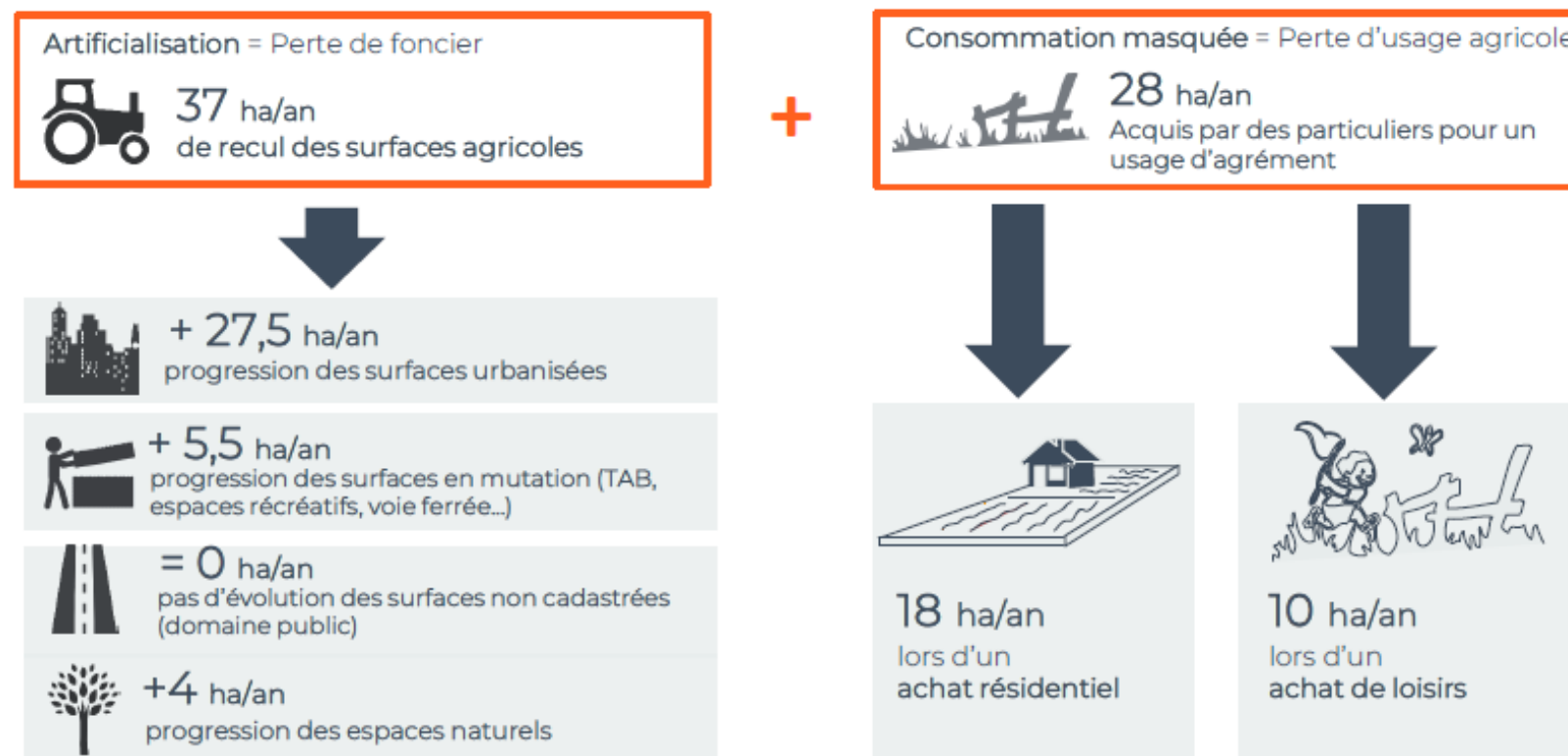


# Un enjeu foncier

## Préserver l'espace agricole

CONSOMMATION FONCIÈRE AVÉRÉE ET MASQUÉE ENTRE 2017 ET 2021

≈ 65 ha/an de recul des surfaces agricoles



**Champ**  
Consom. résident. etc.). Ce. prix moy.

TRANSACTIONS, SURFACE & PRIX	Transactions	Surface médiane	Prix médian
En 2021 Grenoble-Alpes-Métropole	156 Diffus : 87 Lotissement : 69 71% de l'Isère	570 m <sup>2</sup> Diffus : 700 m <sup>2</sup> Lotissement : 500 m <sup>2</sup> Isère : 704 m <sup>2</sup>	270 €/m <sup>2</sup> Diffus : 230 €/m <sup>2</sup> Lotissement : 330 €/m <sup>2</sup> Isère : 130 €/m <sup>2</sup>

**Un prix moyen des prés et terres agricoles compris entre 0,15 €/m<sup>2</sup> et 2,2 €/m<sup>2</sup> avec des disparités selon les « secteurs » agricoles concernés et la nature des biens vendus**



## Le PAEN

### *Un outil de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains*

Fige la vocation agricole ou naturelle des espaces.  
Impossible de passer du A ou N en U ou AU

#### OBJECTIF

- ✓ **Protéger durablement et mettre en valeur** les espaces agricoles et naturels soumis à pression foncière en secteur périurbain

#### COMPETENCE

- ✓ **Compétence départementale issue de la loi DTR du 23 février 2005**
- ✓ Article L113-15 et suivants du code de l'urbanisme
- ✓ Prise de compétence au Département de l'Isère fin 2011

#### DES OUTILS

- ✓ Un programme d'actions
- ✓ Un périmètre de protection et d'intervention

**EN ISERE** : une mise en œuvre **sur sollicitation locale** (EPCI, communes...) **en lien étroit avec les acteurs locaux** (profession agricole notamment)



## *Une stratégie pour un système agricole et alimentaire métropolitain durable : Axe 2*

### **2. Assurer le renouvellement et le développement des exploitations du territoire en confortant les filières déficitaires**

➔ *assurer le renouvellement des actifs agricoles et le développement des exploitations, en l'orientant vers la confortation de structures diversifiées et résilientes pouvant approvisionner les filières locales*

#### **Exemples d'actions :**

- Conforter le nombre de fermes sur le territoire et le **modèle d'agriculture diversifiée** de montagne qui caractérise le territoire métropolitain
- Achever l'aménagement du site de la **zone d'activité agricole de Meylan-La Taillat** promouvant les **pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique**, en réalisant notamment **un espace test (pépinière d'installation)** de l'activité agricole et **un site d'expérimentation de l'adaptation de l'agriculture métropolitaine** au changement climatique et au développement des pratiques agroécologiques
- Mobiliser les relais d'opinions et les partenaires nationaux de la Métropole pour porter un plaidoyer en faveur d'une **revalorisation des retraites agricoles**



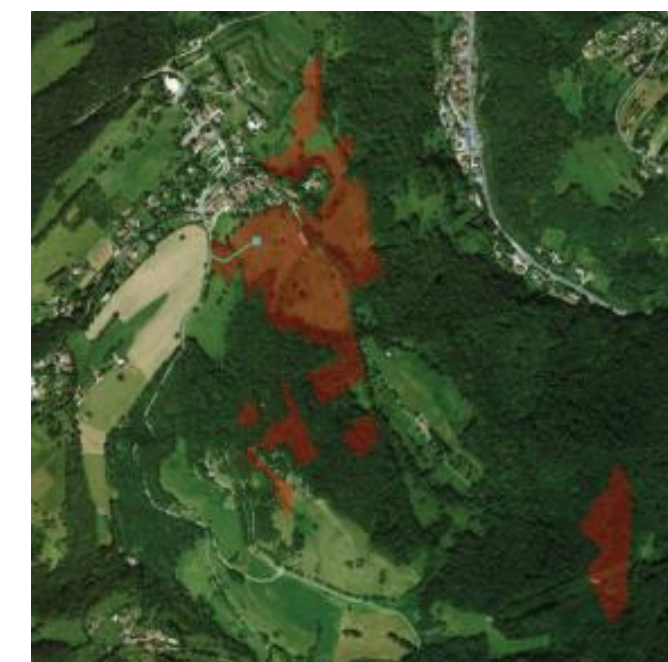
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

# Outils de développement

*de territoire*

## Gestion des propriétés agricoles La ferme intercommunale des Maquis

- Un siège rebâti de toutes pièces pour un projet global de plus d'1,2M€
- Un bâtiment d'exploitation moderne construit en bois local et pouvant accueillir 80 chèvres, un atelier de transformation, une salle d'accueil et un logement de fonction
- Une exploitation louée par bail agricole à un couple d'exploitants en agriculture biologique pour la production de fromages de chèvres et l'accueil pédagogique
- Un partenariat financier complexe (Région à travers le PSADER, FEADER, communes) mais qui au final laisse l'essentiel du coût à la charge de la Métropole (70%)





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



# Outils de développement

*de territoire*

## Gestion des propriétés agricoles La ferme intercommunale des Maquis

- Quatre emplois directs créés
- L'entretien de 17 ha selon les pratiques de l'agriculture biologique
- 70 chèvres en production + ajout d'un atelier maraîchage en 2026
- Un litre de lait valorisé autour de 3,25€, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne et conforme aux prévisions initiales
- Une commercialisation à la ferme et sur 3 marchés de l'agglomération complétée par l'adhésion à un magasin collectif de producteurs à Herbeys
- Une activité d'accueil des scolaires qui fonctionne bien (membres du réseau des fermes Buissonnières) avec deux classes accueillies par semaine en moyenne





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



# Outils de développement

*de territoire*

## Meylan – La Taillat

- Des terrains libérés par un agriculteur qui prend sa retraite. Cultivés en maïs depuis une vingtaine d'années. 3 ans à attendre pour conversion bio des terrains. 55 hectares disponibles
- 5 bâtiments (1 maison, 1 garage, 3 bâtiments agricoles) globalement en mauvais état + grange en très mauvais état (mise en sécurité nécessaire)
- Tènement situé en zone inondable, dans le casier d'inondation contrôlée de Meylan La Taillat
- Métropole lauréate d'un appel à candidature SAFER (17 candidats) avec soutien de la commune de Meylan, de la Chambre d'Agriculture, de la SAFER...
- Acquisition par l'EPFL. Dossier de cofinancement CPER (Région) + FEADER sur la partie acquisition foncière.
- Un convention passée entre SAFER / Métropole / EPFL qui encadre le projet et formalise le partenariat avec la SAFER.

***Le tènement de 54 ha est composé de 48ha agricoles, 5ha de boisements, 1ha de bâtiments.***





# Outils de développement

*de territoire*

## Objectifs de l'acquisition :

- Protéger le foncier agricole face à l'agrandissement des exploitations en grandes cultures;
- Soutenir une politique de relocalisation d'une agriculture nourricière, en cohérence avec la délibération cadre « stratégie agriculture et transition alimentaire »
- Accompagner l'installation de nouvelles exploitations/agriculteurs dans des filières déficitaires Métropolitaines

## Intention générale :

- Développer une agriculture nourricière et faire du site une vitrine de la transition agro écologique

## Un projet en évolution:

- Création d'un espace test pour accompagner des porteurs de projet insuffisamment professionnalisés
- Création d'un site d'expérimentation pour l'accompagnement des agriculteurs à l'adaptation au changement climatique



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



# Outils de développement

*de territoire*

## Meylan – La Taillat

Vitrine de la transition **agro écologique** du territoire

*Rappel de la délibération de Grenoble-Alpes Métropole :*

*Sur le plan agricole, les terrains concernés comptent parmi **les terres de meilleure qualité de la Métropole**, dans la zone maraîchère de la Taillat, à proximité de la zone maraîchère des Voutes, siège des principales exploitations qui livrent encore le MIN. Cette opportunité offre l'occasion d'élaborer un projet d'envergure, permettant de **conforter une agriculture alimentaire de proximité**, en collaboration avec les acteurs locaux. Cela permettra en priorité **l'installation de nouvelles exploitations** et éventuellement de conforter des exploitations locales fragiles sur le plan foncier.*

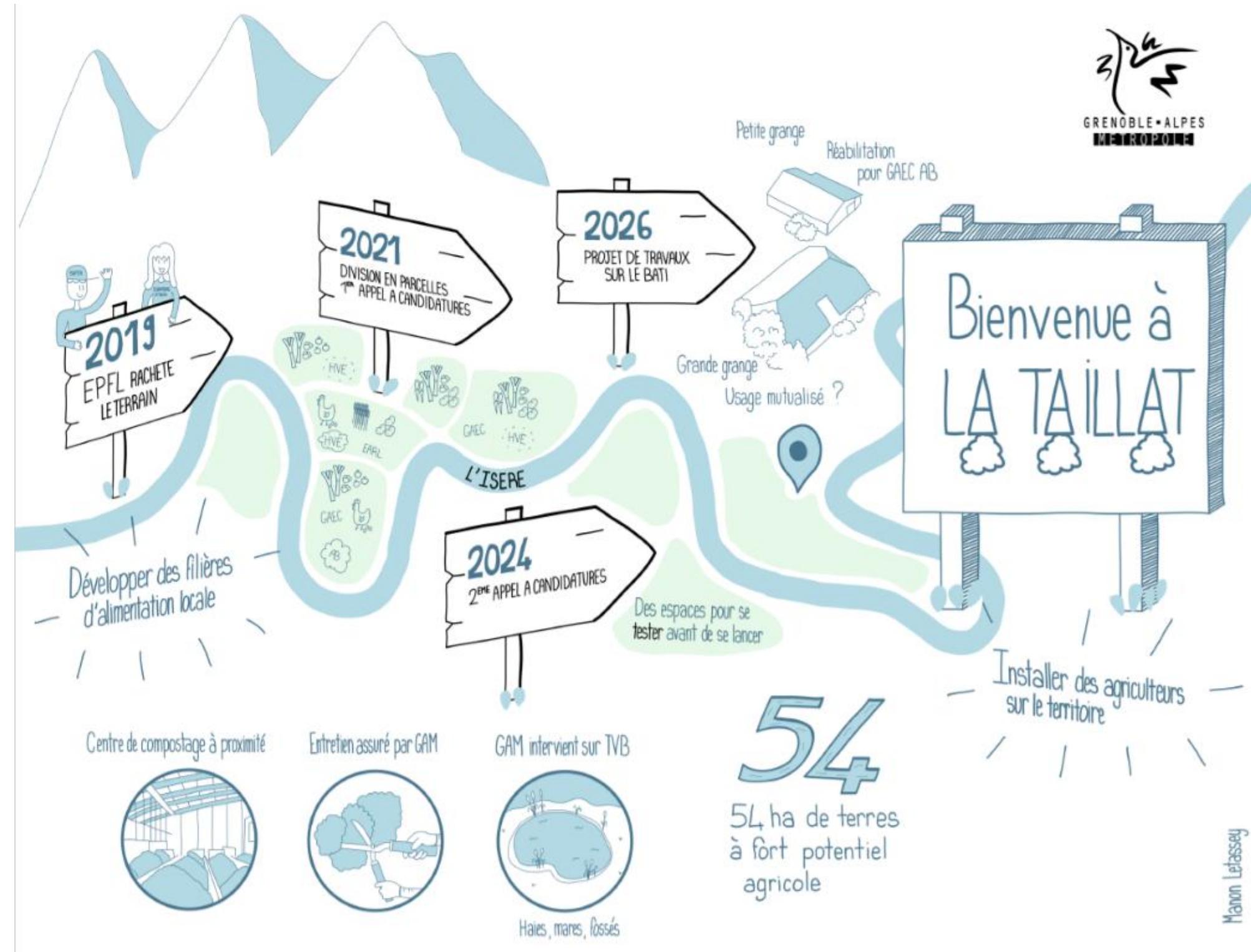
*Sur le plan de l'aménagement du territoire ce tènement permettra d'envisager certaines **compensations foncières** (Domène Pré Charron notamment).*

*Sur le plan environnemental, ces terrains sont situés en partie dans le périmètre de l'Espace Naturel Sensible de la Taillat. La maîtrise foncière de cet espace permettra des aménagements à même de **conforter la fonctionnalité environnementale** du site et plus globalement de ce secteur emblématique des boucles de l'Isère.*





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE





Des questions ?

Des compléments ?

Des réactions ?





## PAUSE DEJEUNER

Repas préparé par le collectif Dix à table

**RDV à 14h !**

The logo for 'LE COLLECTIF DIX à TABLE!' is displayed in a white box. It features the text 'LE COLLECTIF' in a small font at the top, 'DIX' in a large, stylized font in the middle, and 'à TABLE!' in a smaller font at the bottom. A small cow icon is integrated into the 'X' of 'DIX'.





**Questions**  
pour un  
**Champenois**  
foncier !



# Question 1

**La Normandie est la première région française pour les productions de :**



**Réponse A**

Fromages au lait de vache



**Réponse B**

Poireaux



**Réponse C**

Pommes à cidre



# Question 2

**La Surface Agricole Utile (SAU) normande est de :**



**Réponse A**

2 millions d'hectares

**Réponse B**

3 millions d'hectares

**Réponse C**

9 millions d'hectares



# Question 3

**Quelle est l'évolution de la SAU en France Métropolitaine depuis 1988 ?**



**Réponse A**

- 7% soit 267 ha/an

**Réponse B**

- 9% soit 382 ha/an

**Réponse C**

- 10% soit 382 ha/an

La SAU Normande a diminué de 8% depuis 1988

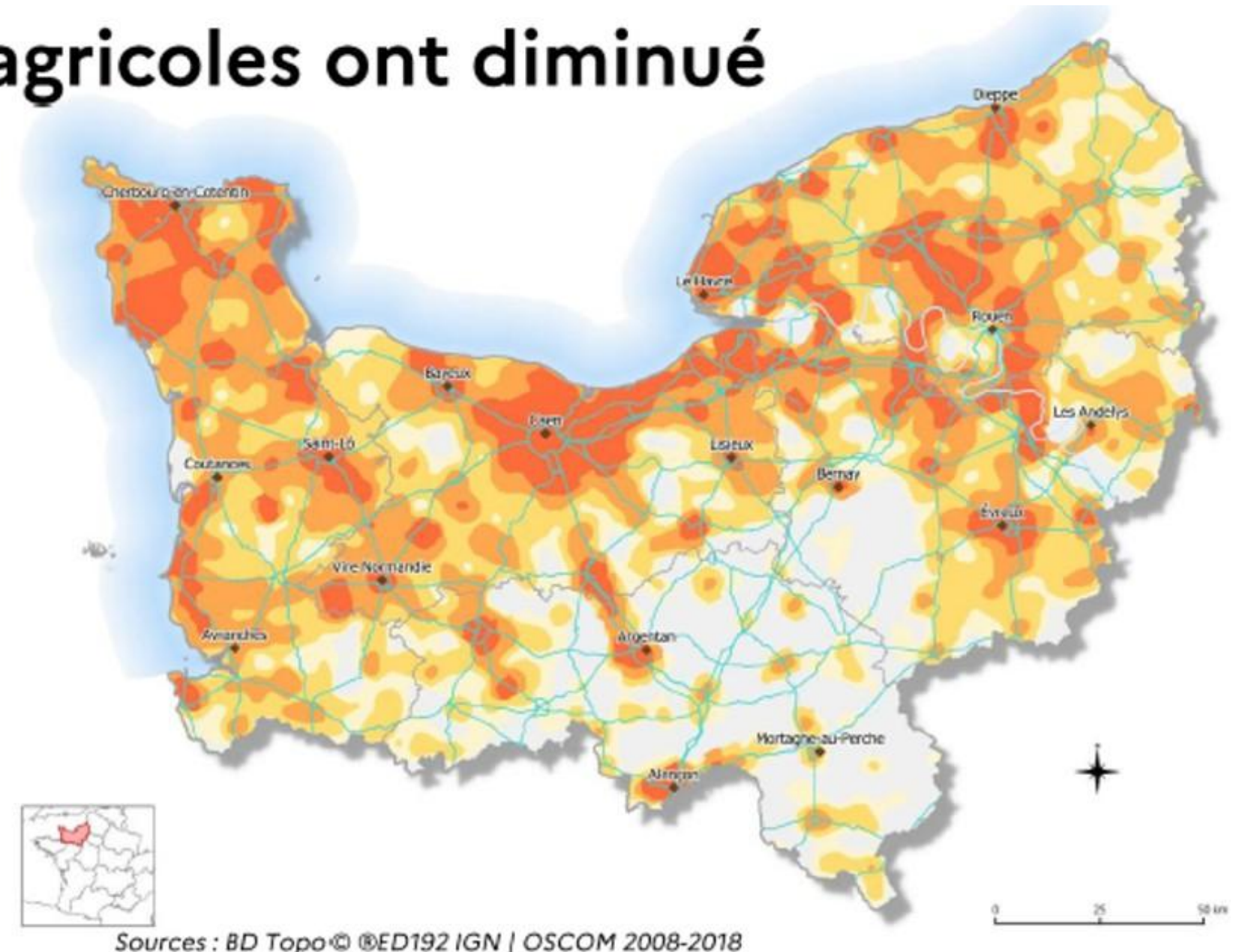
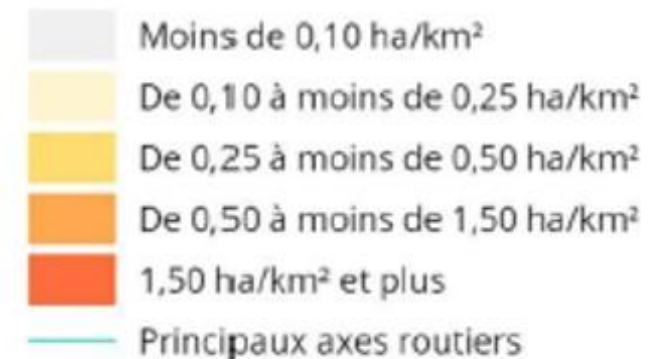


# L'artificialisation des sols en Normandie



**En 10 ans, les terres agricoles ont diminué de 16 564 ha...**

Perte de surface agricole en Normandie entre 2008 et 2018 (en ha)



Dans certains territoires, cette consommation se fait sans lien direct avec une croissance démographique



# Question 4

**La Normandie compte 1,92 millions de bovins, ce qui la place au rang de :**

**Réponse A**

2ème région de France

**Réponse B**

3ème région de France

**Réponse C**

4ème région de France



# Question 5

**Combien d'hectares de légumineuses trouve-t-on en Normandie en 2024 ?**

Réponse A

9 500 hectares



Réponse B

19 615 hectares

Réponse C

35 200 hectares



# Question 6

Quelle est la **SAU moyenne par exploitation en France en 2020 ?**

Réponse A

55 hectares



Réponse B

69 hectares

Réponse C

150 hectares

A titre de comparaison, la **moyenne régionale** s'élève à **74 hectares** en 2020



# Question 7

**Quel est le prix moyen à l'hectare de parcelles agricoles en France en 2023 ?**



**Réponse A**

6 200€

**Réponse B**

8 600€

**Réponse C**

13 600€



**9024,15 €/ha**

prix moyen des parcelles agricoles en Normandie en 2023 (soit 45 % plus élevé que la moyenne nationale)



# Question 8

**Quel est le prix moyen à l'hectare de parcelles agricoles sur le territoire de Caen Normandie Métropole entre 2017 et 2022 ?**

Réponse A

6 200€

Réponse B

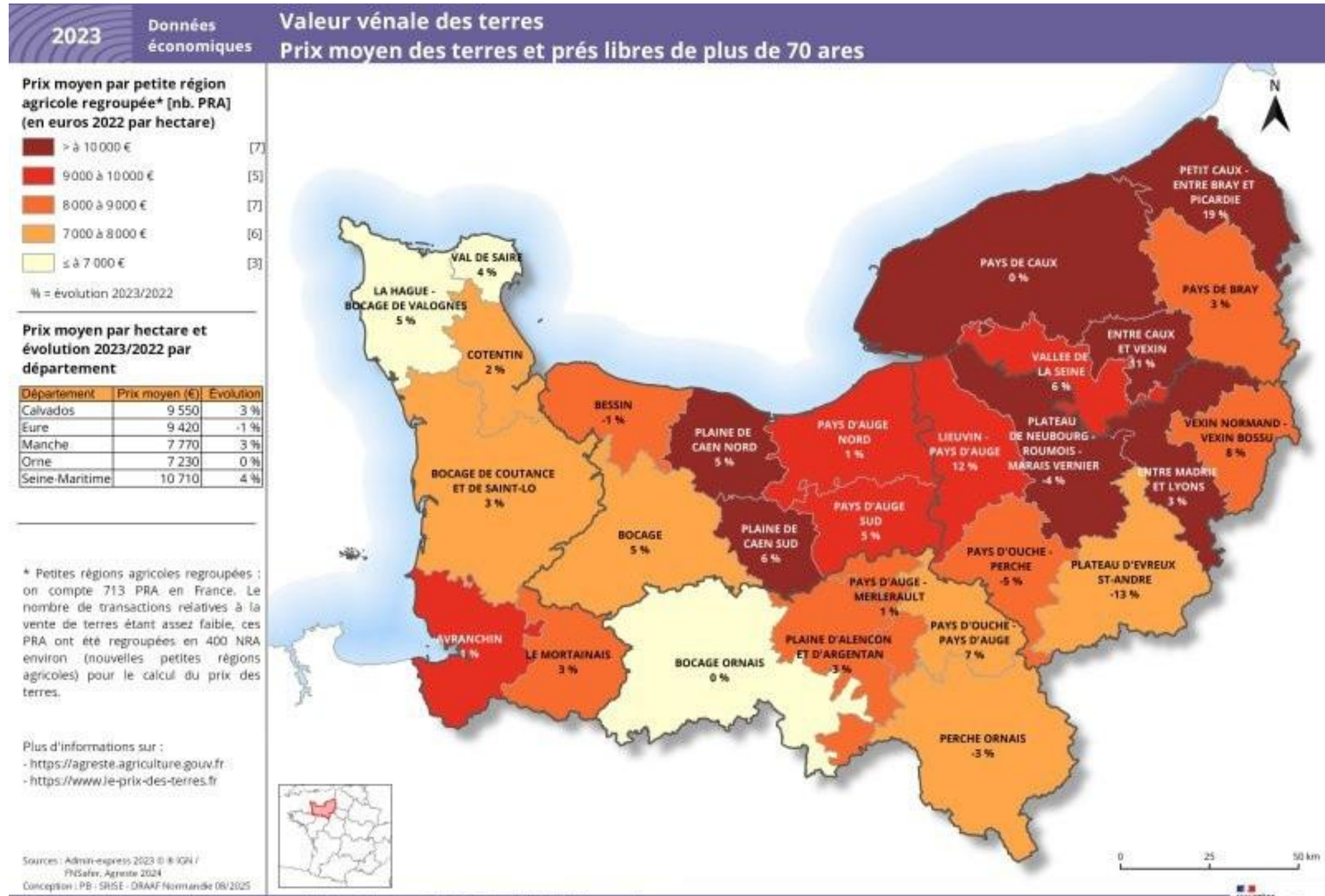
8 600€

Réponse C

13 600€



# De grandes disparités au niveau régional



# Question 9

**Quel est le pourcentage d'exploitations en circuits courts en France en 2020 ?**

Réponse A 15%



Réponse B 22%

Réponse C 30%

A titre de comparaison, **15%** des exploitations normandes commercialisaient en circuits courts en 2020



# Question 10

**Quel est le nombre de produits normandes sous Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine (SIQO) en 2023 ?**

Réponse A

15%

Réponse B

32

Réponse C

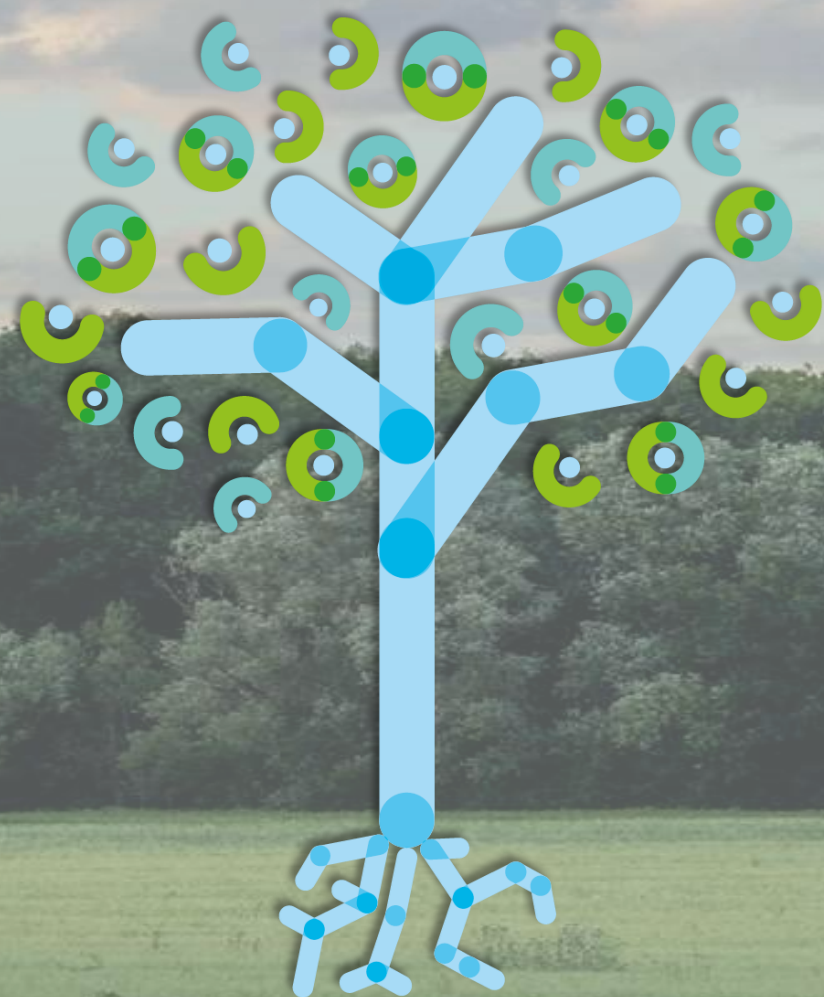
58





**Intervention de Thomas BREGER**, chercheur associé à l'Université de Nantes  
et accompagnateur de projets pour la SCOP Terralim





# Réseau Normand des PAT

## Journée thématique - Aménagement des territoires et PAT

Éclairage sur les compétences des collectivités locales en faveur d'une alimentation locale et durable

23 JUIN 2026

Thomas Bréger

Co-gérant et Consultant de la SCOP Terralim  
Chercheur-associé CNRS UMR Droit et Changement  
Social (Nantes Université)

# Sommaire

Intro - Retour sur les résultats du projet Micaal - Boîte à outils juridique FRANCE PAT (CNRS-Terres en villes)

Temps 1 - Aménagement du territoire et urbanisme : Agir sur le foncier pour soutenir le potentiel nourricier local

Temps 2 - Ouverture - Tour d'horizons des compétences des collectivités locales pour agir en faveur d'une alimentation locale et durable

# Intro - Retour sur le projet Micaal (CNRS et Terres en villes)

# Retour sur la recherche Micaal qui a inspiré la Boîte juridique France PAT



*Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) = expression d'une forme de décentralisation de l'organisation de systèmes alimentaires?*

Depuis 2010 et 2014:

- une politique publique nationale de l'alimentation et un programme national de l'alimentation... devenue depuis 2025 la SNANC
- la création et le déploiement de l'outil PAT... **MAIS**
- toujours pas de « compétence alimentation » attribuée par la loi aux collectivités locales...
- Pourtant, des **compétences et des leviers de politiques « connexes »** permettent aux collectivités d'impacter le fonctionnement de nos systèmes alimentaires locaux. Le « Mille-Feuille administratif » français ne facilite pas la lecture et l'identification de ces leviers d'action :

**qui peut faire quoi? Seul ou avec qui?**

# Retour sur la recherche Micaal qui a inspiré la Boîte juridique France PAT

Rappel des principes régissant les compétences des collectivités locales:

- Les CL agissent sur la base des compétences expressément attribuées par la Loi ou par convention et;
- dans la limite des compétences attribuées aux autres collectivités et EPCI

*Quelques extensions possibles:*

- Transferts de compétences entre collectivités via une convention
- La clause générale de compétences (au seul des bénéficiaires des communes...voire des EPCI)



# Retour sur la recherche Micaal qui a inspiré la Boîte juridique France PAT



## 6 Politiques publiques mobilisées:

- Aménagement du territoire et urbanisme
- Environnement
- Economie alimentaire
- Culture et gastronomie
- Nutrition et santé
- Accessibilité sociale

Source: Projet Frugal, 2018 (L. Bodiguel, G. Rochard, G. Maréchal)



# Retour sur la recherche Micaal qui a inspiré la Boîte juridique France PAT

## La Boîte juridique France PAT

À propos ▾ Actualités ▾ L'observatoire ▾ La boîte à outils ▾ La boîte à financements ▾ **La boîte juridique ▾** Les acteurs ▾ Les réseaux régionaux

## La boîte juridique

Recherche



x Foncier rural ▾

Codes concernés ▾

Collectivités ▾



Réinitialiser les filtres

### 4 Fiche(s)

**Vous souhaitez proposer une fiche juridique ?**

JE PROPOSE UNE FICHE JURIDIQUE



**Fiche 1-1 : Comment fixer l'usage des terres pour conserver une capacité de production agricole ?**

# **Temps 1 - Aménagement du territoire et urbanisme : Agir sur le foncier pour soutenir le potentiel nourricier local**



# Aménagement du territoire et urbanisme

Préserver et renforcer la capacité de production agricole d'un territoire



Foncier urbain



Foncier rural



Déplacements

Réintroduire de l'agriculture en ville

Transformation et distribution de produits alimentaires locaux

Préserver et renforcer sa capacité de production agricole

Fixer l'usage agricole des terres

Organiser l'espace et acquérir des terres

Agir sur la circulation

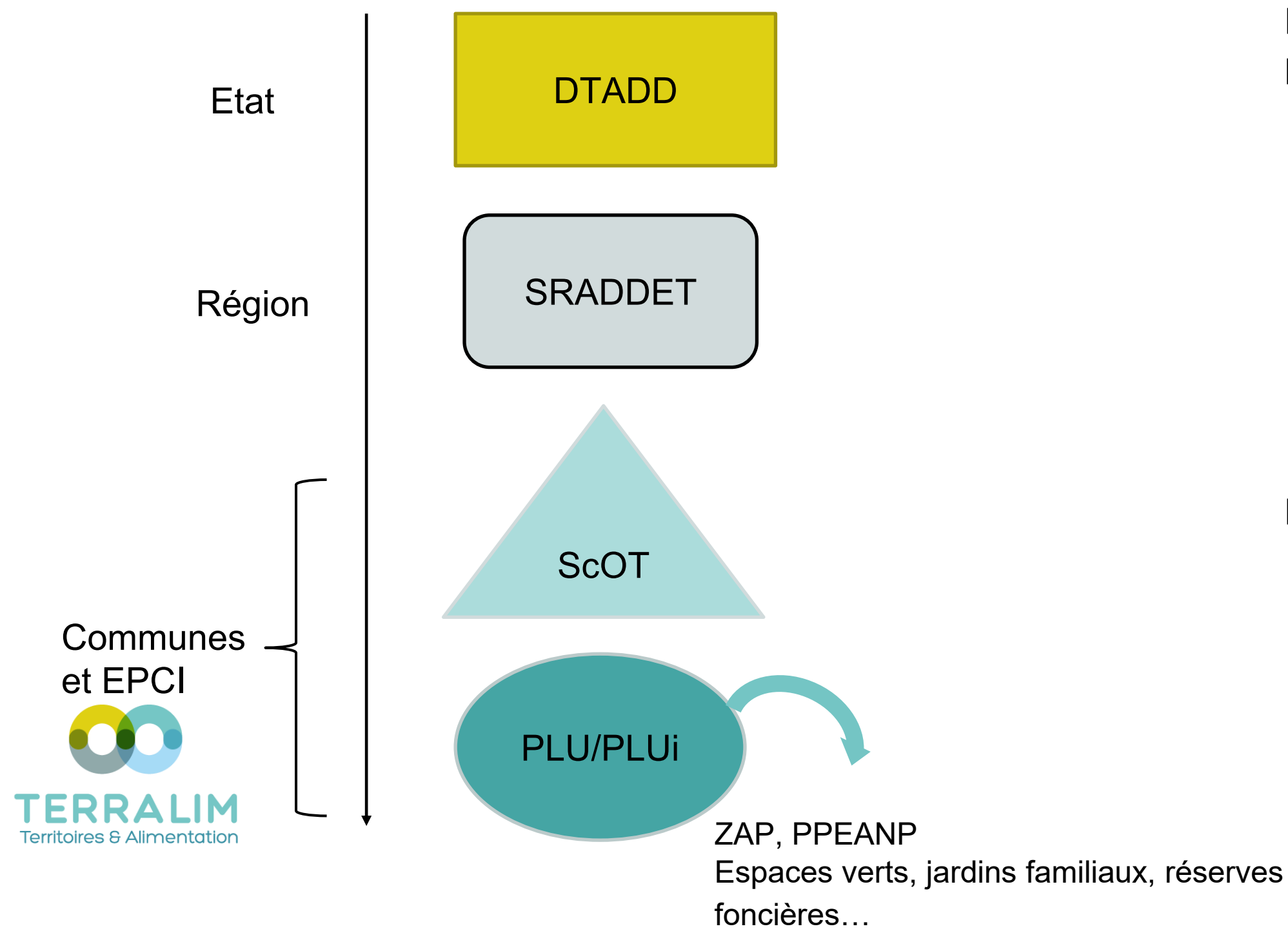
Agir par l'information

Promouvoir les produits locaux et de qualité

# Agir sur le foncier : la planification territoriale au service de l'agriculture

## Aménagement du territoire, planification foncière, agriculture et alimentation

Schéma d'articulation des outils de planification et d'aménagement du territoire



PLU-PLUi peut être utile pour :

**Fixer l'usage des terres pour préserver la capacité de production agricole en milieu rural**



**Développer l'activité agricole en agissant sur le foncier urbain**



Ferme urbaine Seine Saint Denis – Le ferme des possibles

# Agir sur le foncier : l'organisation et l'acquisition d'espaces agricoles



**Acquérir des terres agricoles:  
Des droits de préemption...  
et d'autres leviers...**



## BIEN SANS MAÎTRE

### Saint-Jeannet : la commune s'enrichit de 77 700 m<sup>2</sup>

En quarante délibérations, le village a acquis gratuitement ces «biens vacants et sans maître», parcelles dont les propriétaires sont disparus et introuvables

Il s'agit de prénoms anciens et des noms bien ancrés dans le terroir. Les propriétaires décédés, dont les biens sont passés dans le giron communal lors du conseil municipal de lundi, ont disparu depuis longtemps. Personne n'a répondu aux lettres recommandées envoyées à leur dernier domicile connu. Très vague pour l'un d'entre eux : « Tunisie ».

Voilà peut-être un siècle, ils ont acquis des parcelles de bois ou de landes, souvent dans le Baou, au village ou dans la plaine. Denis Rasse, qui rapportait les délibérations, a donné leurs noms et recensé les biens fonciers laissés derrière eux, sans héritier. Soit 77 700 m<sup>2</sup> au total. L'opposition s'est abstenue.

**Un bien vacant, qu'est ce que c'est ?**  
Ces parcelles sont réputées « biens vacants et sans maître » si la taxe foncière n'est plus payée depuis trois ans. En théorie, l'administration fiscale les signale à la commune. Après six mois d'affichage public, les biens non revendiqués sont incorporés d'office. Le transfert ne coûte rien, l'acte étant administratif et pas notarié.

**Et si des héritiers se manifestent ?**  
Des descendants apparaissent parfois mais plusieurs générations après. Ils sont souvent très nombreux à détenir une parcelle et préférèrent renoncer à la succession que d'en régler les droits. Les héritiers éventuels ont trente ans pour se manifester auprès de la commune... mais s'exposent à payer des frais. Deux propriétaires se sont manifestés. L'un a renoncé, l'autre réclamation est à l'étude.

**Que va en faire la commune ?**  
Deux ou trois hectares agricoles sont exploitables, ils seront intégrés au zonage d'agriculture protégée. Certains terrains permettront de relier les parcelles agricoles du Mas et les Serres en bord de Cagne ou celles des Sausses et du Collet Bresson. La Ville peut aussi décider de vendre : les Domaines évaluent ce qui est urbain et ce qui est agricole.

**VALÉRIE ALLASIA**  
vallasia@nicematin.fr  
(1) Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

**Vue inhabituelle de Saint-Jeannet, lors du dernier championnat de slackline : les parcelles sont disséminées un peu partout.**  
(Archive J.-S.G.-A.)

# Agir sur le foncier : l'organisation et l'acquisition d'espaces agricoles

## La procédure de "Mise en valeur des terres incultes (Art. L.125-1 et s. c.rur)

- **Reconquête des terres agricoles/potentiel nourricier locale**
- **Aptitude du maire à contraindre un propriétaire à entretenir tout ou partie d'un terrain non-bâti ou à procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit**



Source: Terres en friches - département du Vaucluse

Des questions ?

Des compléments ?

Des réactions ?





## Regards croisés et retour d'expériences !

Manuela LAURENT, AUCAME

Bérengère GLORIE, Conseil Départemental du Calvados et

Xavier LAURIERE-THARAUD, PAT du Pays des Châteaux



# 1. Pourriez-vous vous présenter, présenter votre structure et le démarrage de votre projet ?



Manuela  
LAURENT,  
AUCAME



Bérengère  
GLORIE,  
Conseil  
Départemental  
du Calvados



Xavier  
LAURIÈRE-  
THARAUD,  
syndicat mixte  
du Pays des  
Châteaux





Volet du projet « Obs'alim », financé par la mesure « Partenariats Agricoles » du FEADER et de la Région Normandie.

# L'OBSERVATOIRE DES SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

## AUCAME

**Manuela Laurent**  
Chargée d'études alimentation et agriculture

Plénière du réseau normand des PAT - Juin 2026

# LE RÔLE D'UNE AGENCE D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE

## Une agence d'urbanisme

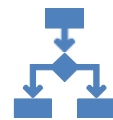
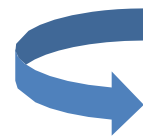
une **association loi de 1901** (statut de droit privé), dotée de la personnalité morale, **financée conjointement par des collectivités locales et le Ministère chargé de l'urbanisme**, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

### Cinq missions

(*article L132-6 du Code de l'urbanisme*).



Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation du territoire ;



Participer à l'élaboration des documents de planification et de programmation (SCoT, PLUi, PLH, PDM, PCAET, ...)

;



Participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement territorial ;



Diffuser l'innovation et les démarches de développement durable ;



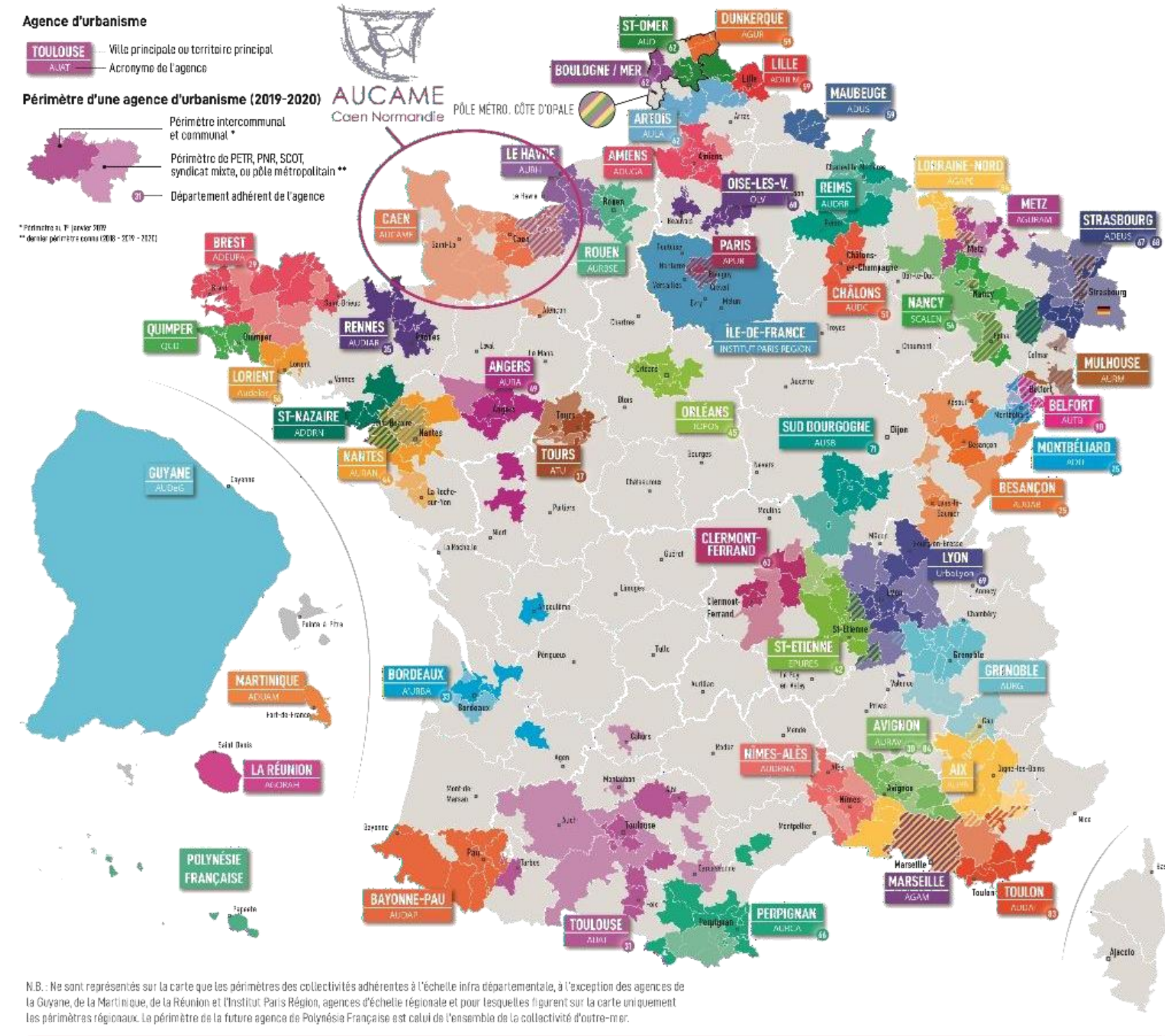
Accompagner les coopérations territoriales, transfrontalières et internationales.



# LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME : LA FNAU

Les périmètres des 50 agences d'urbanisme

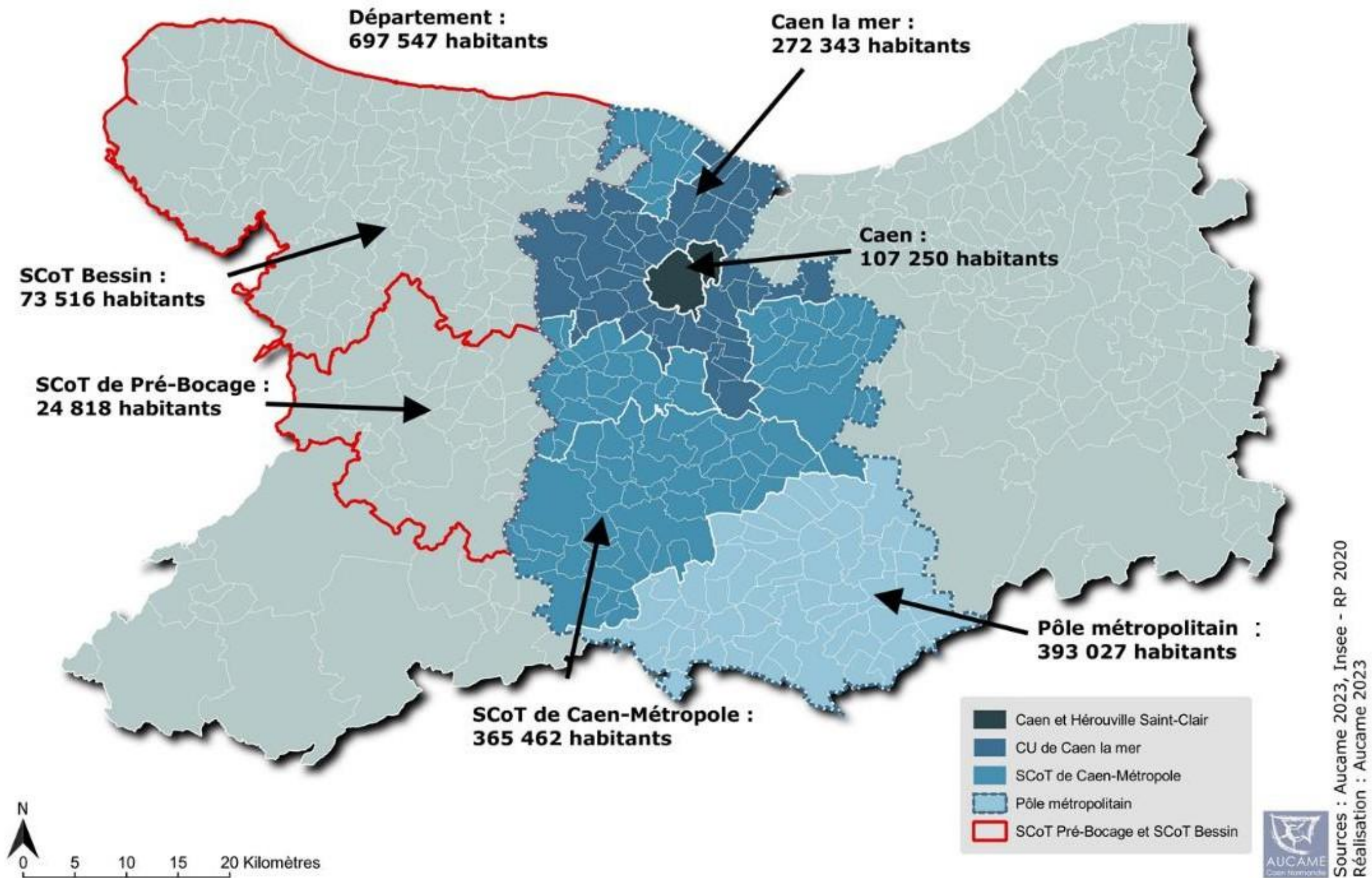
FONCTIONNEMENT PARTENARIAL  
ET FORT ANCRAGE TERRITORIAL



- 50 agences d'urbanisme en France, dans les principales agglomérations du pays ;
- L'Agence de **Caen est plutôt récente**, créée en 2006 ;
- Présidée par **Sonia de la Prôvotée**, sénatrice du Calvados ;
- Les agences d'urbanisme appartiennent à un **réseau national** (la FNAU) qui permet les **échanges de savoir-faire entre élus et techniciens.**



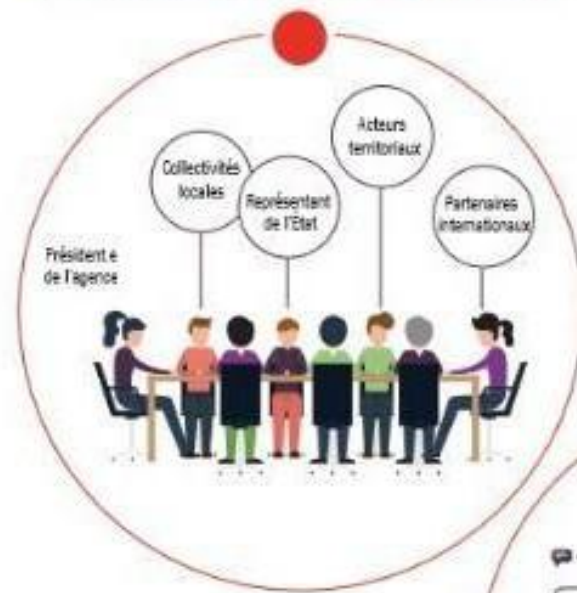
# LE TERRITOIRE DES MEMBRES DIRECTS DE L'AUCAME AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024



491 300 habitants couverts

# LE PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL D'UNE AGENCE D'URBANISME

L'Assemblée générale et le conseil d'administration orientent les travaux



L'expertise de l'agence d'urbanisme est au service d'une feuille de route co-construite



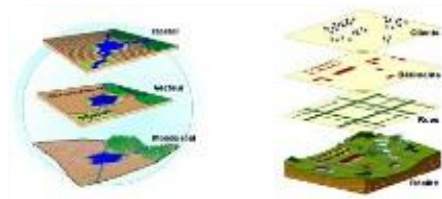
La feuille de route et les projets façonnent des territoires plus durables et résilients



- Le **Programme de travail partenarial** (PTP) matérialise l'essence même d'une agence, à savoir **la conduite en commun**, par ses membres, de **missions d'intérêt collectif** ;
- C'est sur sa base que sont établies les **conventions** triennales avec :
  - L'**Etat**,
  - Le **Pôle métropolitain** Réseau Ouest Normand
  - Le **Pôle métropolitain** Caen Normandie Métropole,
  - La **Communauté urbaine** Caen la mer.

# LE PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2024-2026 DE L'AUCAME

Le Programme de travail partenarial 2024-2026 est organisé en quatre axes qui sont les suivants :



- Axe 1 : Explorer et préparer le monde de demain.
- Axe 2 : Construire les territoires dans un monde en transition.
- Axe 3 : Observer et suivre les évolutions territoriales.
- Axe 4 : Partager les connaissances et les savoirs

# ETUDE SUR LE RECENSEMENT DES FRICHES AGRICOLES DANS LE PAYS D'AUGE CALVADOSIEN

Réseau normand des PAT – 23/06/2026



*Groupe d'Action Locale  
Pays d'Auge*



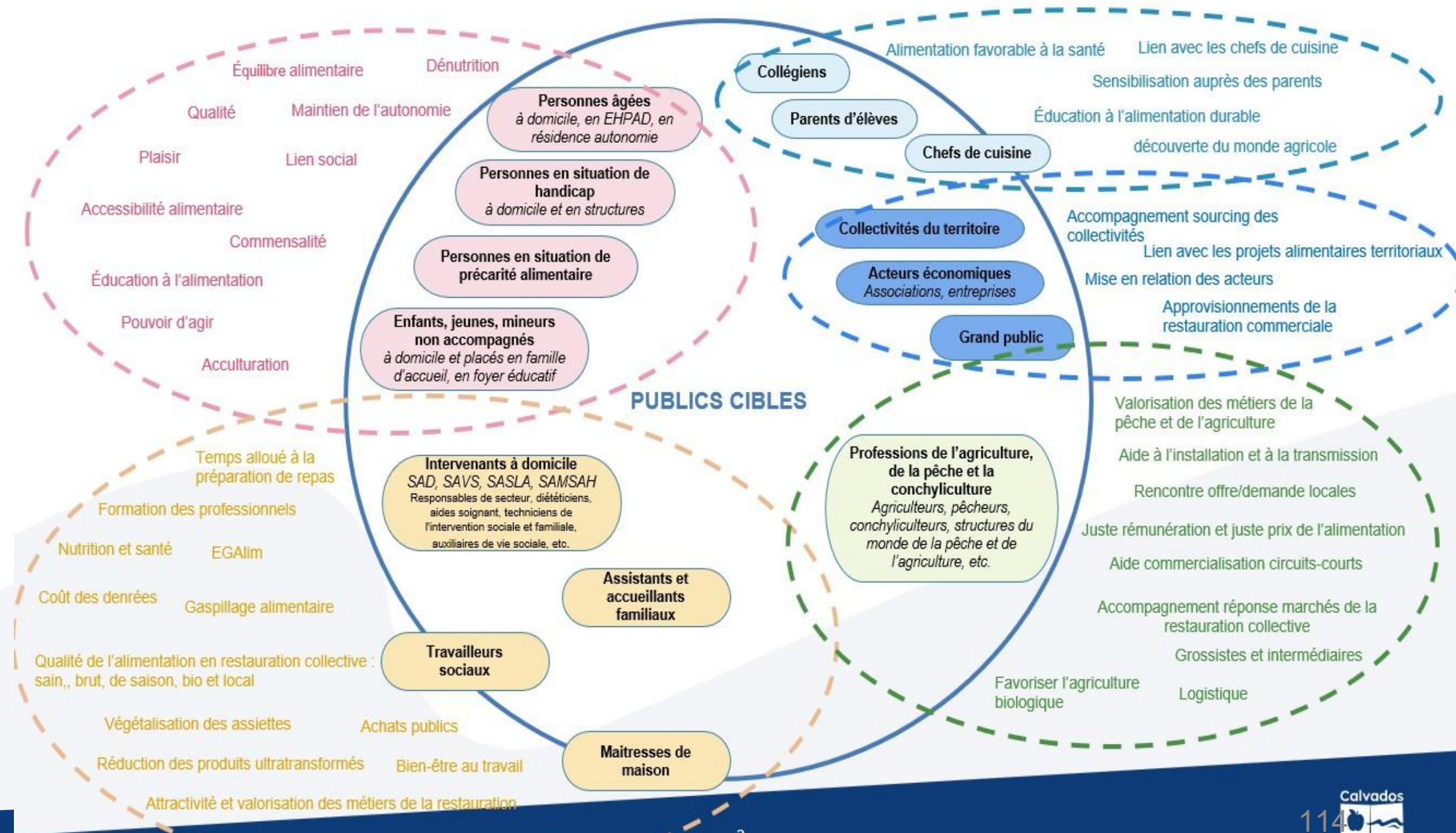
Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

# LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE AGRICOLE LE PLAN D'ALIMENTATION DURABLE

Vise à favoriser une alimentation locale, durable, saine et de qualité pour tous

4 axes :

- Soutenir une agriculture durable et locale
  - *Maintenir une activité agricole à vocation nourricière sur le territoire*
- Réduire l'empreinte environnementale
- Mieux nourrir les publics du Département
- Valoriser l'identité gastronomique du Calvados



# L' AMENAGEMENT RURAL : UNE COMPETENCE EXCLUSIVE DES DÉPARTEMENTS

Article L121-1 du CRPM

L'aménagement foncier rural a pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire (...)

Les différents modes d'aménagement foncier rural sont les suivants :

- L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental
- Les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux
- La mise en valeur des terres incultes
- La réglementation et la protection des boisements

Les procédures sont conduites par des commissions sous la responsabilité du département.

## LES OUTILS DE PROTECTION DES SOLS AGRICOLES ET NATURELS

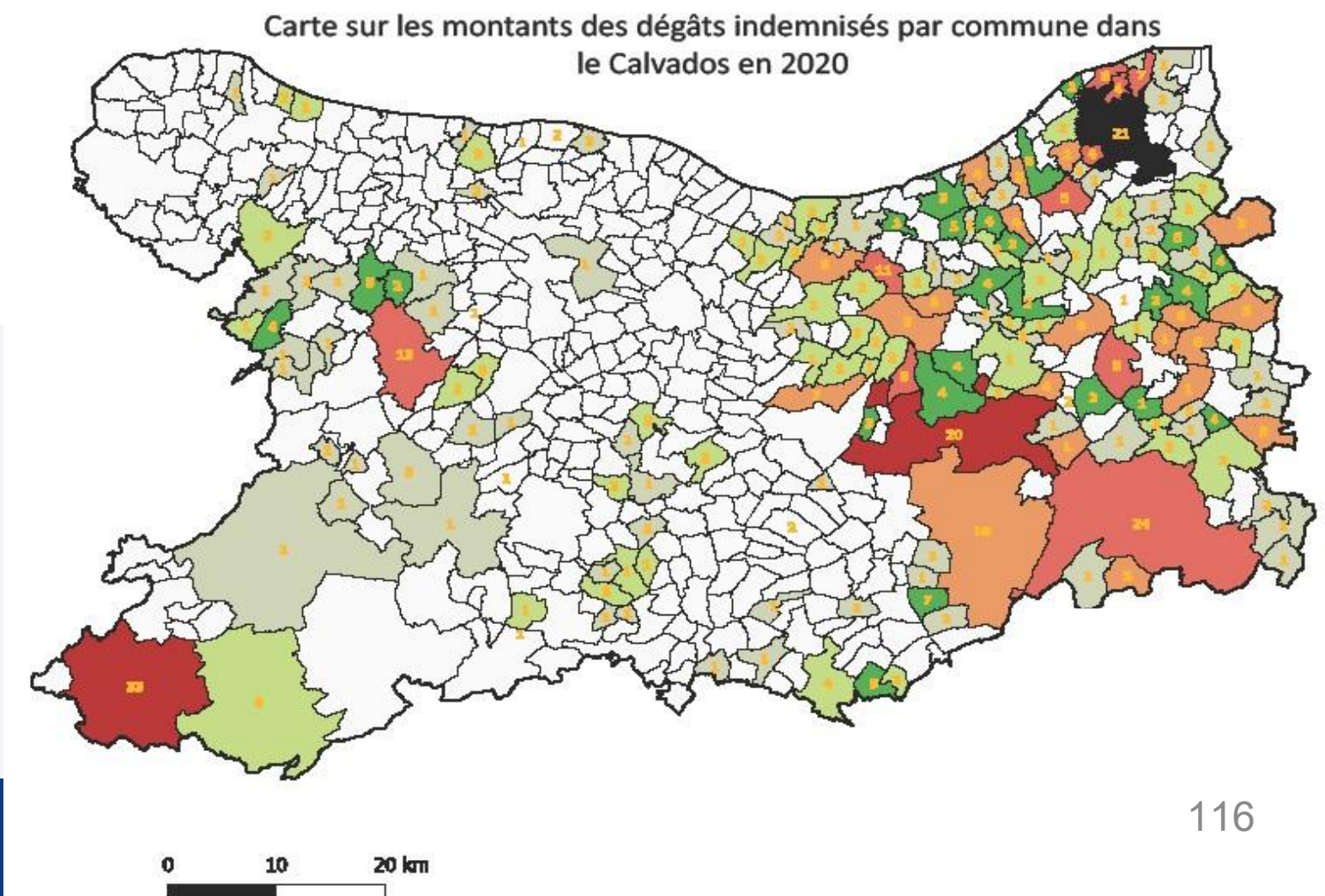
Le département ou l'EPCI, peut en accord avec les communes concernées, créer :

- un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), régie par le code de l'urbanisme
- Adopter un programme d'actions

# L'ÉTUDE – CONSTAT

- Evaluer et qualifier le phénomène des friches sur le territoire du GAL Pays d'Auge, en partant du constat :
  - Difficultés des jeunes agriculteurs, notamment NIMA, pour accéder au foncier agricole
  - L'enfrichement autant responsable de la perte de terres agricoles de l'artificialisation
  - Forte augmentation des dégâts des sangliers

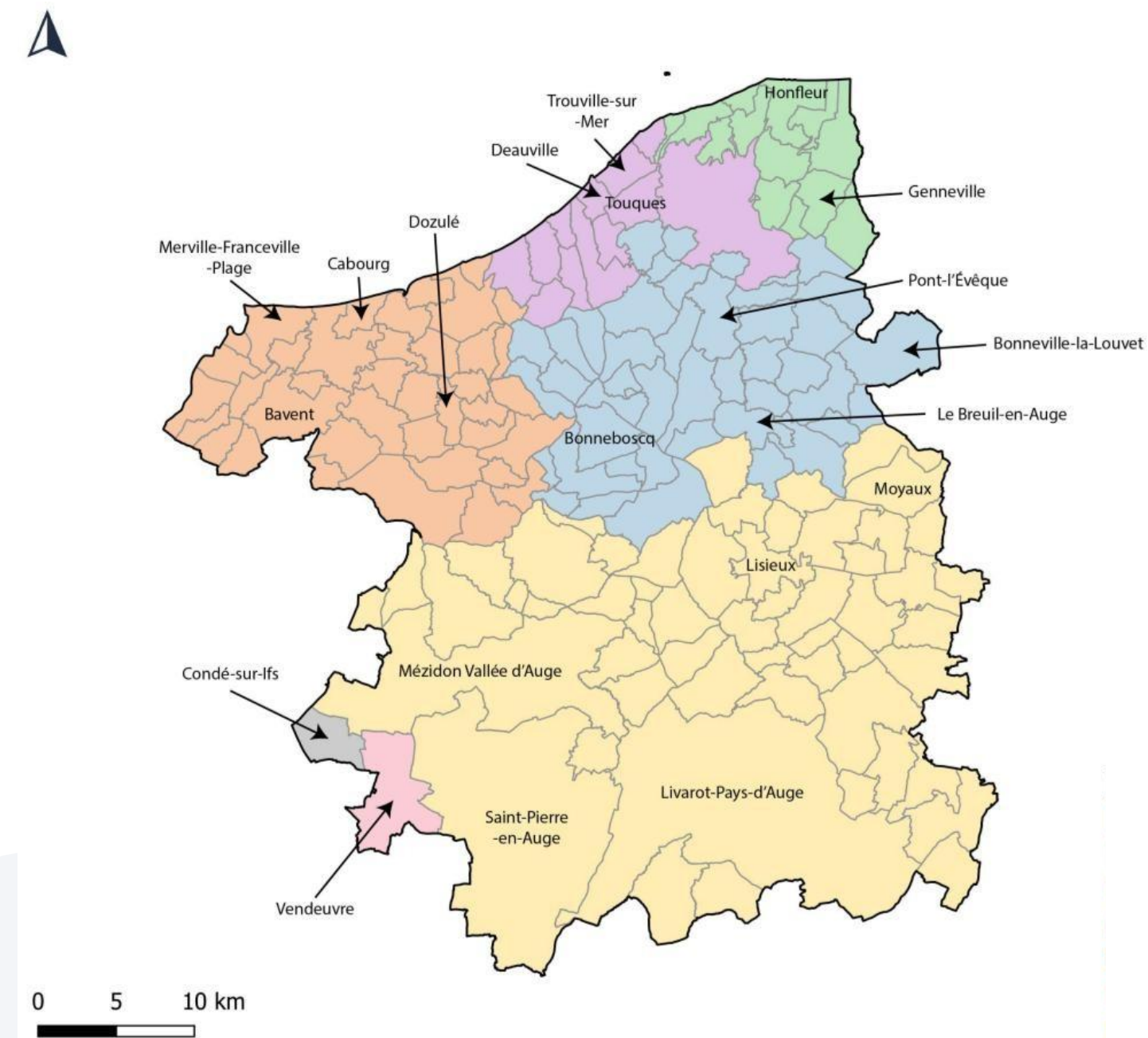
- ✓ 5 EPCI concernées
- ✓ 162 communes
- ✓ 181 451 ha



# OBJECTIFS PRINCIPAUX

Identifier les friches agricoles sur le secteur géographique du Pays d'Auge Calvadosien afin de :

- Disposer d'un état des lieux le plus exhaustif possible (données géographiques) de la situation actuelle des friches agricoles sur le secteur d'étude
- Contribuer à rouvrir des milieux ou remettre en fonctionnement des zones humides dégradées
- Définir un « potentiel d'évolution » (potentialité environnementale, potentialité agricole/agronomique) pour chacune des friches agricoles à l'aide de critères pondérés
- Identifier les dispositifs réglementaires permettant de lutter contre les friches



# ÉTAPES DE LA MISSION

- › ÉTAPE 1 : IDENTIFICATION DES FRICHES AGRICOLES
- › ÉTAPE 2 : CARACTERISATION DES HABITATS PRESENTS SUR LES PARCELLES IDENTIFIEES
- › ÉTAPE 3 : VISITES TERRAIN et CONCERTATION

## Comité Technique :

- CD
- Chambre d'agriculture
- SAFER
- DDTM

## Comité de Pilotage :

- CD
- Chambre d'agriculture
- SAFER
- DDTM
- SNCF
- Fédération des chasseurs
- Syndicat de la propriété privé
- 5 EPCI : Lisieux aggro, NCPA, Cœur côte fleurie, Pays de Honfleur-Beuzeville ,Terre d'Auge

## Méthode :

- Analyse diachronique des orthophotos IGN entre 2016 et 2020
- MOS 2016 :
  - Occupation du sol : formation arbustive et sous-arbrisseaux et formations non ligneuses
  - Usage du sol : production primaire et autres usages
- Espaces situés en zone A, N et 2AU des PLU
- Les zones Non Constructibles des cartes communales
- Parcelles non déclarées à la PAC en 2019 mais déclarées en 2012
- Définition retenue pour la caractérisation des habitats :  
A partir de la classification des habitats corine bitopes : fourrés, terrains en friche, zones rudérales

### **L125-1 CRPM :**

(...) toute personne physique ou morale peut demander au préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole et inculte ou manifestement sous-exploitée depuis au moins trois ans (...)

# CARTOGRAPHIE DES FRICHES AGRICOLES

[Lien vers la cartographie des friches](#)

**mapéo**  
Calvados

**Friches agricoles** Collectivités / Partenaires

Support b.glorie

**Légendes**

Changer le thème de la carte

- Habitats
  - Friches
  - Valorisation agricole ou environnementale des friches
    - 0
    - 1 - 2
    - 3
    - 4
    - 5 - 6
- Registre Parcellaire Graphique
- Aire d'alimentation de captage
- Bâtiments agricoles
- Cadastre
  - Courbes de niveaux
  - Cours d'eau
- Limites administratives

Fond de carte

Orthophoto IGN

RECHERCHE

1 : 500 000

0 10 km 20 km

378897 0939930 Mètres

IGN France 3Liz Calvados SOEC

## POTENTIEL D'EVOLUTION DES FRICHES IDENTIFIEES

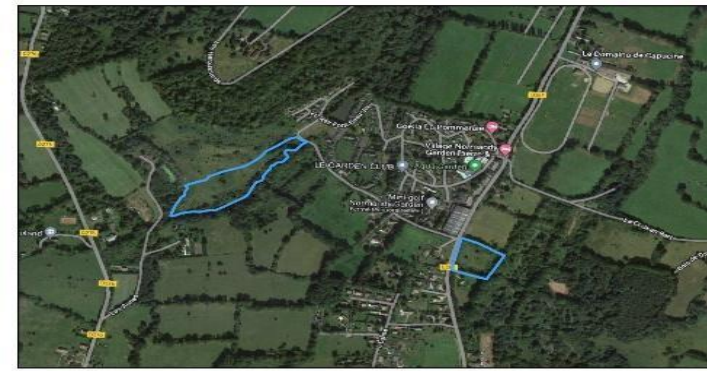
Définition du niveau de potentialité d'une parcelle pour plusieurs catégories (potentialité environnementale, potentialité agricole/agronomique)

→ Mise en place de critères pondérés



Pondération	Superficie friches potentielles
0	561 ha
1	856 ha
2	470 ha
3	208 ha
4	140 ha
5	28 ha
6	2 ha
	2 266 ha

# VISITES DE TERRAIN



**ZONE 1**  
Plusieurs parcelles en friches faciles d'accès



**ZONE 3**  
Plusieurs parcelles en friches faciles d'accès  
Friche industriel à proximité  
Intérêt environnemental



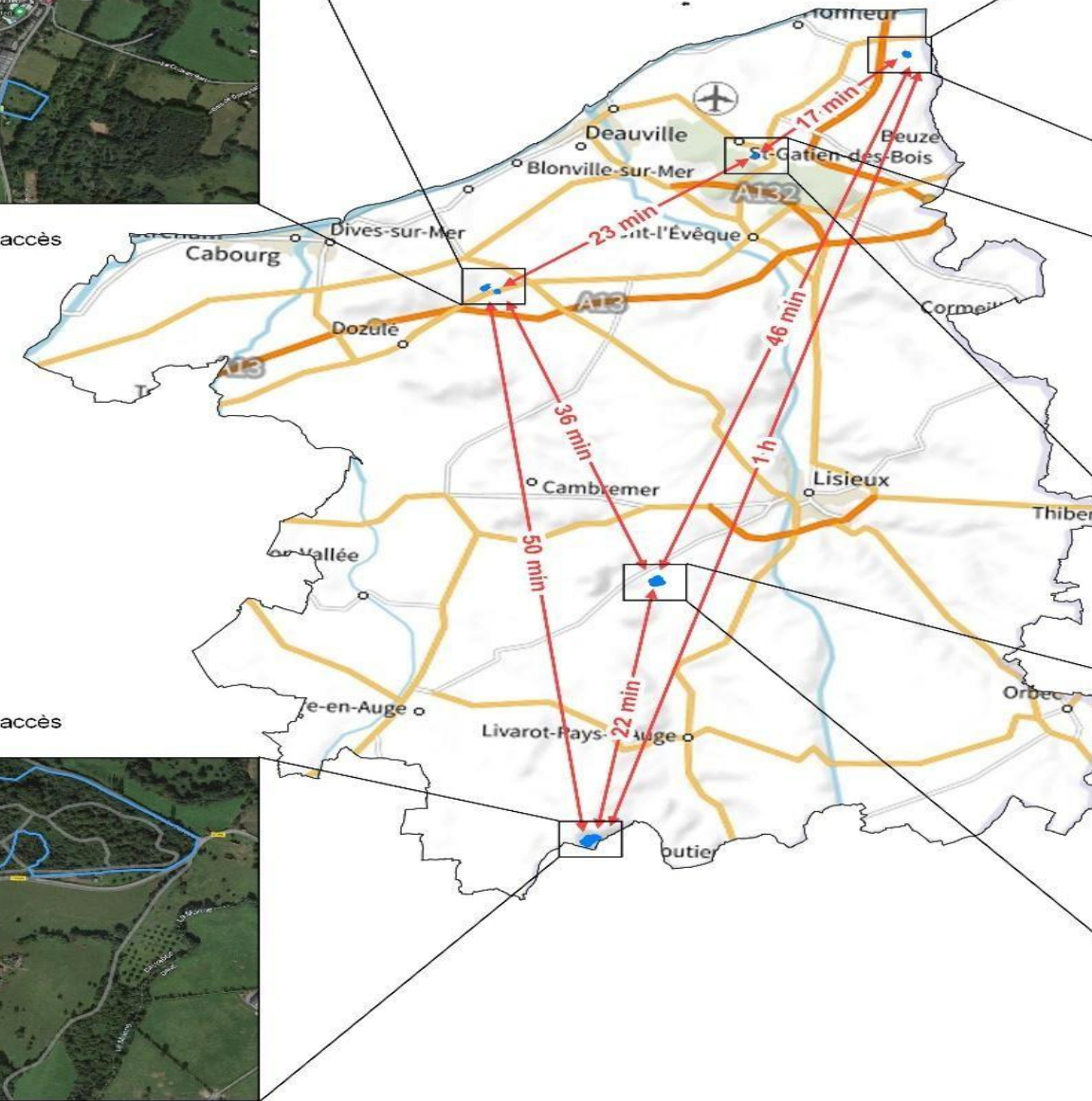
**ZONE 2**  
Plusieurs parcelles en friches à proximité d'un lotissement  
Intérêt agricole



**ZONE 4**  
Plusieurs parcelles de chasse en friches ACCÈS PRIVÉ

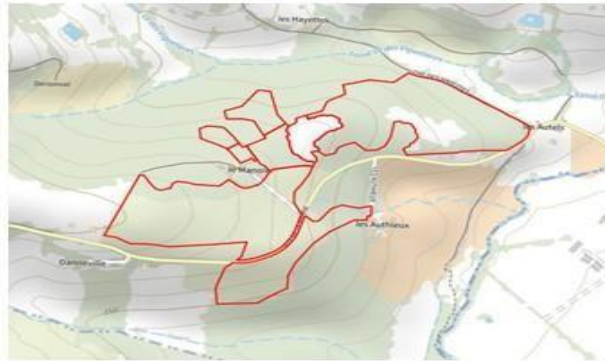


**ZONE 5**  
Plusieurs parcelles en friches faciles d'accès  
Intérêt agricole



5

**ZONE 1 / PARCELLE N° 0295**  
Commune de Branville



## CARACTÉRISTIQUES

Superficie : 175 340 m<sup>2</sup>

Particularités : plusieurs parcelles

Habitat : Fourré mésophile

## PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION

- Réouverture du milieu
- Intérêt pour la faune et la flore
- Parcelle potentiellement compatible avec une activité agricole

# 1. Pourriez-vous vous présenter, présenter votre structure et le démarrage de votre projet ?



Manuela  
LAURENT,  
AUCAME



Bérengère  
GLORIE,  
Conseil  
Départemental  
du Calvados



Xavier  
LAURIÈRE-  
THARAUD,  
syndicat mixte  
du Pays des  
Châteaux



2026



10 juin 2026

---

# Présentation d'une expérimentation sur le foncier agricole délaissé

---

Réseau des PAT Normands

# Plan de la Présentation

Le Pays des Châteaux et son Projet Alimentaire Territorial

Stratégie foncière et actions inscrites : focus sur l'action de "remobilisation du foncier agricole délaissé" : travail engagé et principaux résultats

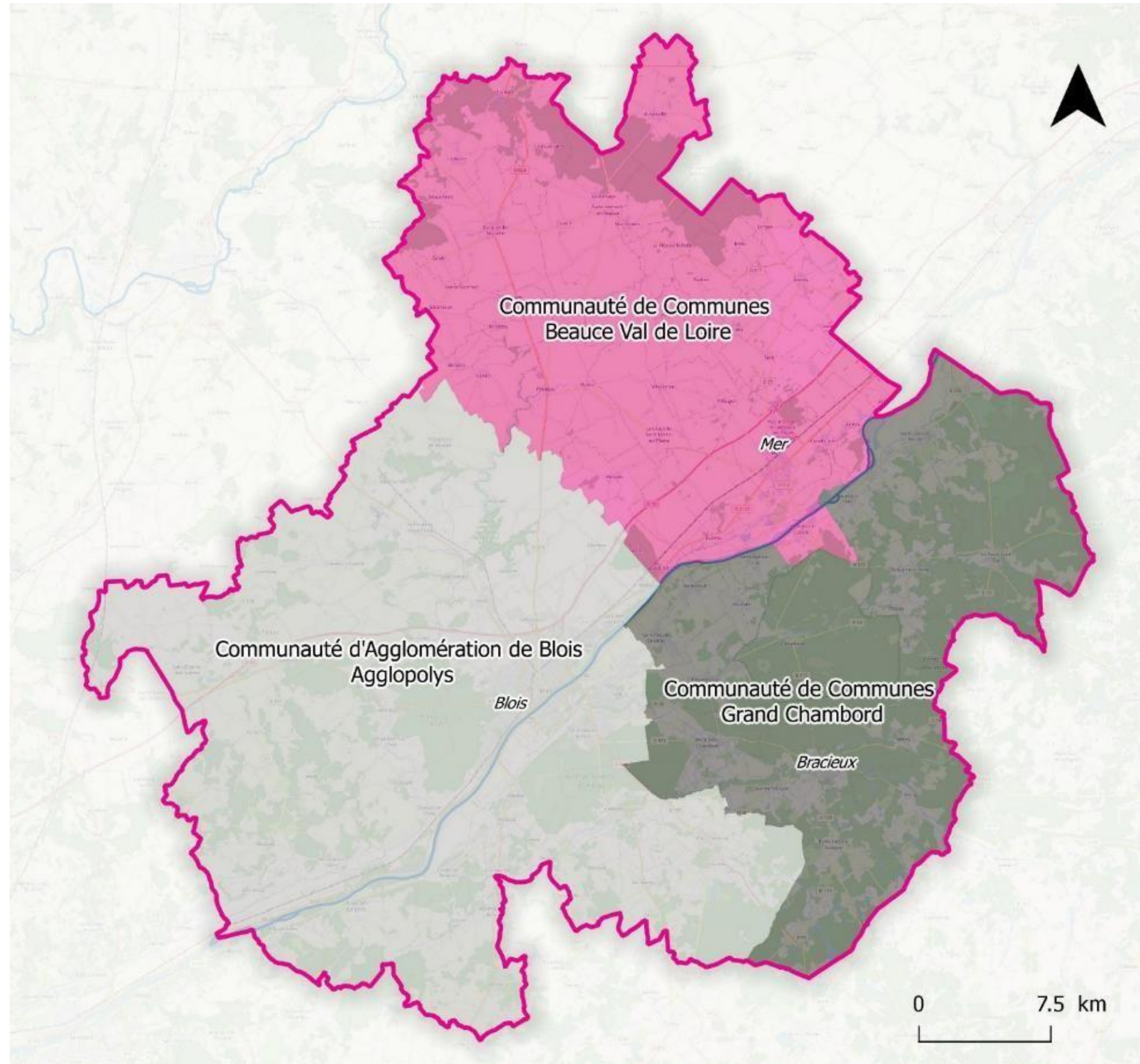
Enseignements tirés et perspectives :

- rôle des élus,
- lien avec les autres documents existants,
- rôle du CLA

# Le Pays des Châteaux et son Pro Territorial

01

# Le Pays des Châteaux : un espace de coopération sur le bassin de vie de Blois (Loir-et-Cher, en Région Centre – Val de Loire)

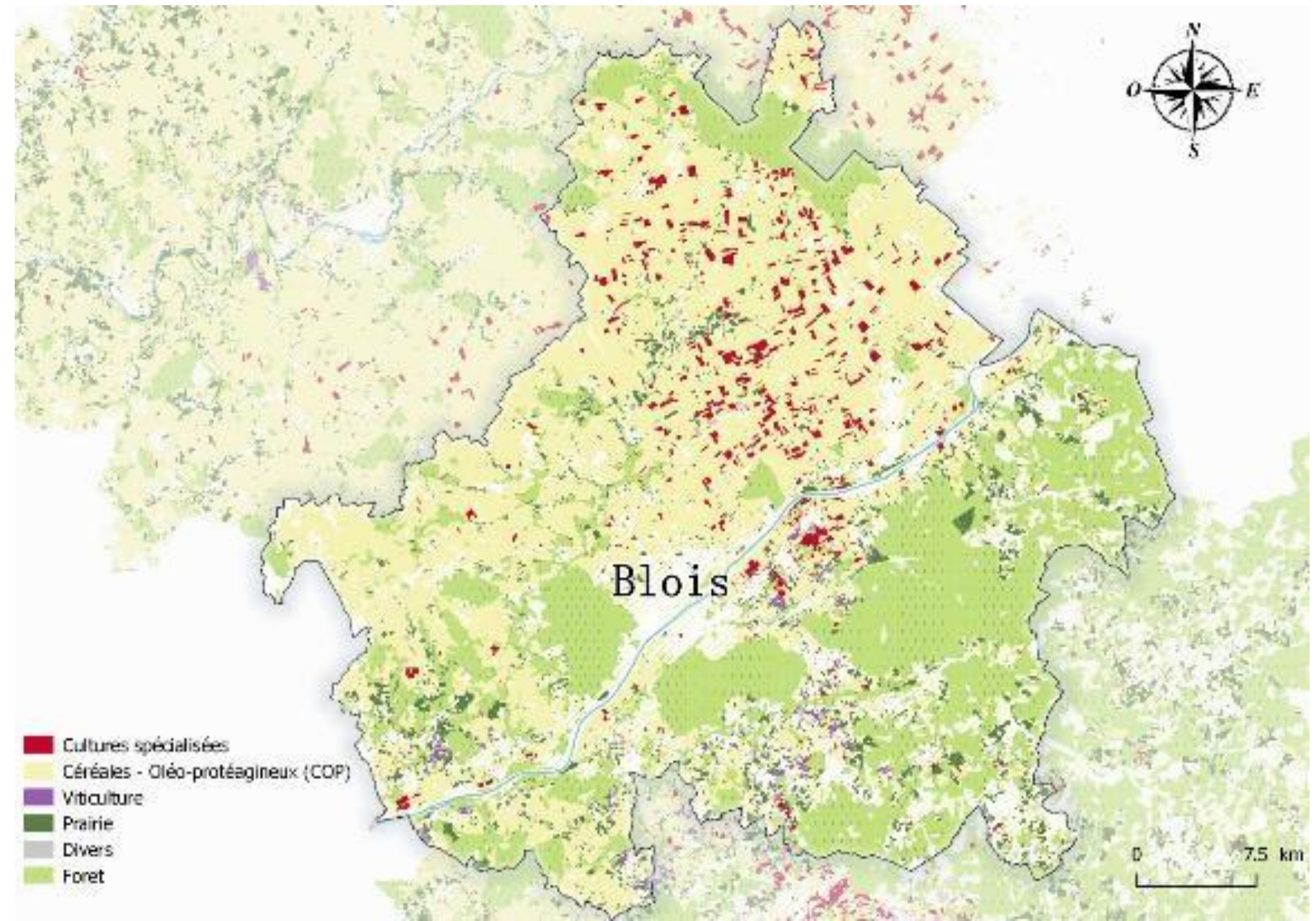


# Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays des Châteaux

## Pourquoi cette démarche sur le Blésois ?

Le bassin de vie Blaisois : un territoire adapté pour la mise en place d'un PAT :

- **Territoire de projet** avec comme ville centre Blois (préfecture du Loir-et-Cher)
- **Bassin de consommation structurant** pour les filières locales (150 000 habitants)
- **Bassin de production diversifié** offrant une large gamme alimentaire

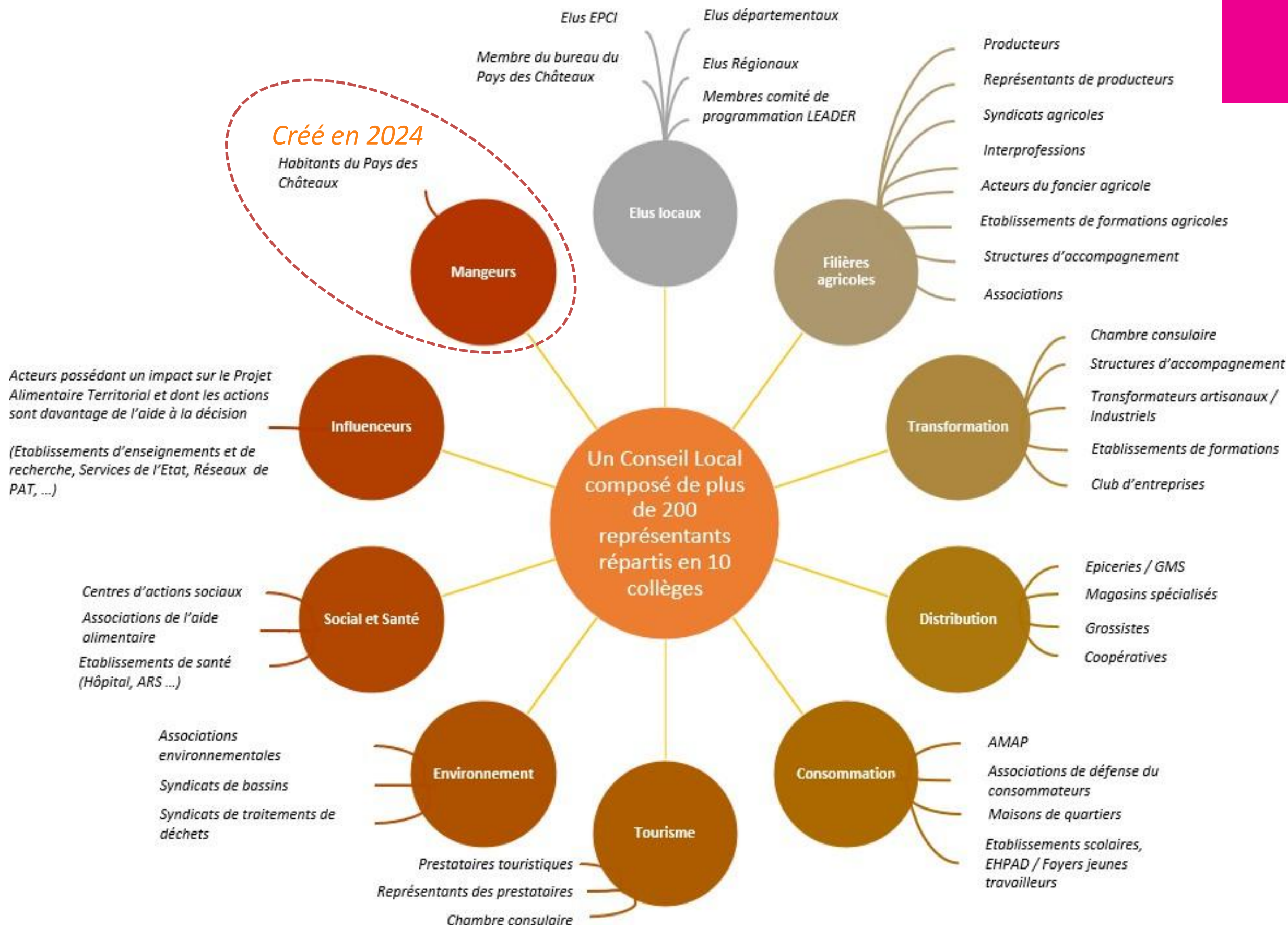


# Une stratégie territoriale inspirée et animée par les acteurs locaux

## Composition du Conseil Local de l'Alimentation (CLA) :

### Le CLA en quelques chiffres :

- 200 destinataires de nos infos
- 100 membres actifs
- 40 participants par réunion
- 2/3 réunions par an

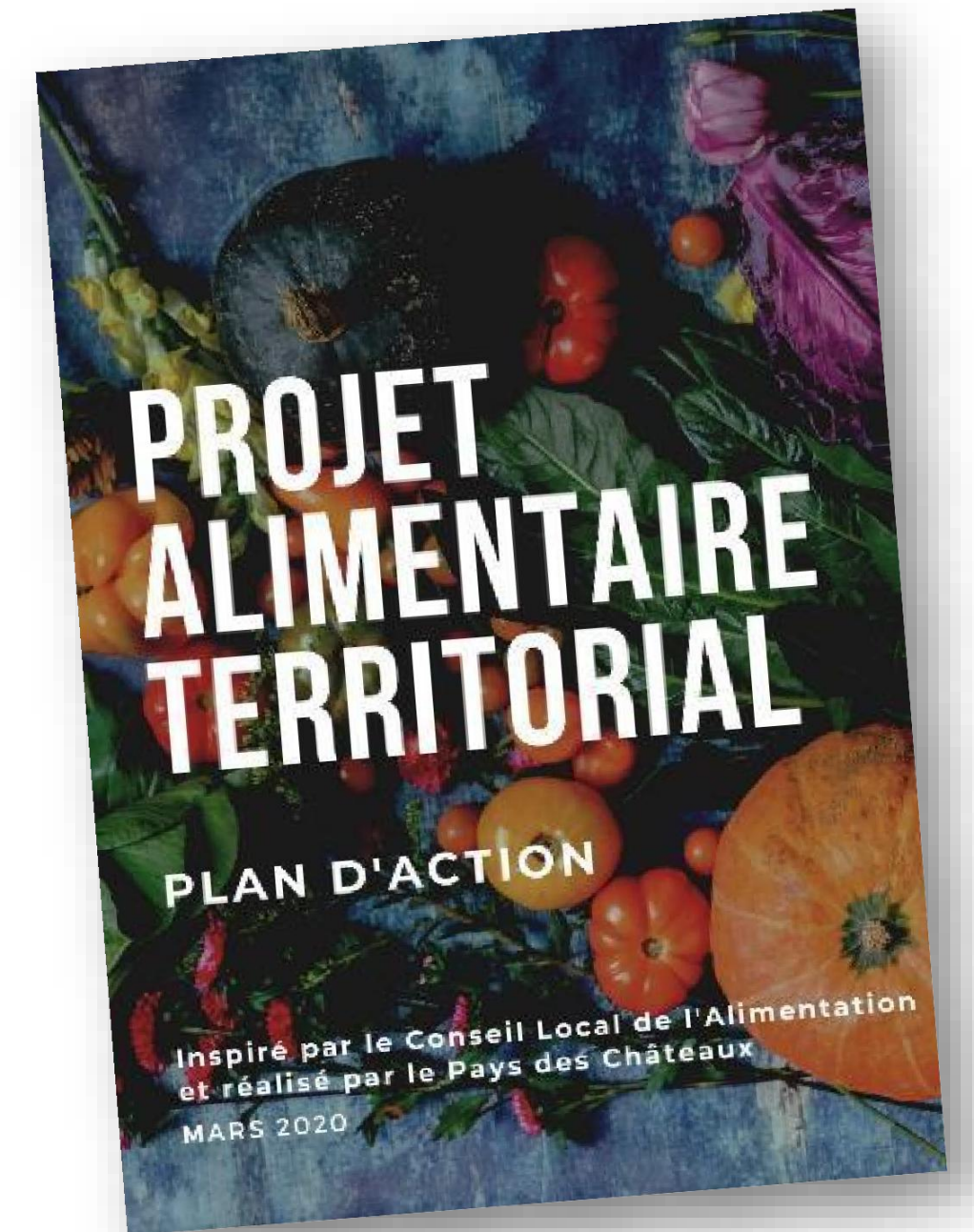
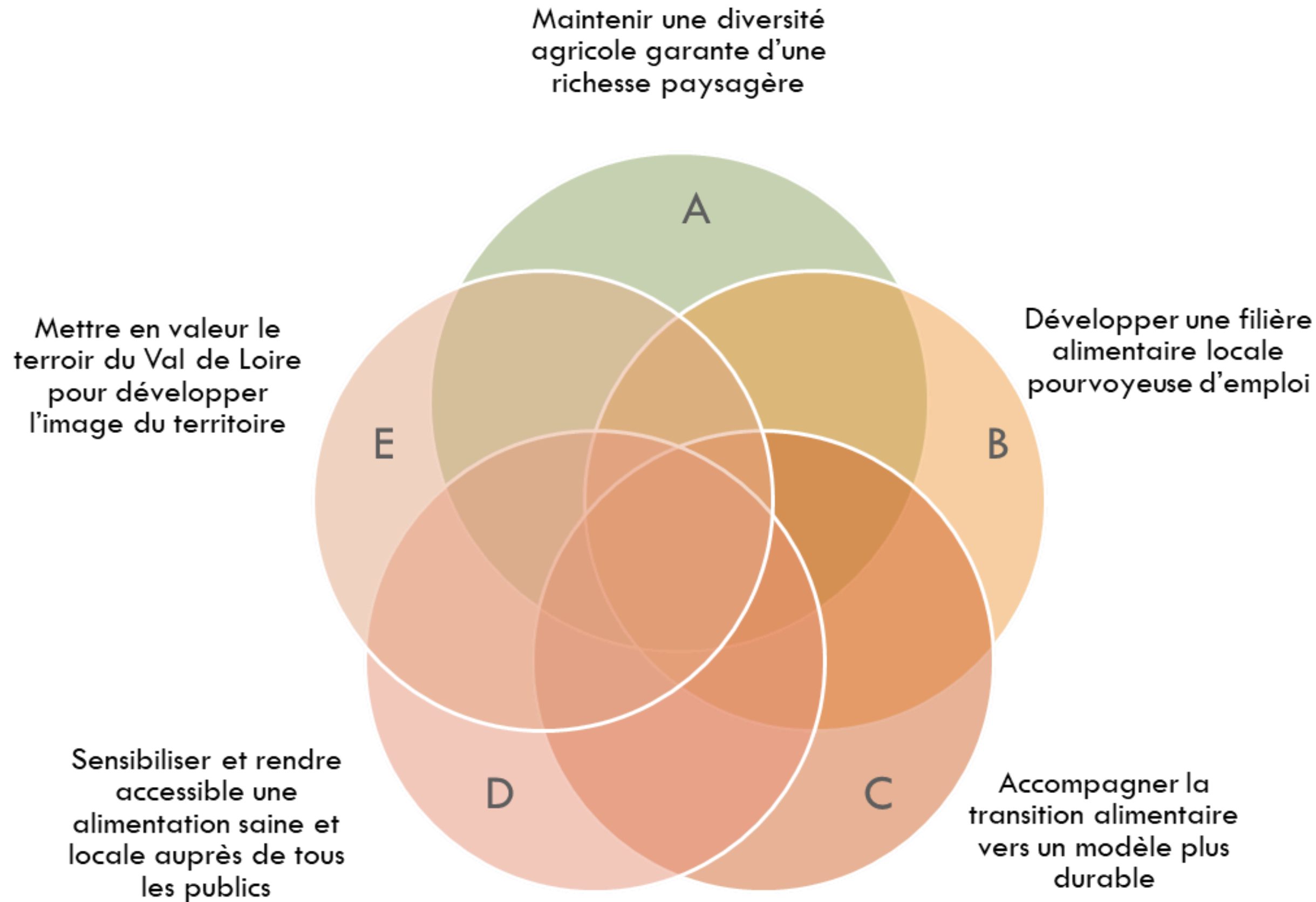


## Rôles du Conseil Local de l'Alimentation

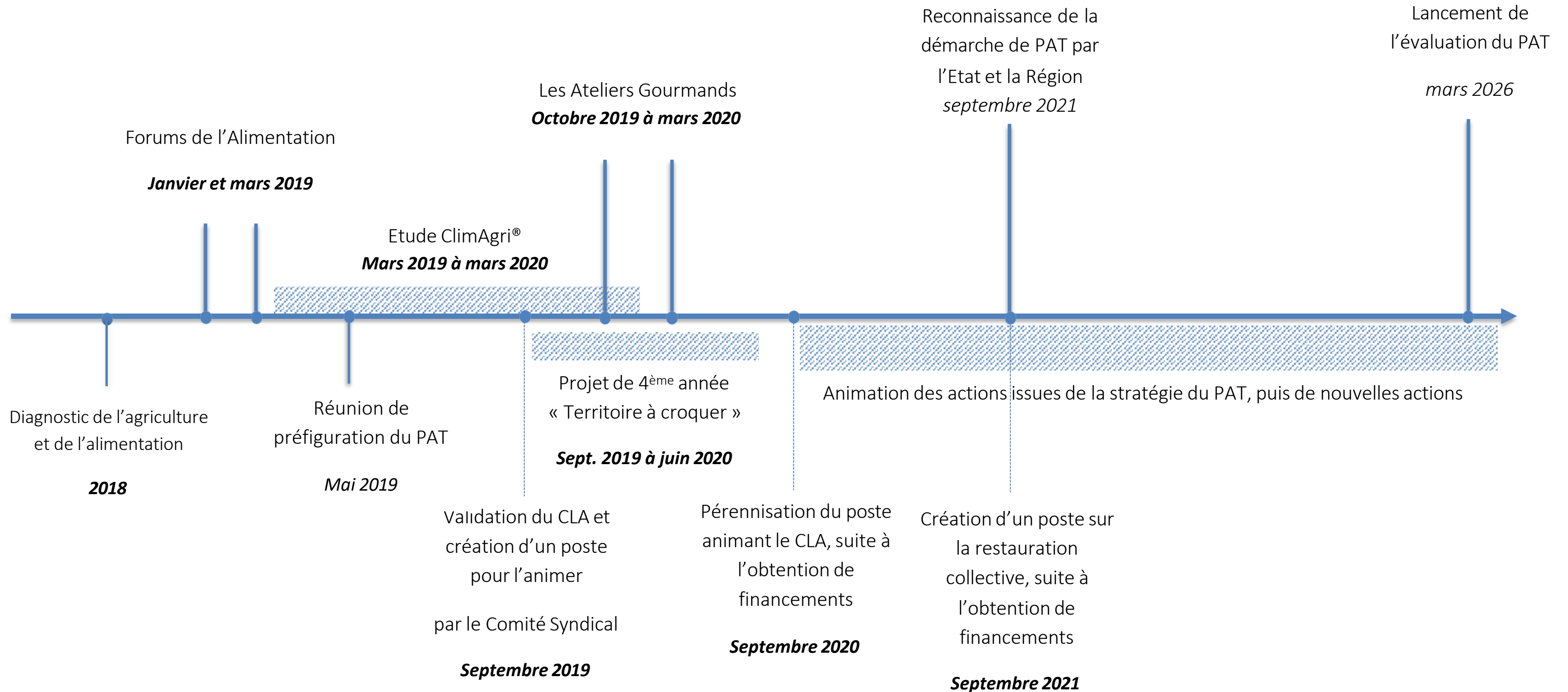
- **Initiateur** au changement de modèle alimentaire
- **Participatif** : ses membres participent activement dans la construction de la stratégie alimentaire territoriale.
- **Consultatif** : Le CLA donne un avis sur les projets présentés, afin d'affirmer ou non s'ils sont en cohérence avec les besoins du territoire et la philosophie du PAT
- **Incitatif** : Le CLA ne possède pas de pouvoir de décision mais il peut inciter les élus à s'intéresser à certaines actions.
- **Impulsion** auprès des instances de décision, être force de proposition
- **Informatif** : Le CLA facilite la transmission des informations sur le PAT auprès du grand public et des acteurs locaux.

**Le CLA s'est vu confié en 2025 la gestion d'une caisse locale dédiée aux initiatives citoyennes de transition alimentaire (Le BOCAL, doté de 30K€, qui a accompagné 15 projets)**

# La stratégie du PAT du Pays des Châteaux



# Rapide historique de l'élaboration du PAT du Pays des Châteaux



## 2. Quels sont aujourd'hui les principaux résultats de votre projet ?



Manuela  
LAURENT,  
AUCAME



Bérengère  
GLORIE,  
Conseil  
Départemental  
du Calvados



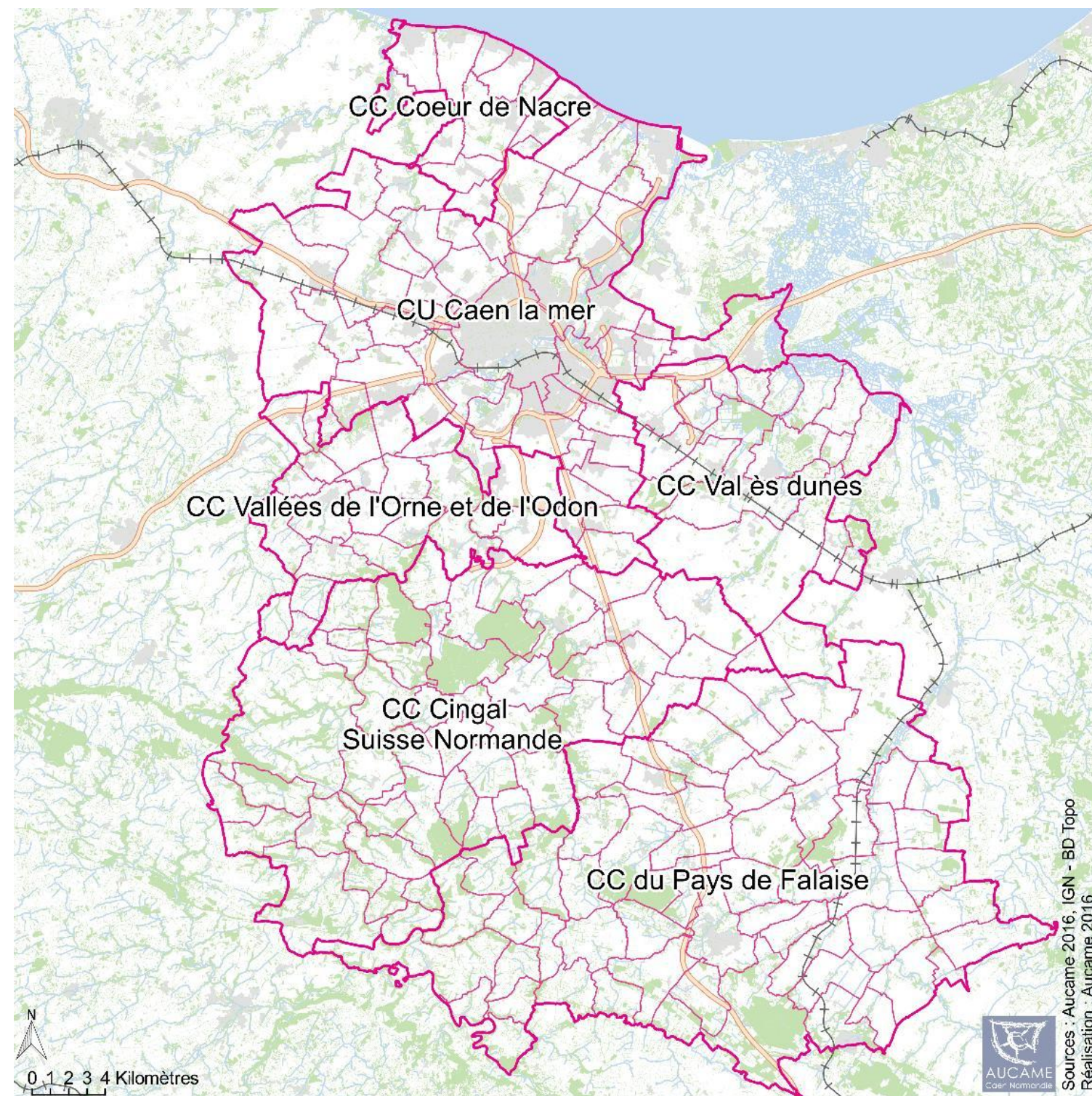
Xavier  
LAURIERE-  
THARAUD,  
syndicat mixte  
du Pays des  
Châteaux

# LES OBSERVATOIRES DE L'AUCAME

- Solidarités territoriales,
- Mobilités,
- Habitat,
- Adaptation-atténuation,
- Foncier,
- Systèmes agricoles et alimentaires.
- Logement étudiant,

- **Fournir au territoire** des éléments de connaissance et d'analyse
- **Évaluer** les politiques et les stratégies publiques
- Constituer un outil **d'aide à la décision** à destination des élus, des techniciens et des professionnels
- Être un **dispositif de veille** juridique, législative et technique sur le territoire

- Des notes d'observation
- Des tableaux de bord
  - Des Flash
  - Exposition



# L'OBSERVATOIRE DE L'AUCAME : UN OUTIL D'ÉVALUATION ET D'AIDE À LA DÉCISION POUR LE PAT

**La participation aux documents de planifications et des politiques publiques**

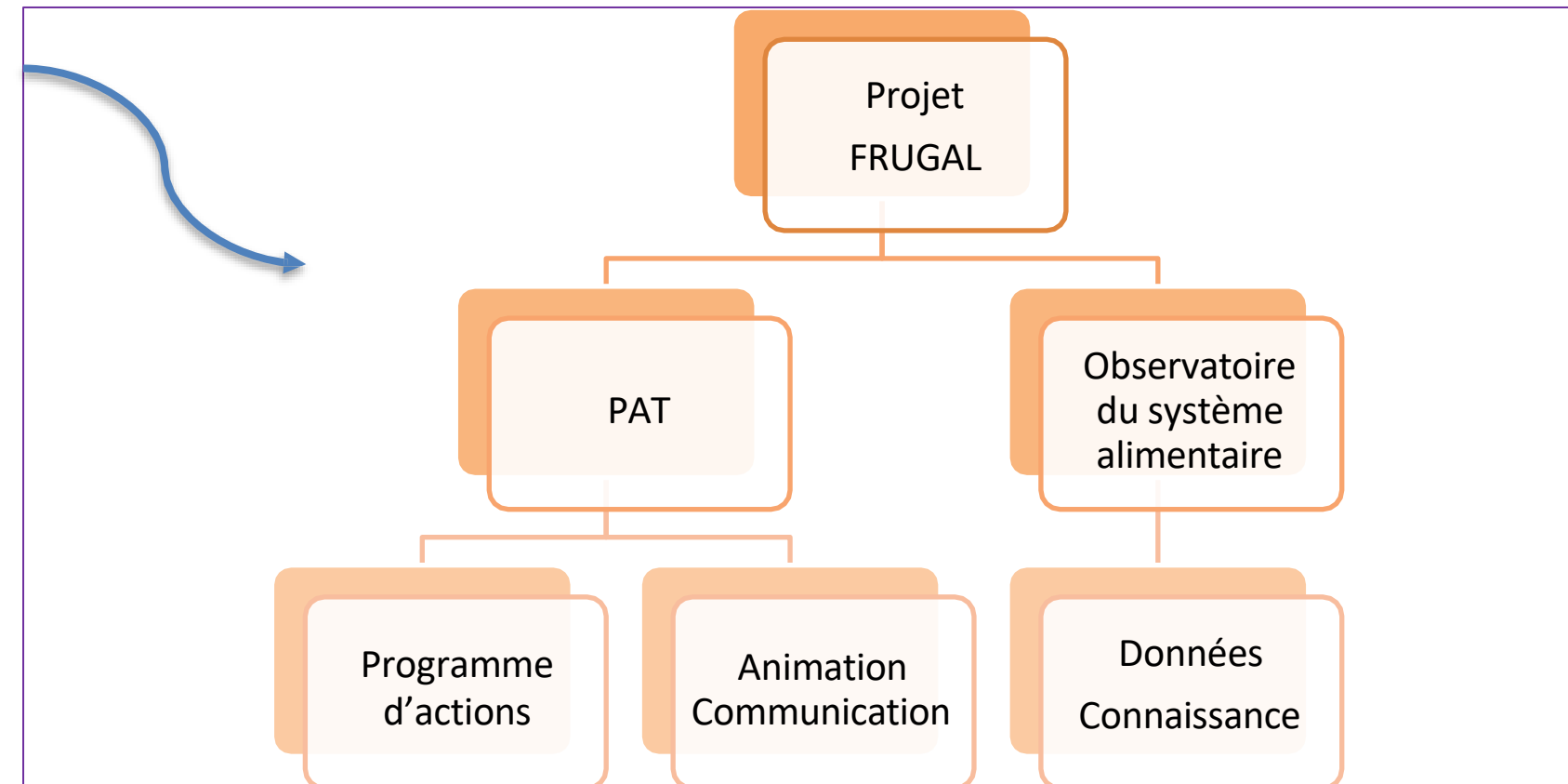
SCOT, PLU, PLH, PCAET, PAT...

Les diagnostics.

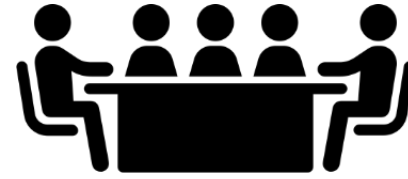
La réalisation du suivi et de l'évaluation des documents.

Des ateliers avec les élus et techniciens.

Les observatoires : des outils indépendants



# LE COMITÉ PARTENARIAL DE SUIVI D'UN OBSERVATOIRE



## Un Comité Partenarial de Suivi

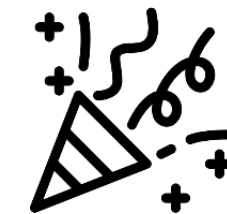
- **Se réunit** régulièrement (+/- 2 fois par an)
- composé des élus référents (portage politique) et des partenaires du système alimentaire

**Lieu important d'échanges et d'orientation**



**Des publications régulières**

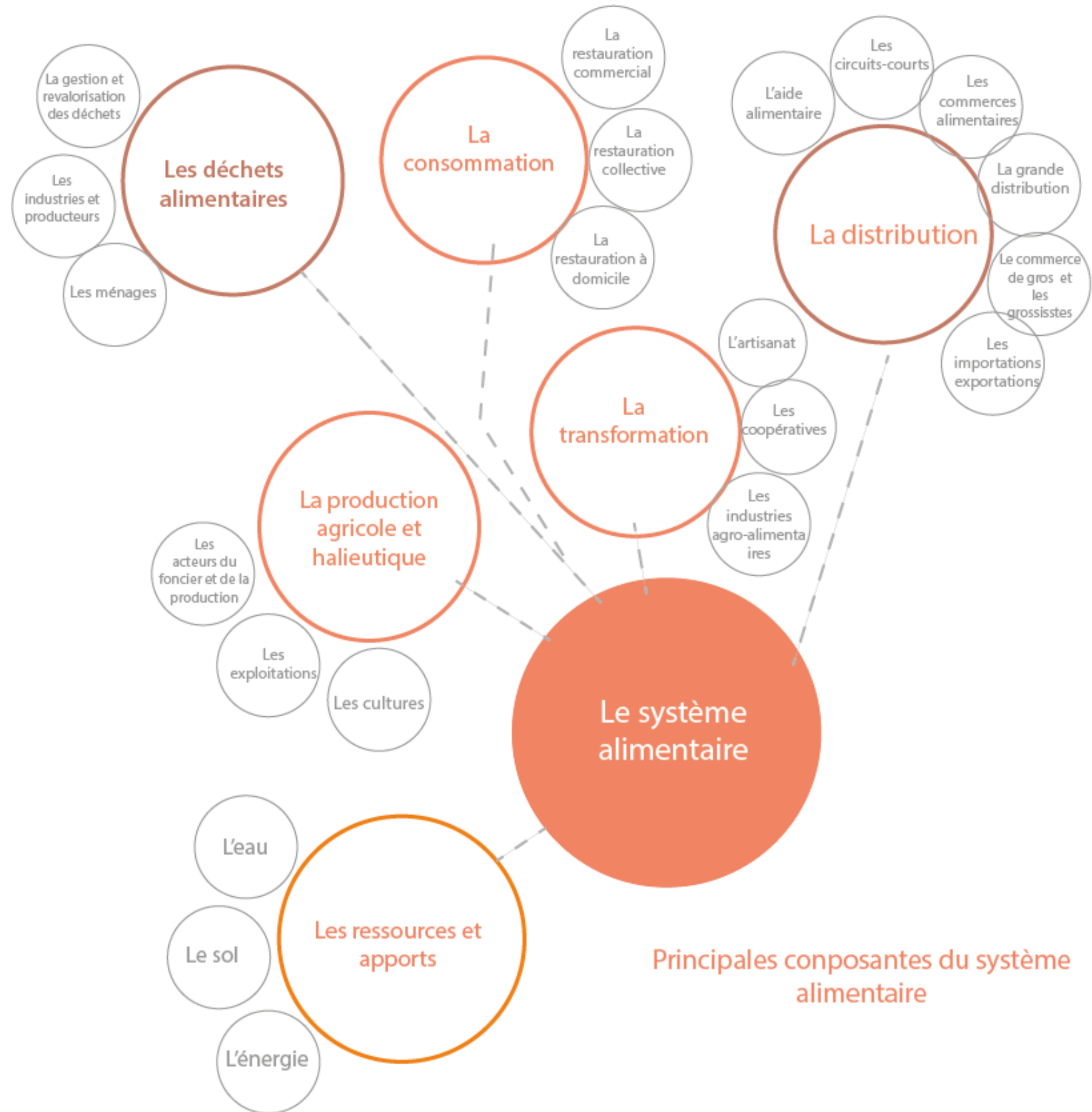
« Deux élus référents qui co-président un CPS dont l'objet est de **partager les résultats** avec les membres et les partenaires et d'**être force de proposition** pour orienter les travaux »



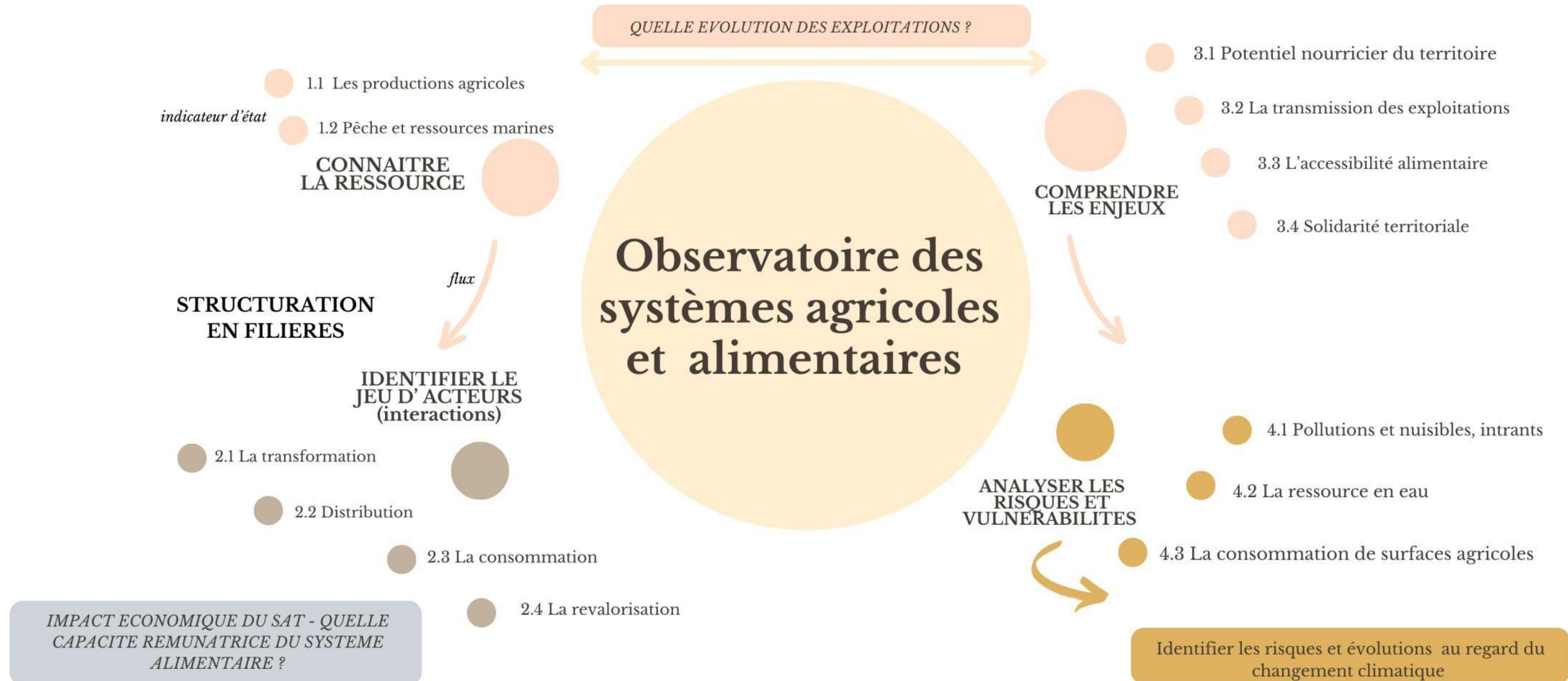
**Un évènement centré sur une thématique**  
tous les 1-2 ans

# LA NOTION DE SYSTÈME ALIMENTAIRE

- La « façon dont les hommes, **dans l'espace et dans le temps**, s'organisent pour obtenir et pour consommer leur nourriture » (Malassis, 1994).
- donc « l'ensemble des **moyens, institutions, pratiques et acteurs** au travers desquels les sociétés organisent leur **approvisionnement** alimentaire » (Rastoin et Ghersi, 2010).
- Dont « l'organisation vise à adapter aux caractéristiques environnementales, agricoles et économiques d'un territoire **un projet social partagé et gouverné**, visant à **améliorer durablement le bien vivre de la population par l'alimentation** » (Collart Dutilleul, 2020).



# LA STRUCTURATION DE L'OBSERVATOIRE: UNE LOGIQUE SYSTEMIQUE



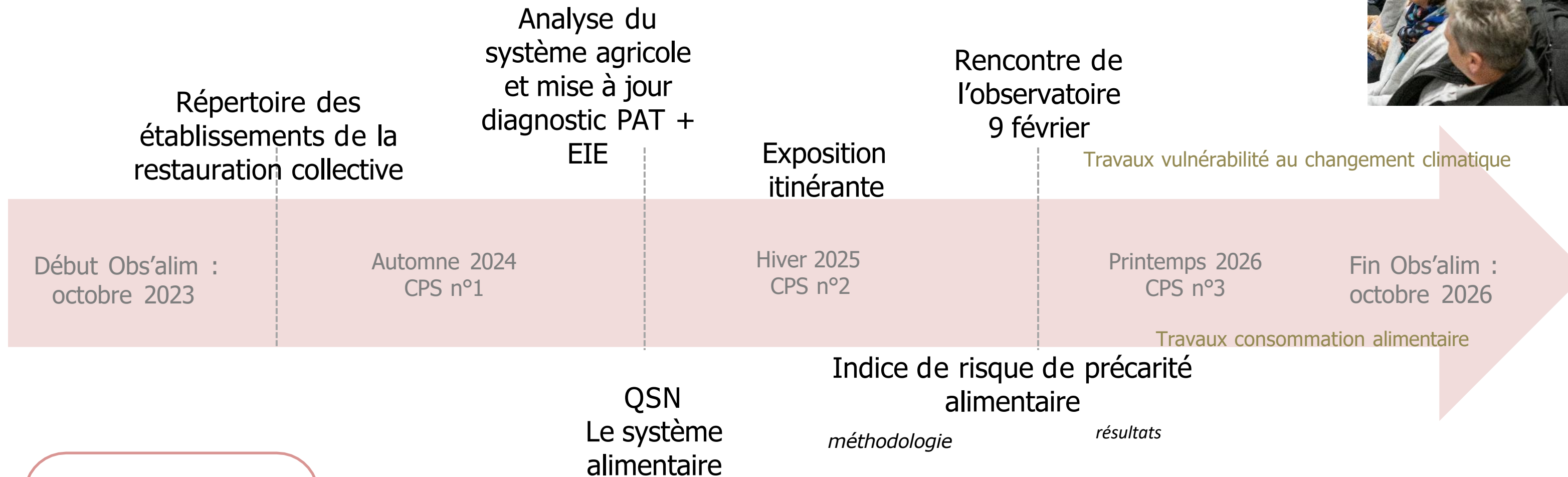
# LES PREMIÈRES ÉTAPES DE STRUCTURATION : 2023-2024

- Comprendre la structuration du système alimentaire et le vulgariser ;
- Intégrer les données « de base » au système d'information géographique de l'Agence ;
- Intégrer différentes échelles territoriales dans les analyses ;
- Actualiser les volets agricoles des documents d'action publique ;
- Identifier les angles morts de connaissance ;
- Elaboration d'un programme de travail avec les partenaires : installation du CPS ;
- Lancement d'un travail sur la restauration collective : répertoire et application cartographique ;
- Partager les méthodologies.



<https://www.aucame.fr/themes/systemes-agricoles-et-alimentaires>

# LES TEMPS FORTS DE L'OBSERVATOIRE : 2024-2026



**Les publications**

- 5 notes d'obs
- 5 Flash
- 1 Qu'en savons-nous ?
- 1 Application cartographique

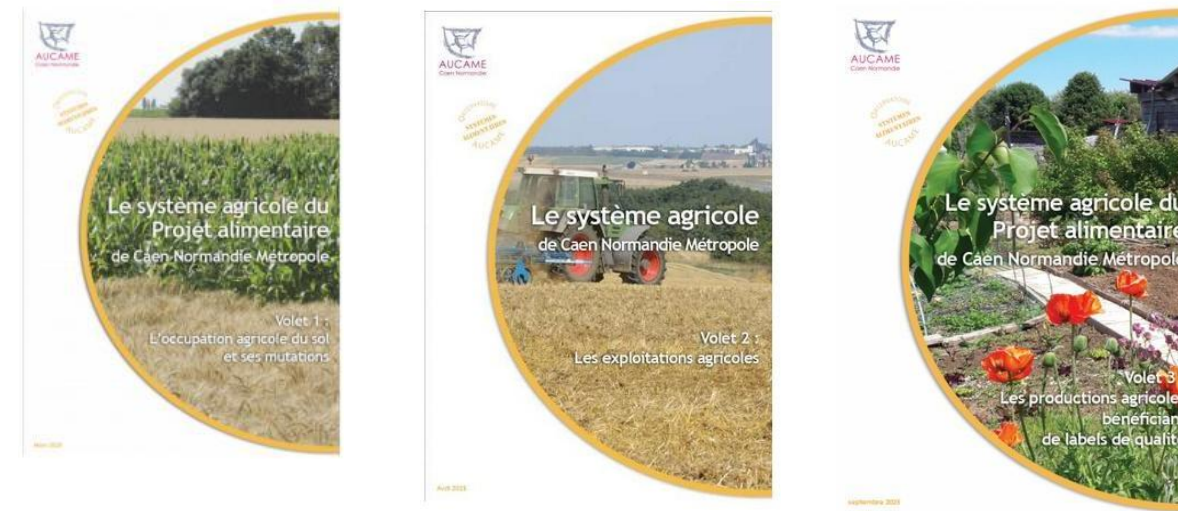


# LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE

Une analyse du système agricole en trois volets

- L'occupation agricole du sol
- Les exploitations agricoles du territoire
- Les productions bénéficiant de labellisations de qualité

Complétée par deux flashs sur les SIQO et les modes de production en bio.



La notion de système alimentaire

- Un quatre page « Le système alimentaire territorial »



Méthodes et analyses de la précarité alimentaire

- Un quatre pages « Comprendre le jeu d'acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire »
- Note d'obs « Indice de risque de précarité alimentaire à Caen Normandie Métropole » : volet méthodologie et volet résultats.

La restauration collective

- Flash « Répertoire des établissements de restauration collective : des compétences diverses à mobiliser »
- Note d'obs « Répertoire des établissements de la restauration collective - Caen Normandie Métropole »



# LES PRINCIPALES DONNÉES AGRI-ALIMENTAIRES

## Observer un système agricole

- Le recensement agricole
- Le mode d'occupation des sols
- Les déclarations à la PCA : le Registre parcellaire graphique
- RICA : revenus des agriculteurs
- Cerema – fichiers fonciers
- Les suivis annuels Agreste.

## Observer le système alimentaire

- Les données des Douanes
- Le recensement agricole
- Le simulateur PARCEL :
- les besoins en consommation (théorique) d'un territoire
- Enquête de consommation et des habitudes alimentaires de l'Anses (INCA 3)

Plusieurs sources de données de suivi de la production agricole

## Observer les pratiques

- L'Agence BIO
- DataSIQO : les labellisations
- L'indice de fréquence de traitement phytosanitaire : l'IFT de Solagro
- Banque nationale des ventes distributeurs BNV-D  
Traçabilité: les ventes et achats de produits phytosanitaires
- BNPE : les prélèvements d'eau pour l'irrigation à usage agricole
- Phyt'ATMO : les pesticides dans l'air
- ORECAN : suivi des GES de l'agriculture

L'angle mort des données alimentaires

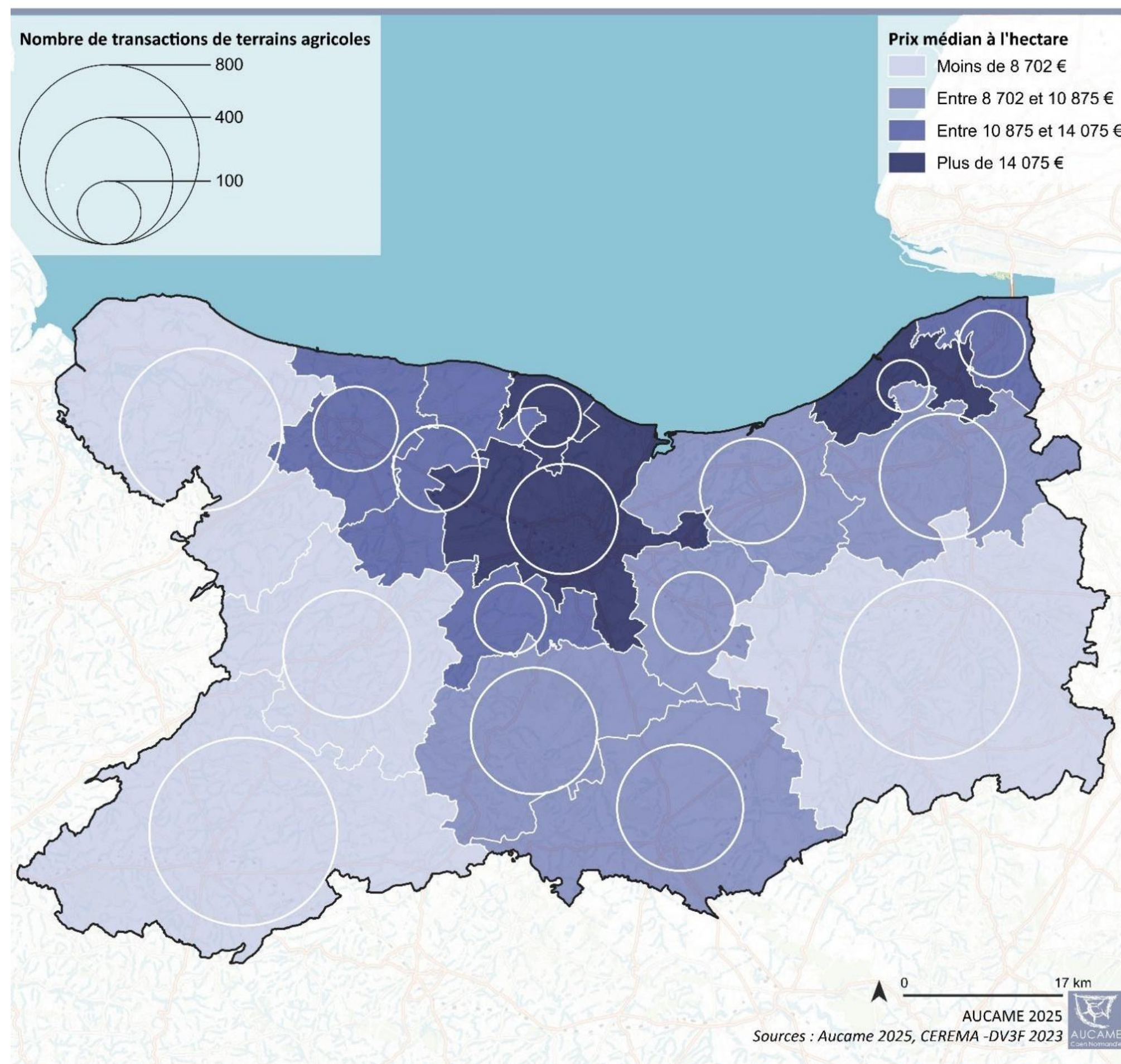
→ création de base en interne (Resto'Co, Précarité alimentaire)

→ appui de la recherche universitaire)

# DES TERRES FACE À UN PHÉNOMÈNE DE PRESSION FONCIÈRE

- Des prix très élevés : de l'ordre de **13 600€** entre 2017 et 2023
- **6 200 €** en moyenne en France par hectare en 2023 selon la SAFER (étude annuelle des marchés fonciers ruraux)
- Des surfaces vendues de plus en plus grandes

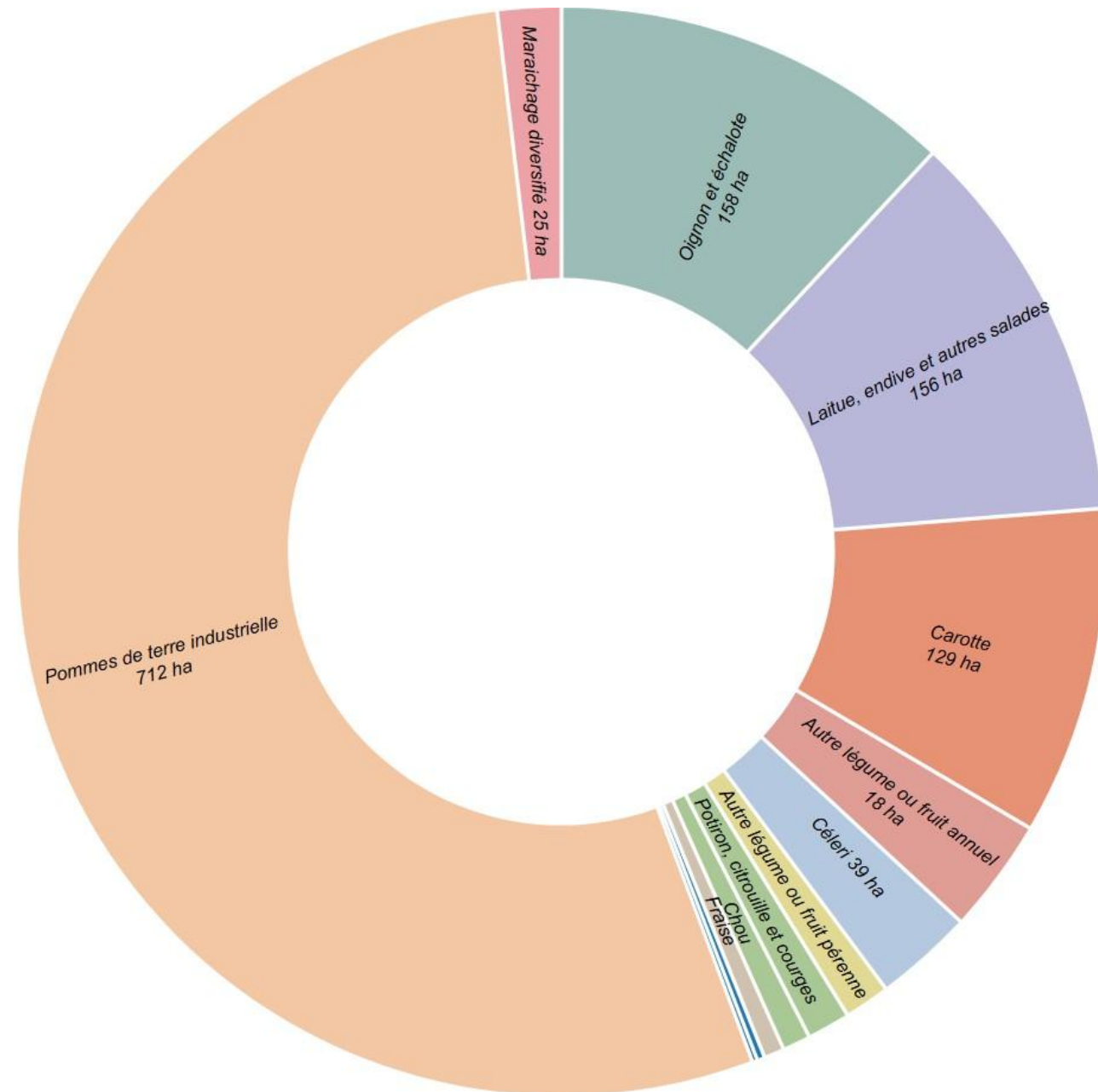
Nombre et prix médian à l'hectare des transactions de terrains agricoles entre 2017 et 2022



# LES CULTURES LÉGUMIÈRES : HISTORIQUES ET MINORITAIRES

Les légumes : une place minoritaire et des cultures peu diversifiées.

Des micro-bassins légumiers historiques.



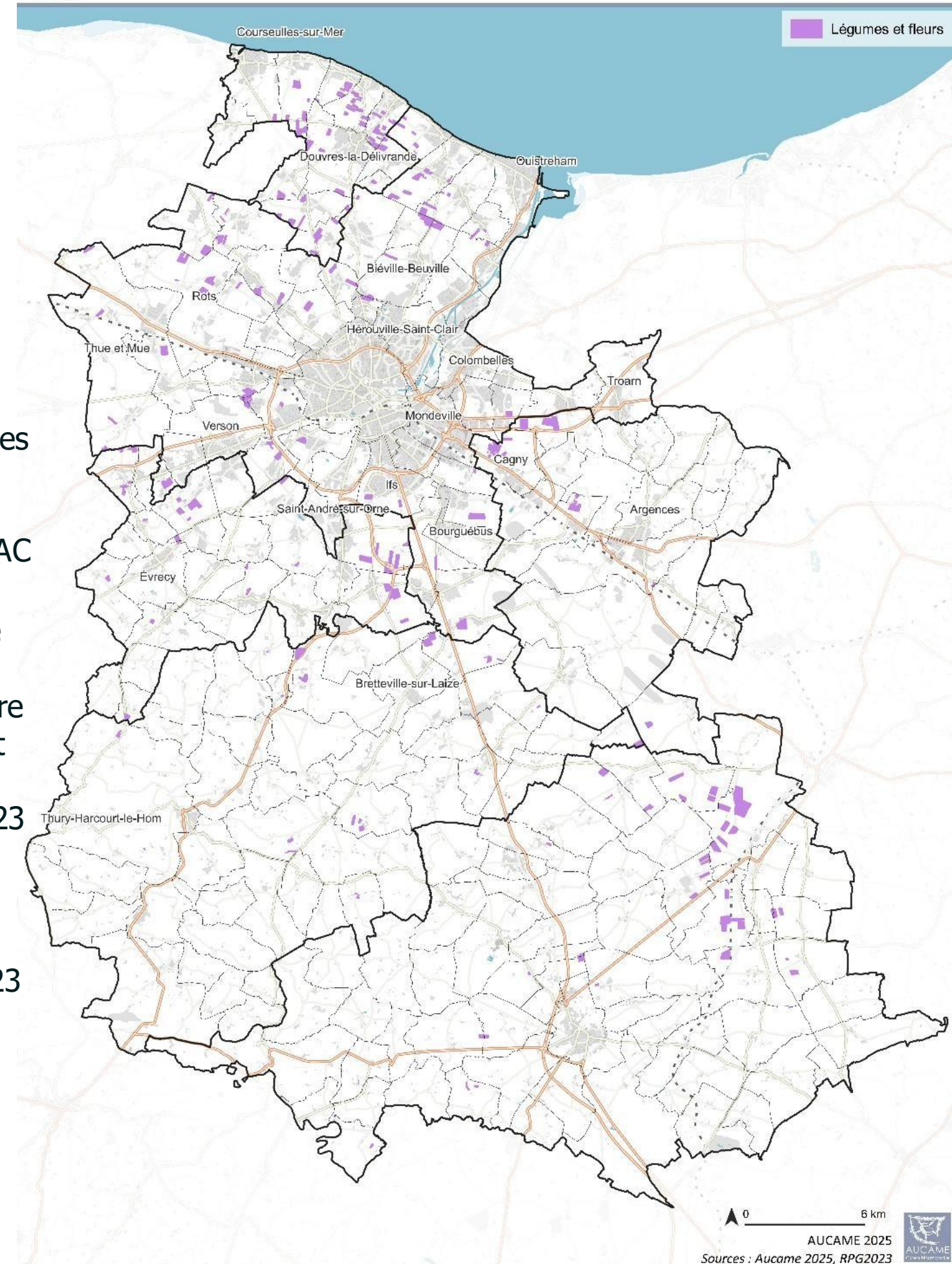
Source : RPG 2023.

**1 %**  
des surfaces agricoles sont des cultures légumières déclarées à la PAC

**1 324 ha** de légumes, pommes de terre industrielles et maraichage diversifié en 2023

**347 ha** d'arboriculture déclarés en 2023

Parcelles de légumes et fleurs déclarées à la PAC de Caen Normandie Métropole en 2023



## 2. Quels sont aujourd'hui les principaux résultats de votre projet ?



Manuela  
LAURENT,  
AUCAME



Bérengère  
GLORIE,  
Conseil  
Départemental  
du Calvados

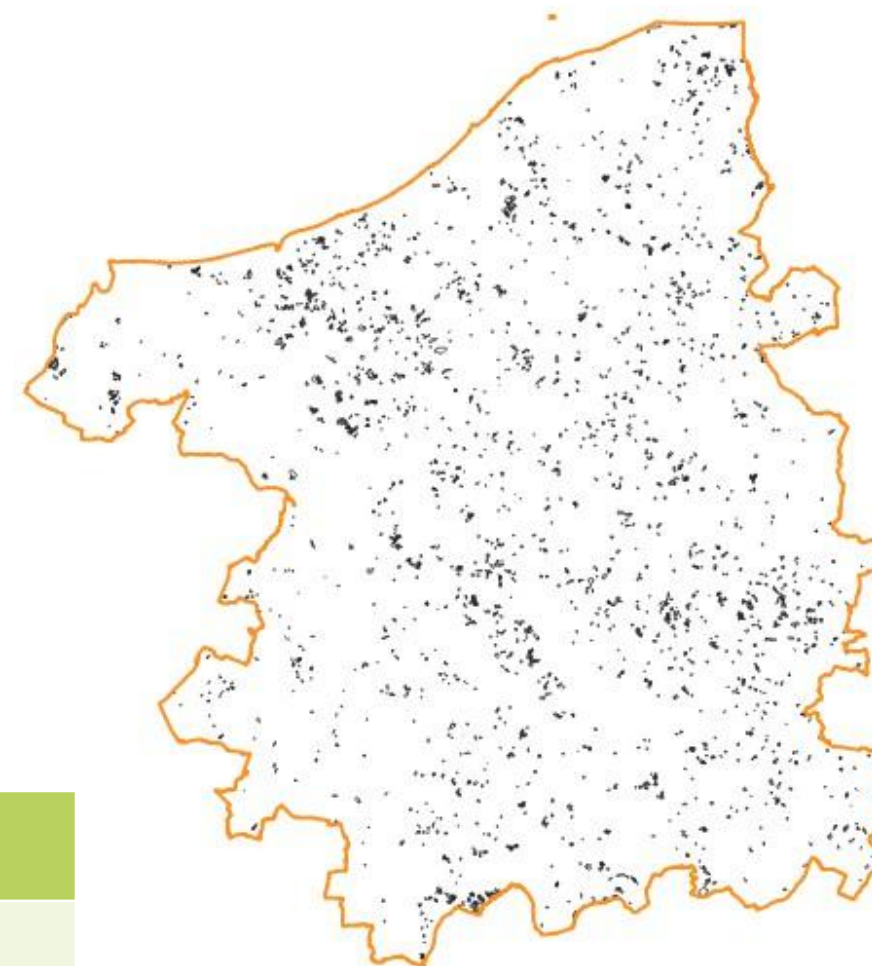


Xavier  
LAURIÈRE-  
THARAUD,  
syndicat mixte  
du Pays des  
Châteaux

# PRESENTATION DES RESULTATS

## Chiffres clés :

- Superficie totale du territoire : 181 451 ha
- Superficie totale des friches potentielles après vérification de terrain : 2 266 ha  
Soit 1,2 % de couverture à l'échelle du territoire
- Nombre de friches potentielles : 3 157
- Superficie moyenne d'une friche : 7 177 m<sup>2</sup>



Nom de l'intercommunalité	Surface
C.C. Val-Es-Dunes	4 ha
C.C. du Pays de Falaise	9 ha
C.C. Cœur Cote Fleurie	126 ha
C.C. du Pays de Honfleur et Beuzeville	117 ha
C.C. Terre Auge	431 ha
C.C. Normandie Cabourg Pays Auge	458 ha
C.A. de Lisieux-Normandie	1207 ha

# PRESENTATION DES RESULTATS

Envoi d'un courrier aux 151 communes sur lesquelles ont été identifiées des friches, accompagné :

- d'une cartographie,
- d'une liste des parcelles
- de la liste des outils mobilisables identifiés



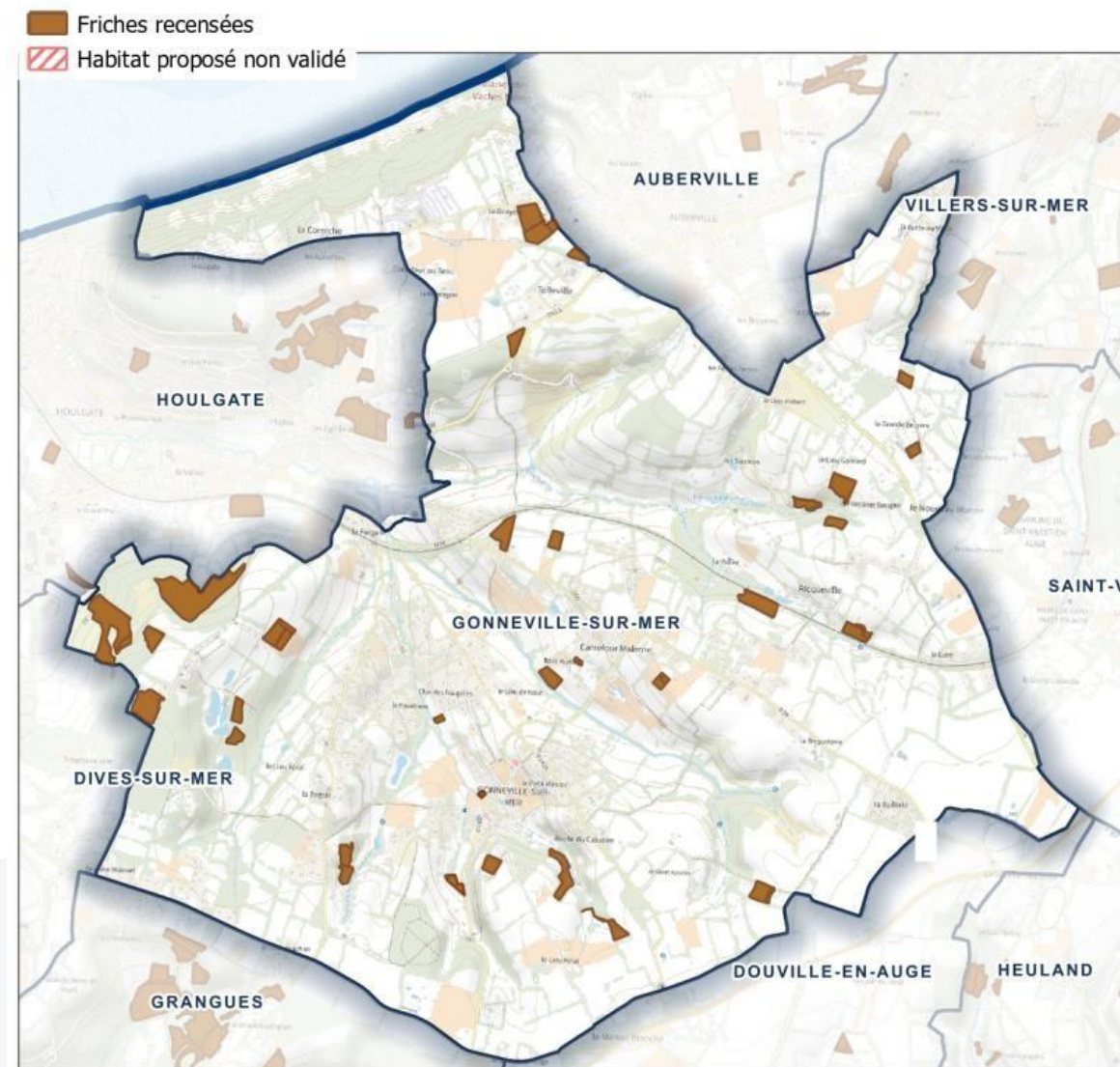
Surface (ha) de la commune : 1343.01

Surface utile agricole en ha (RPG) : 435.87

Surface (ha) de friches recensées : 27.74

Nb de bâtiments agricoles (BD Topo IGN) : 30

Groupe(s) de culture présent(s) (RPG) : Blé tendre, Divers, Maïs grain et ensilage, Orge, Prairies permanentes, Prairies temporaires, Vergers



Réalisation : Pôle SIG du Département du Calvados (sig@calvados.fr) - 2022-11-28

# OUTILS DE MOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE

## PRIORITE DONNEE A L'ECHANGE ET A LA CONCERTATION

- **Administration et services communaux**

*Articles L2213-25 du Code général des collectivités territoriales*

- **Déclaration de parcelle en état d'abandon**

*Articles L2243-1 à L2243-4 du Code général des collectivités territoriales*

- **Procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître**

*Articles L1123-3 à L1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques*

- **Mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées**

*Articles L125-1 à L125-15 du Code rural et de la pêche maritime*

# OUTILS DE MOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE

Procédure	Demandeur	Objectif	Condition	Procédure
Administration et services communaux	Maire	Obliger le propriétaire à entretenir son bien ou lui faire supporter les frais de remise en état	Absence d'entretien d'un terrain non bâti ou une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations	Le maire prend un arrêté avec date butoir pour la réalisation des travaux de remise en état. Si au jour indiqué les travaux n'ont pas été effectués, le maire peut procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire.
Déclaration de parcelle en état d'abandon	Maire	Exproprier les parcelles abandonnées	Terrain manifestement non entretenu	Constat d'état d'abandon de la parcelle par le maire dans un procès-verbal provisoire, notification aux propriétaires. Décision du CM pour poursuivre l'expropriation au profit de la commune si aucun entretien n'est constaté après 3 mois. Dossier d'expropriation à monter
Procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître	Maire ou Président EPCI	Mobiliser du foncier	Immeuble qui n'a pas de propriétaire connu, qui n'est pas assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lequel, depuis plus de trois ans, la taxe foncière n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers	Le maire propose une liste de BVSM en lien avec la DgFip. Arrêté du maire, publication, affichage durant 6 mois et notification de cet arrêté. Délais de 6 mois avant délibération du CM pour incorporer le bien dans le domaine communal
Mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées	Toutes personnes physiques ou morales	Obtenir l'autorisation d'exploiter une parcelle à vocation agricole	Parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole manifestement sous-exploitée depuis trois ans Propriétaire n'ayant pas entretenu sa parcelle après un délai d'un an après la mise en demeure du Préfet	Le propriétaire doit réaliser un plan de mise en valeur au préfet et le mettre en place dans l'année, sinon le Préfet peut attribuer le droit d'exploiter au demandeur

# PRÉSENTATION DU TRAVAIL MENÉ A GONNEVILLE SUR MER

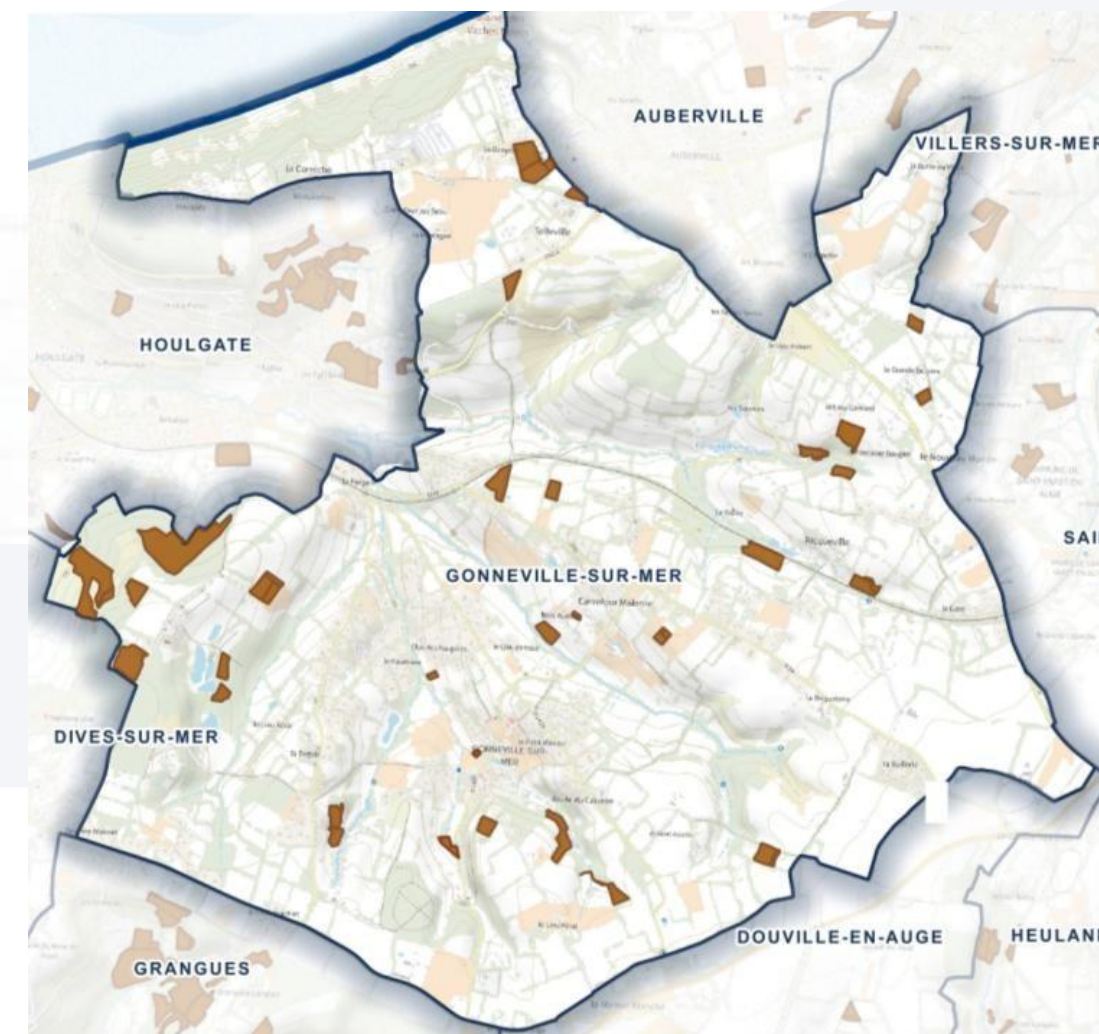
Commune très étendue (12 km<sup>2</sup>), 3eme plus grande du département 600 habitants  
40% de résidences secondaires

-A partir du recensement issu de l'étude du Département :

COMMUNE	NOMBRE DE PARCELLES	SUPERFICIE (ha)
Gonneville-sur-Mer	34	24

-Analyse complémentaire de terrain :

362	B	3297	Taillis	
369	B	11814	Friche	pb souches
519	B	11039	Friche	exploitable
520	B	18226	Friche	exploitable



-Analyse complémentaire de la propriété

# RÉUNION D'INFORMATION

Organisation d'une réunion d'information auprès des propriétaires de friches en invitant également des exploitants agricoles, des porteurs de projets.

Objectif de la réunion :

- ❖ Sensibiliser les propriétaires fonciers sur les méfaits des parcelles en friches,
- ❖ Transmettre de l'information réglementaire aux propriétaires,
  - Un terrain en friche :
    - prend-il de la valeur avec le temps
    - ne coûte rien à son propriétaire
    - deviendra forcément constructible
  - Les outils de mise à disposition du foncier (bail rural, CMD,
- ❖ Echanger sur des possibilités de remise en culture de certaines parcelles par des démarches amiables

Identifiés : 72 comptes de propriétés dont 12 dans le Calvados

Invités : 79 propriétaires

Retours défaut d'adressage/destinataire inconnu : 10

Participants : 16 propriétaires, 1 exploitant, 1 porteur de projet

## 2. Quels sont aujourd'hui les principaux résultats de votre projet ?



Manuela  
LAURENT,  
AUCAME



Bérengère  
GLORIE,  
Conseil  
Départemental  
du Calvados



Xavier  
LAURIÈRE-  
THARAUD,  
syndicat mixte  
du Pays des  
Châteaux

# Stratégie foncière et actions inscrites

Focus sur l'action de  
"remobilisation du  
foncier agricole  
délaissé" : travail  
engagé et principaux  
résultats

02

# Stratégie foncière et actions inscrites

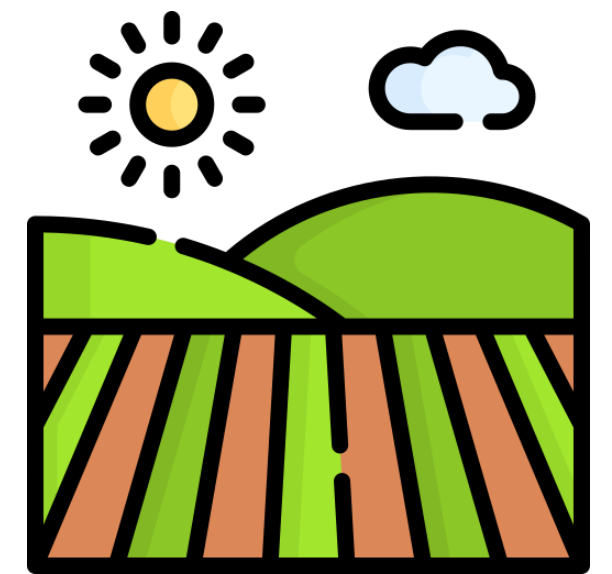
**Axe stratégique du PAT : Maintenir une diversité agricole garante d'une richesse paysagère.**

Pays des Châteaux : mosaïque de paysages (Val de Loire, Sologne, Sologne viticole, Petite Beauce, Gâtine Tourangelle...).

Effet de la périurbanisation, développement des grandes cultures, enfrichement...

Plusieurs actions menées sur le foncier agricole :

- Sensibilisation / formation des élus communaux à la mise en place de stratégies foncières communales, en lien avec les objectifs du PAT
  - Travaux réguliers avec l'Ecole de la Nature et du Paysage de Blois (INSA CVL)
  - **Expérimentation sur le foncier agricole délaissé**
  - Travail sur l'installation / transmission
- >> Toujours avec nos partenaires : CA41, SAFER, Terres de Liens, interco...



# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »



## *Remobiliser le foncier agricole délaissé sur le Pays des Châteaux*



## Le pourquoi du projet



### Constat

- Présence de friches disséminées sur le territoire, en particulier au sud
- Un besoin du syndicat viticole de Cheverny – Cour Cheverny de mettre en valeur les friches à proximité de leur vignoble
- Engagement de la collectivité autour du Paysage et du Tourisme
- Volonté des collectivités de développer des productions compatibles avec le Projet Alimentaire Territorial
- Existence de porteurs de projets en recherche de foncier

# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »



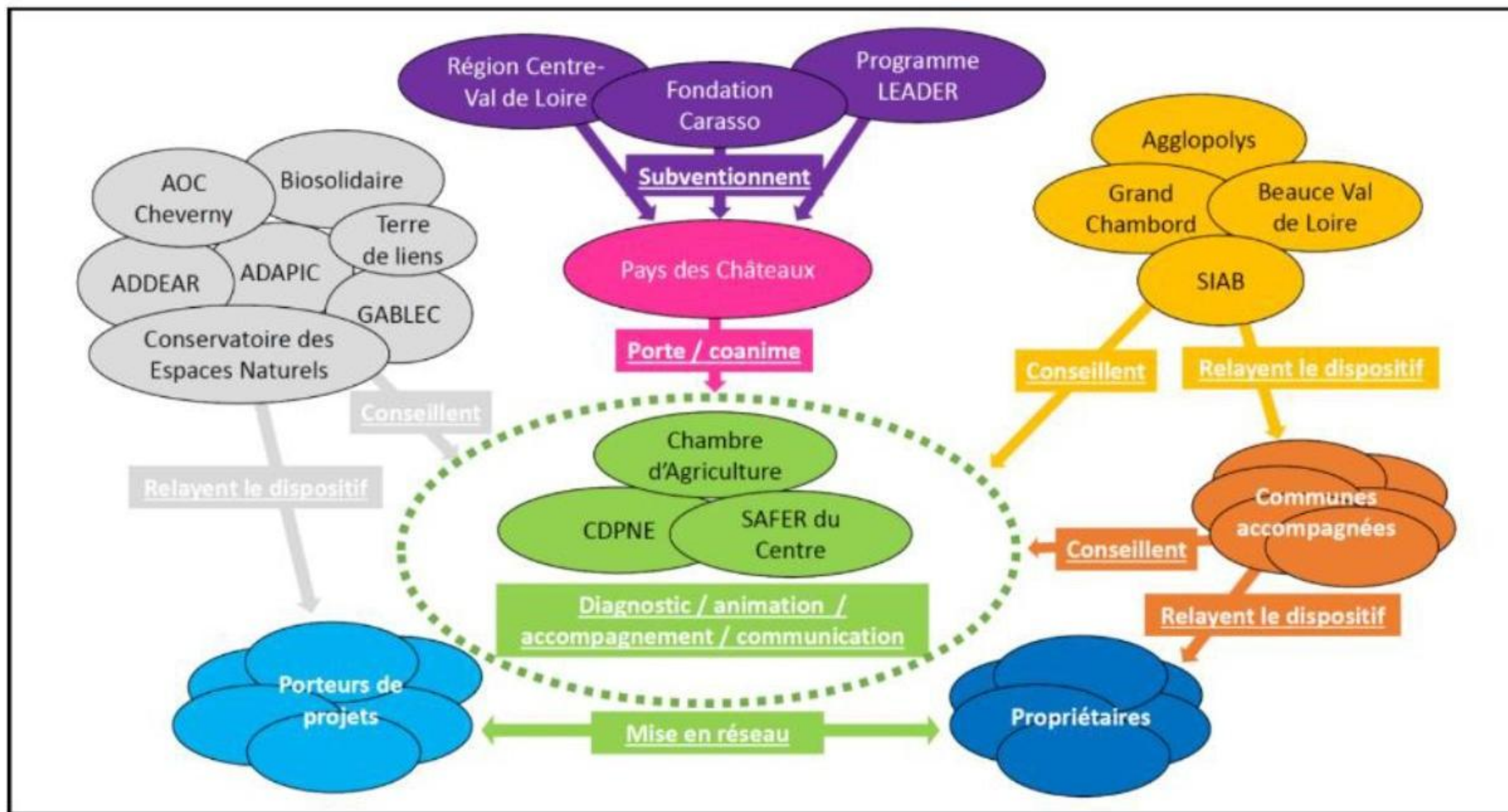
## Objectifs

- **Développer des productions compatibles** avec le Projet Alimentaire Territorial (filières alimentaires locales et de qualité, approvisionnement de la restauration collective)
- **Ouvrir les paysages**, diminuer les risques incendie tout en préservant la biodiversité
- **Valoriser les parcelles à enjeux écologique et/ou touristique**, la biodiversité et les paysages présents sur ces espaces : Plan paysage de Grand Chambord ou le Plan Paysage d'Agglopolys

Selon le potentiel des friches, les projets accompagnés peuvent être à **vocation agricole, touristique et/ou environnementale.**

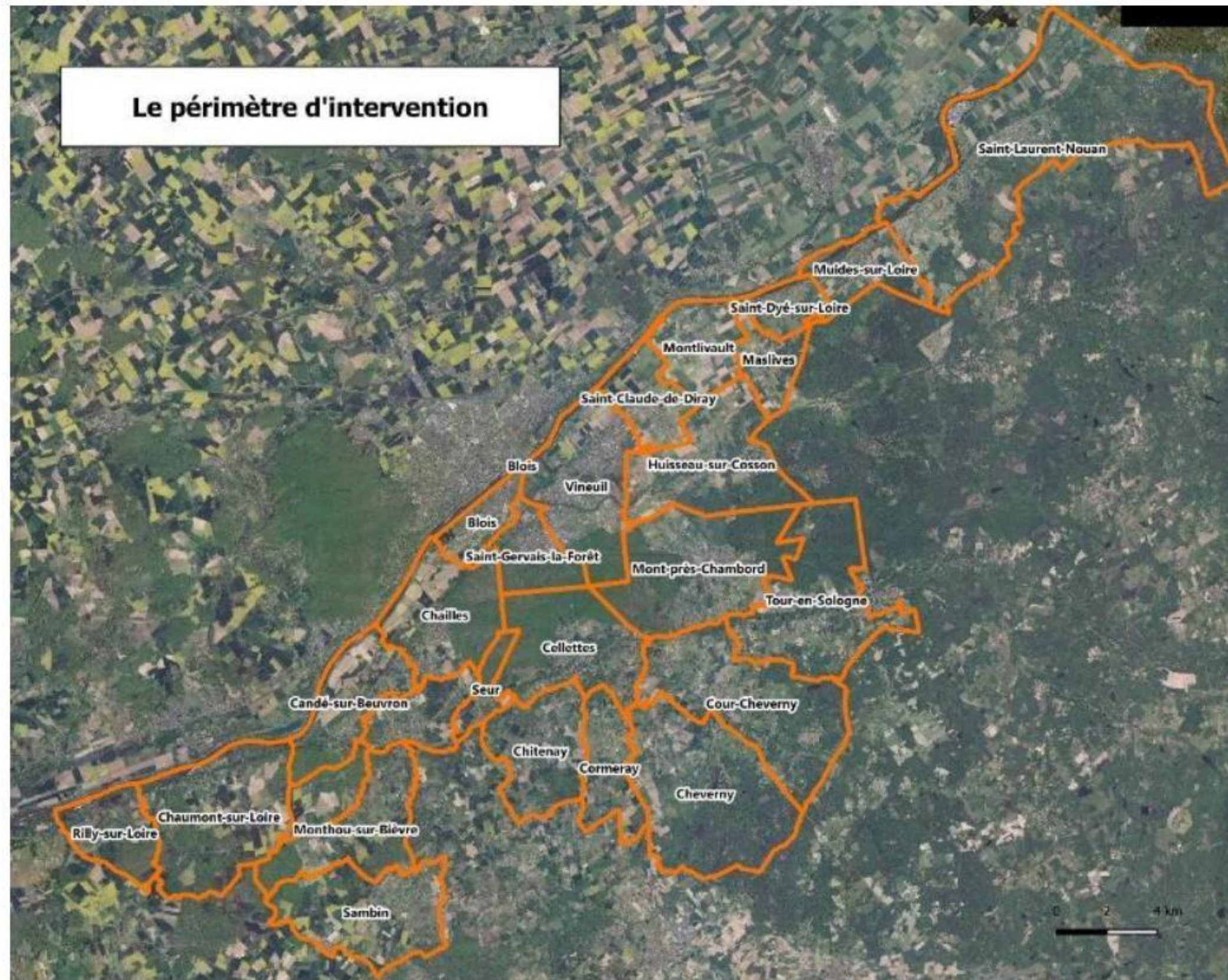
# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »

## Les acteurs du projet



# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »

*Périmètre d'intervention* : les 20 communes de l'AOC Cheverny / Cour-Cheverny (dans le Pays des Châteaux) + Communes AOC Touraine



# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »

## Déroulement du projet



Etape 1  
juin à nov 22

Cartographie du foncier délaissé  
(friche + biens présumés sans maître)  
Partage de l'inventaire

Etape 2  
nov 22 – mars 23

Précision des secteurs à enjeux  
Echange avec les acteurs du territoire et les partenaires  
Identification de porteurs de projets et de projets

**Avril - Mai 2023**  
(par Pays des Châteaux)

Appel à Manifestation d'intérêt

Choix de 6 communes

**Cellettes/ Les Montils / Huisseau s/C.  
Cheverny/Cour Cheverny  
GAneNB : St Dyé – Maslives  
+AOC Selles/Cher :Sambin – Cormeray**

Etape 3  
oct – nov 23

Echange avec les collectivités  
Accompagnement dans la définition et la réalisation des projets

dec 23 – oct 24

Prise de contact avec les propriétaires (vente /location)  
Précision des enjeux environnementaux  
Mise en relation avec des porteurs de projets

Etape 4  
Fin 2024

Bilan de l'expérimentation



# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »

## ETAPE 3 ET 4 – 6 communes

**Cellettes/Les Montils / Huisseau s/Cosson**  
**Cheverny/Cour Cheverny**  
**GAneNoir du Berry : St Dyé – Maslives**  
**AOC Selles/Cher : Sambin – Cormeray**



## Déroulement

Le travail d'animation de territoire s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Réunion en mairie avec les porteurs de projet
- Prise de contact avec les propriétaires pour connaître leurs intentions quant à la vente et/ou la location du foncier (Safer du Centre)
- Accompagnement des porteurs de projet dans la définition et la compatibilité de leur projet au foncier et contexte territorial (CA41)
- Réunion de synthèse des résultats et poursuites potentielles (1 réunion par commune)

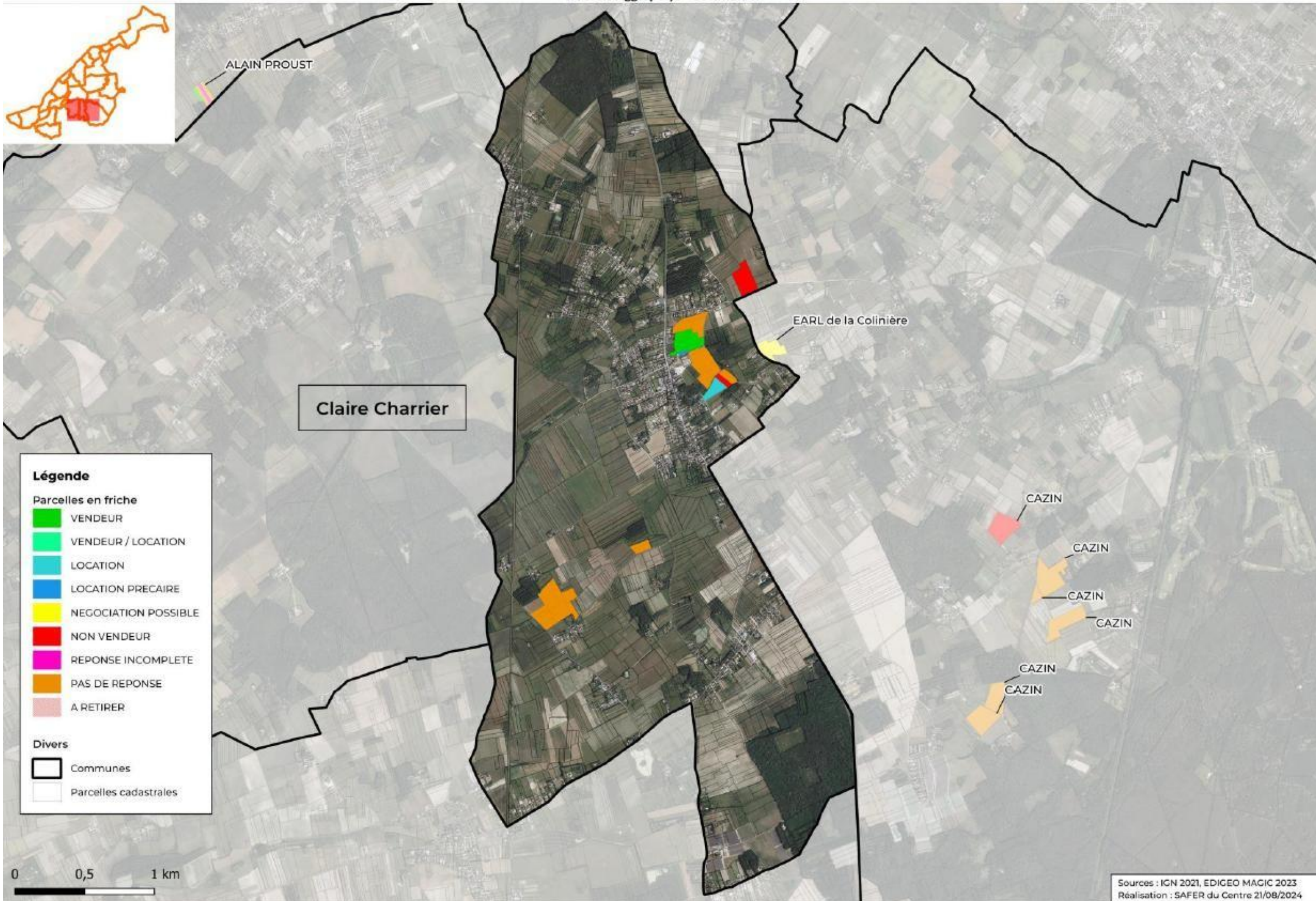
## Résultats

- 8 projets concernant des éleveurs en recherche de prés pour du fourrage ou la pâture
- 2 projets concernant l'apiculture, dont 1 conséquent, suivi par la commune et toujours à l'étude
- 4 projets concernant des viticulteurs, dont 1 projet d'envergure d'échange, ne se limitant pas aux friches
- 2 projets de tourisme, dont 1 participant à la réhabilitation d'un bâti délaissé et l'autre à la préservation d'une race d'âne impliquant Grand Chambord dans la mise à disposition d'une parcelle en friche
- 1 projet d'aide à l'installation, impliquant potentiellement la commune dans l'acquisition de foncier

# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »



Cartographie des parcelles en friche sur lesquelles une animation foncière est réalisée  
CA Blois Agglopolys - CORMERAY



# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »



## Bilan de l'animation foncière

- 254 parcelles prospectées
- 197 propriétaires
- 104 comptes de propriétés
- 18 porteurs de projet
- 9 communes concernées

**Surface prospectée : 114,28 ha – 104 comptes**

**Surface vendeur et loueur : 26,82 ha (23,5%) – 30 comptes – 40 propriétaires**

**Surface propriétaire non vendeur : 33,85 ha (29,6%) – 22 comptes – 49 propriétaires**

**Surface sans réponse : 34,96 ha (30,6%) – 45 comptes – 87 propriétaires**

*Le reste : réponse incomplète, problème de succession, parcelles vendues au cours de l'action, en négociation.... = 18,65 ha (16,3%) - 7 comptes de propriété – 21 propriétaires*

# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »

## Bilan des analyses environnementales

- 12 fiches produites
- 6 communes prospectées
- 33 relevés réalisés
- 1 188 observations naturalistes
- 370 taxons observés
- 68 taxons patrimoniaux



Zygène du Panicaut –  
*Zygaena sarpedon*



**Enjeu global pour chaque site : modéré. Sauf un site à enjeu fort**

Pour chaque fiche

### Contexte

- Localisation et devenir du site d'étude
- Géologie locale
- Trame verte et bleue
- Zonages de protection et de connaissance des espaces naturels

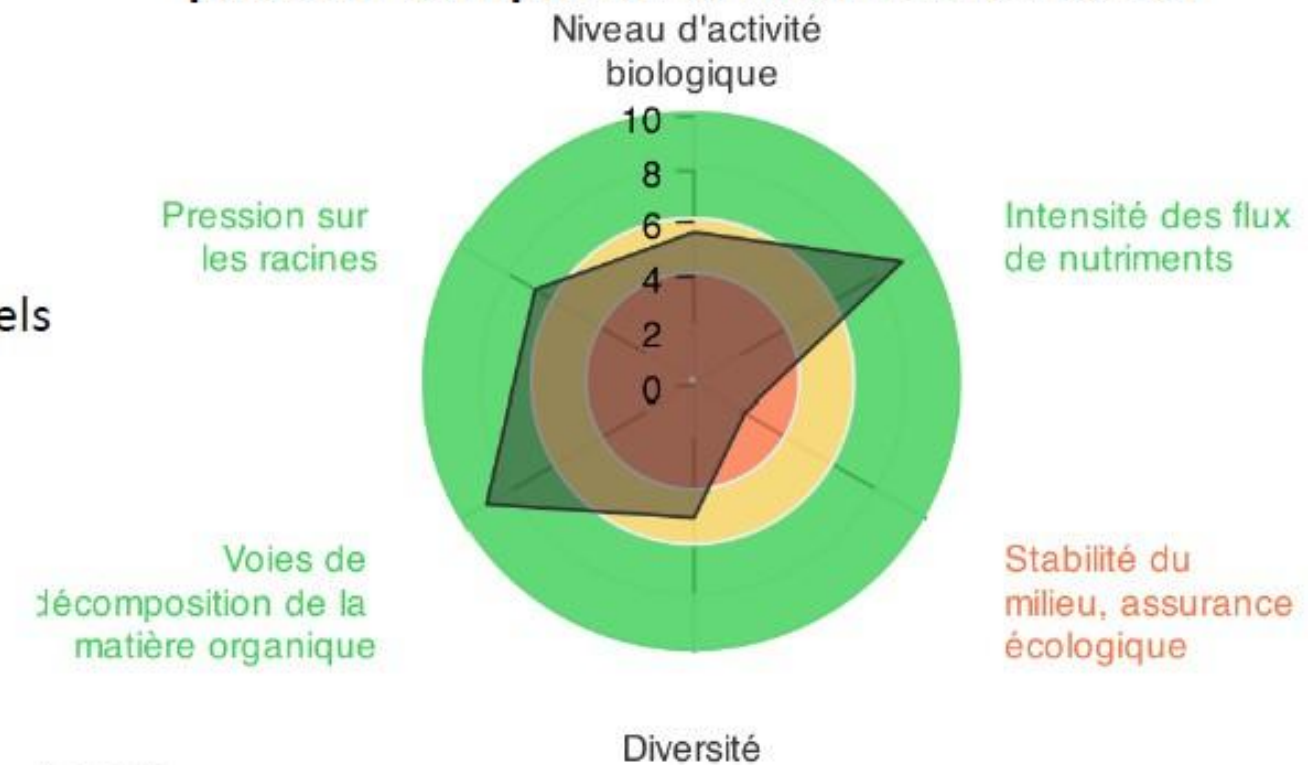
### Résultats

- Pédologie
- Analyse de la nématofaune
- Habitats et flore
- Faune
- Patrimonialité des espèces

### Analyse et conclusions

- Fonctions écologiques du site
- Enjeux synthétiques
- Préconisations de gestion

## Analyse rare : prise en compte de la biodiversité du sol



Légende:

Zone rouge: le seuil critique est atteint (risque de dysfonctionnement)

Zone verte: le fonctionnement est correct

Ligne noire: les valeurs prises par votre échantillon

Zone grise: le profil de votre échantillon

# 3. Quelle application concrète de cet outil et suites envisagées ?



Manuela  
LAURENT,  
AUCAME



Bérengère  
GLORIE,  
Conseil  
Départemental  
du Calvados



Xavier  
LAURIERE-  
THARAUD,  
syndicat mixte  
du Pays des  
Châteaux

# FAIRE VIVRE UN OBSERVATOIRE

## De la donnée à l'animation

Un portage politique

Un comité des partenaires

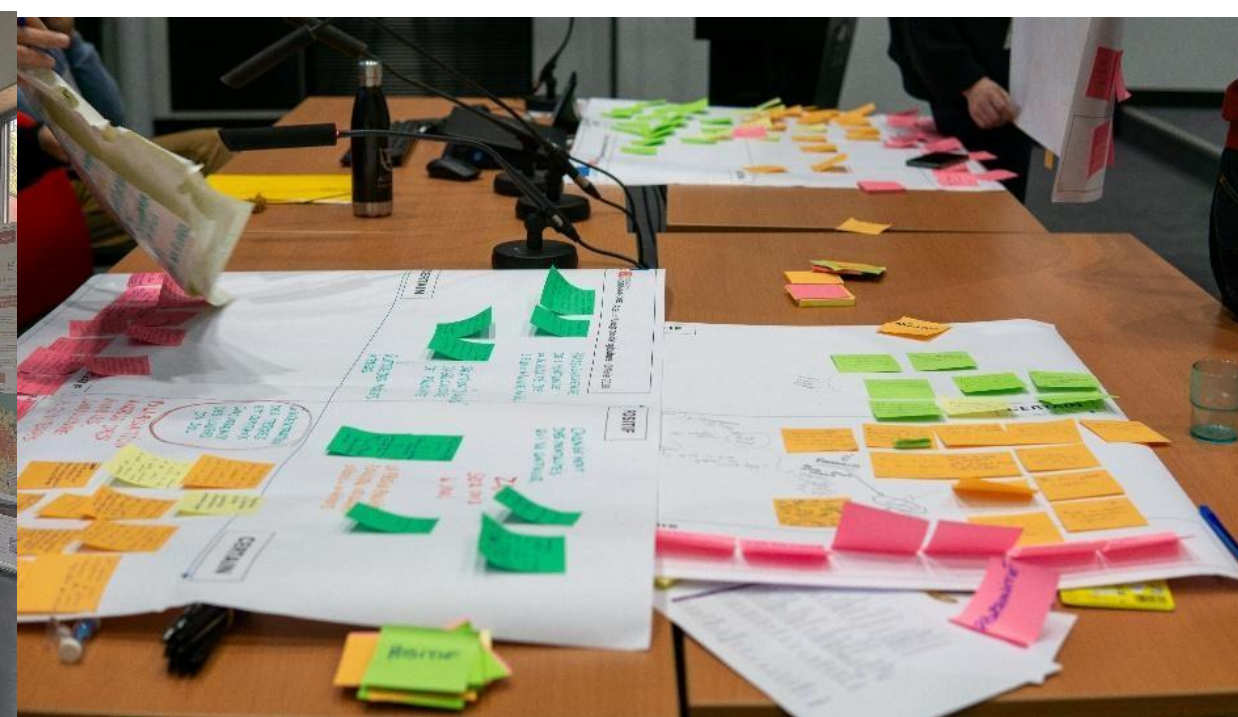
Développer l'aller vers les territoires et les acteurs : l'importance de nouveaux formats



Les ateliers prospectifs

L'exposition itinérante  
« Comprendre le système agricole de Caen Normandie Métropole »

Des vernissages et conférences avec les élus nouvellement nommés dans les EPCI



# RENCONTRE DE L'OBSERVATOIRE : 9 février 2026



## Programme

Introduction par **Sonia de la Provôté** et **Hubert Picard**

Contexte et enjeux du système agricole de Caen Normandie Métropole par **I'AUCAME**

### Ateliers prospectifs

Quelles trajectoires de Caen Normandie Métropole à l'horizon 2050 ?

Restitution des ateliers et conclusion

75 inscrits  
62 présents



### Ateliers participatifs et prospectifs à l'horizon 2050

#### *Agriculture et climat*

- Quelles transformations du système alimentaire et agricole face au changement climatique ?

#### *Usage du sol et agriculture*

- Quelles évolutions des usages du sol au vu du vieillissement des actifs, de l'agrandissement des exploitations et des multiples pressions foncières ?

#### *Population et modes de vie*

- Quelles transformations des modes de consommation au vu des tendances socio-démographiques ?

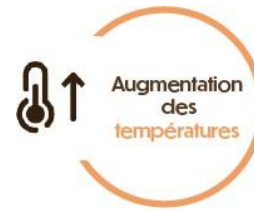
#### *Incertitudes des approvisionnements alimentaires du territoire*

- Quelles conséquences sur les échanges territoriaux et solidarités induites ?

# CARACTERISER LES VULNERABILITES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

## Le SCOT-AEC

Variations climatiques à l'horizon 2100



Augmentation des températures

+ 35 jours/an > 25° C.

- 20 jours de gel/an



Modification et instabilité des précipitations

étés + secs

+ de jours consécutifs sans pluie



Évènements climatiques plus extrêmes

Hivers + 25 % humides

+ de jours/an de fortes pluies

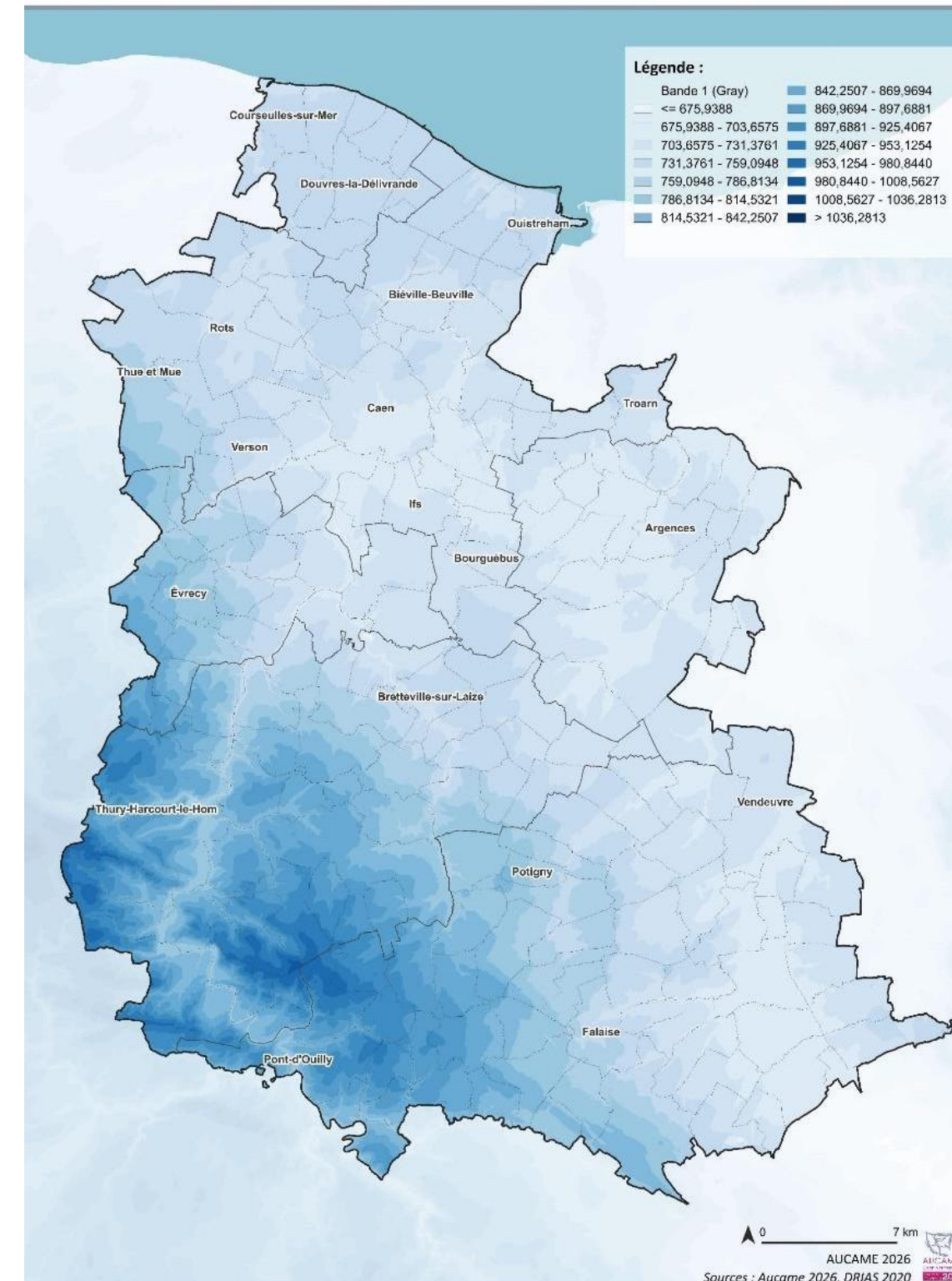


Montée du niveau de la mer

### Les catégories d'indicateurs à regarder :

- Sècheresse des sols
- Erosion des sols
- Régime de précipitations saisonnier
- Ressource en eau (surface agricole irriguée)
- Évapotranspiration (p.47 GIEC avril2025)
- Indicateur bio climatique : reprise végétation, sortie d'hiver (dernière gelée), durée de la saison végétative
- Salinisation des sols
- ...

Précipitations annuelles (période de référence 1976-2005)



# NOURRIR LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

## Un objectif :

- Développer l'analyse des consommations alimentaires en fonction des trajectoires socio-démographiques à l'horizon 2050, sous l'angle de la résilience alimentaire (résistance aux chocs, besoins alimentaires, capacité de stockage etc).



## Travaux envisagés :

- Des tableaux de bord de suivi des données à l'échelle des EPCI de Caen Normandie Métropole ;
- Les prairies : développer un suivi des prairies (bio, AAC, disparition etc) et la caractérisation/quantification de leurs services environnementaux (stockage carbone par ex) ;
- Les pollutions : développer l'analyse des achats et ventes de produits phyto, les pollutions dans l'air et l'eau (BNVD, PhytAtmo, etc) ;
- Les émissions GES issus de l'agriculture avec l'ORECAN ;
- L'impact du changement climatique sur les terres agricoles (données DRIAS).



# LES ENJEUX DE L'OBSERVATION TERRITORIALE

La compréhension des données

Les périmètres administratifs  $\neq$  périmètre des flux ?

Faire vivre les études sur un territoire : faciliter l'appropriation de la connaissance



# 3. Quels enseignements et conclusions tirez-vous de ce projet?



Manuela  
LAURENT,  
AUCAME



Bérengère  
GLORIE,  
Conseil  
Départemental  
du Calvados



Xavier  
LAURIÈRE-  
THARAUD,  
syndicat mixte  
du Pays des  
Châteaux

## SUITE DE L'ETUDE

Depuis 2022, une très grande implication de l'équipe municipale de Gonneville sur Mer :

- Contact permanent avec les propriétaires pour leur exposer leur obligation d'entretien et présentation de solutions d'entretien
- Mise en relation avec des acheteurs potentiels
- Article dans le magazine de la commune

Depuis 2023, animation prise en charge par la Chambre d'Agriculture :

- Identification de porteurs de projet à la recherche de terrain dans le périmètre d'étude
- Accompagnement pour la prise de contact du porteur de projet avec le propriétaire de la friche

En 2026, 2 demandes de mise en valeur de terres incultes déposées auprès du Préfet et transmis pour examen à la CDAF (Commission Départementale d'Aménagement Foncier)

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

## CONTACT :

Service Agricole Alimentation et  
Ressources Naturelles :

Bérenghère Glorie

02.31.57.14.63

06.59.48.95.26

[Berengere.glorie@calvados.fr](mailto:Berengere.glorie@calvados.fr)

# 3. Quels enseignements et conclusions tirez-vous de ce projet?



Manuela  
LAURENT,  
AUCAME



Bérengère  
GLORIE,  
Conseil  
Départemental  
du Calvados



Xavier  
LAURIÈRE-  
THARAUD,  
syndicat mixte  
du Pays des  
Châteaux



# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »

## BILAN DU PROJET

L'animation foncière a permis :

- De mettre en relation des propriétaires et des porteurs de projet
- De mettre en évidence des problématiques foncières locales (ex : Cour-Cheverny)
- De présenter et d'expliquer les outils fonciers de mise à disposition du foncier aux propriétaires et aux exploitants
- De mettre en avant l'activité apicole en proposant des parcelles et un projet à grande échelle (miellerie)
- De faire émerger des projets d'intérêt territorial (agriculture, environnement et tourisme)
- De mener des réflexions foncières ne se limitant pas seulement aux friches, ayant une logique de revalorisation globale du foncier, qui ne peut pas être abordé dans son entièreté dans le cadre de cette expérimentation

### Points à améliorer

- Peu de projets aboutis
  - Propriétaires non-vendeurs (rétention foncière)
  - Manque de réponse des propriétaires
  - Problème de succession, décès des propriétaires
  - Coût de défrichage
  - Taille des parcelles
  - Historique des parcelles (conflits familiaux ou autre ...)
  - Coût d'acquisition (+ coût de défrichage, + frais de notaire)
  - Prix de vente
  - Peu de corrélation entre le besoin du porteur de projet et le foncier disponible

### Points positifs

- Travail en partenariat
- Projet répondant à des besoins du territoire
- Projet transversal : enjeux agricole, environnementaux et touristique
- Prise en compte de la biodiversité avant le projet
- Mise en relation des acteurs
- Emergence de projet
- Apport de données, de conseils en stratégie foncière et d'outils aux collectivités
- Prise de conscience du sujet des friches dans les communes et de leur possibilité d'une action environnementale de façon simple et allégée

# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »



Environnement et société : l'expert de vos projets

CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
LOIR-ET-CHER



## Merci de votre attention

## Questions - Echange

Séverine Renoir 02 54 57 65 79 Safer du Centre 07 84 37 28 82  
[srenoir@saferducentre.fr](mailto:srenoir@saferducentre.fr)

Valérie Périn 02 54 55 20 22 Chambre d'Agriculture 06 35 54 24 77  
[valerie.perin@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:valerie.perin@loir-et-cher.chambagri.fr)

Pierre-Alain Lessault CDPNE [pierre-alain.lessault@cdpne.org](mailto:pierre-alain.lessault@cdpne.org)



# Focus sur l'expérimentation « Remobilisation du foncier agricole délaissé »

## Enseignements tirés et perspectives :

### - Le rôle capital des élus :

Raison de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des mairies

Besoin que les élus se mobilisent pour relayer leurs connaissances des acteurs locaux et appuyer le discours SCoT / ZAN / PLUI... face à des propriétaires qui attendent que leur parcelle en friche devienne constructible...

### - S'inscrire en lien avec les autres stratégies existantes : PCAET, Plans Paysage, stratégie de développement économique... Importance d'associer les services concernés dans les intercommunalités.

### - Un projet « *designé* » par le CLA : prise en compte de la dimension environnementale, association de la SAFER et de la CA41, association des collectivités et des agriculteurs dans l'élaboration du projet

### - L'importance des financements extérieurs pour porter cette expérimentation

Sur un projet à **83K€ TTC**, le Pays a bénéficié de 45K€ de la Région CVL, de 30K€ du programme LEADER et de 8K€ de la Fondation Carasso

# Plus d'informations

Site internet du Pays des Châteaux :

<https://www.paysdeschateaux.fr/actions-du-pays/projet-alimentaire-territorial/>

**Oriane MARCADET** – Chargée de mission Alimentation [alimentation@paysdeschateaux.fr](mailto:alimentation@paysdeschateaux.fr)

02 54 46 08 30 ou 06 32 95 68 32

**Xavier LAURIERE-THARAUD** – Directeur [developpement@paysdeschateaux.fr](mailto:developpement@paysdeschateaux.fr) 02

54 46 09 42 ou 06 87 07 93 21



Des questions ?

Des compléments ?

Des réactions ?





**Intervention de Thomas BREGER**, chercheur associé à l'Université de Nantes  
et accompagnateur de projets pour la SCOP Terralim



# Temps 2 – Ouverture : Tour d’horizons des compétences des collectivités locales pour agri en faveur d’une alimentation locale et durable

# Aménagement – Environnement et Alimentation

Comment les Collectivités locales peuvent soutenir une activité agricole et alimentaire respectueuse de l'environnement?

**Un pouvoir  
d'orientation à l'échelle  
régionale**

**Planification de la politique agro-  
environnementale à l'échelle  
régionale**

✓ Plan Régional de l'Agriculture  
Durable - PRAD

✓ Schéma Directeur Régional des  
Exploitations Agricoles - SDREA

**Des actions menées  
avec l'Etat**

✓ Dispositifs programmatoires:  
contrat de transition écologique

✓ Protection zones de captage =  
servitudes d'utilité publique

✓ Charte d'engagement  
départementale

**Les actions  
indépendantes des  
collectivités locales**

✓ Collectivités propriétaires de  
foncier: clauses environnementales  
dans baux ruraux

✓ Co-financer des engagements  
agro-environnementaux et  
climatiques

✓ Mettre en place des Obligations  
Réelles Environnementales

# Agir sur l'impact environnemental de la production agricole : les ORE

**Création du dispositif** : Loi reconquête de la biodiversité (2016) - art. L 132-3 c. envir.

**Principe-objectif**: Le maintien, la gestion, la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques. Il peut porter sur un bien immobilier (foncier et/ou immeuble porté par le foncier comme les arbres ou les plans d'eau). Il peut ainsi viser la **préservation d'espaces naturels, forestiers et agricoles**.

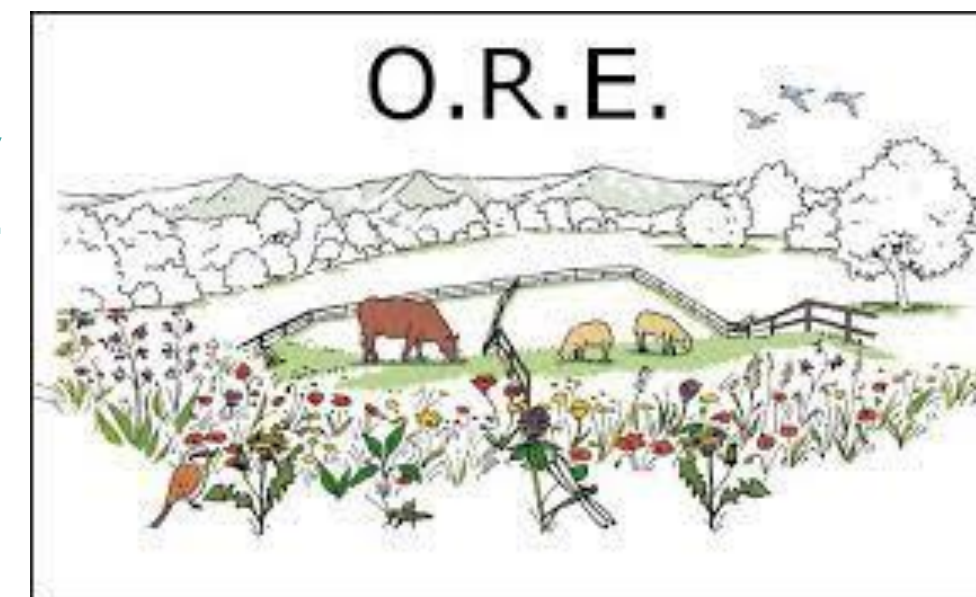
## Qui?

- Propriétaire public comme privé d'un bien immobilier (foncier et bâti)
- Cocontractant : collectivité locale, établissement public, personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement type association de protection de l'environnement ou Conservatoire des espaces naturels
- Les propriétaires ultérieurs

## Comment ça marche?

L'ORE - un acte juridique volontaire qui engage dans la durée (jusqu'à 99 ans renouvelable) le propriétaire public ou privé d'un bien immobilier, son cocontractant et les propriétaires ultérieurs:

- Le propriétaire s'engage à respecter des mesures de protection de l'environnement sur son bien immobilier: obligations de faire comme de ne pas faire.
- Ces mesures sont attachées directement au bien, et perdurent par-delà les changements de propriétaires.
- Le cocontractant apporte conseil et assistance, peut verser un soutien financier pour la réalisation du plan d'action, aider à la réalisation de travaux d'aménagement, etc.



# Economie alimentaire – Production-transfo- distri locale

# Tour d'horizon des compétences des CL

## Economie alimentaire - Aide au déploiement d'entreprises de production, transformation et distribution de produits locaux



Financement des structures et des projets

En provenance de  
la politique  
développement  
rural

### Aide en provenance de l'UE:

**Région** : programme régional de développement rural permet la levée des fonds UE (**FEADER**) – aides individuelles et projets collectifs (GIEE)

### A côté des aides UE:

- Contrat d'appui au projet d'entreprise pour installer des espaces tests agricoles (art. 127-1 c. trav)
- Aides projets collectifs: AAP PNA; soutien aux associations en lien avec l'agriculture;

En provenance de  
la politique de  
développement  
économique

**Région** – Chef de fil : **SRDEII** = cadre stratégique d'intervention des autres CL dans le domaine économique (attribution d'aides...)

**Les EPCI et communes** compétentes en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » + **SCoT et PLU** - périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

**Multiples aides aux entreprises:** aides aux entreprises en difficultés; participation au capital des entreprises (cf. SCIC...)

# Accessibilité à une alimentation saine, nutritive et de qualité

## Accessibilité sociale



Accès à l'alimentation  
Santé - justice - qualité

### Justice alimentaire

**Dispositifs d'aide alimentaire:**  
Département = 1ere ligne  
Commune et interco : bons d'aide  
ou paniers à tarif réduit via  
CCAS... Ou **soutien économique**  
**à des structures de l'ESS**  
(épicerie sociale et solidaire...)



Commande publique pour la  
restauration collective

**Région, Département et  
Commune = favoriser l'accès à  
une alimentation locale et de  
qualité en restauration collective**

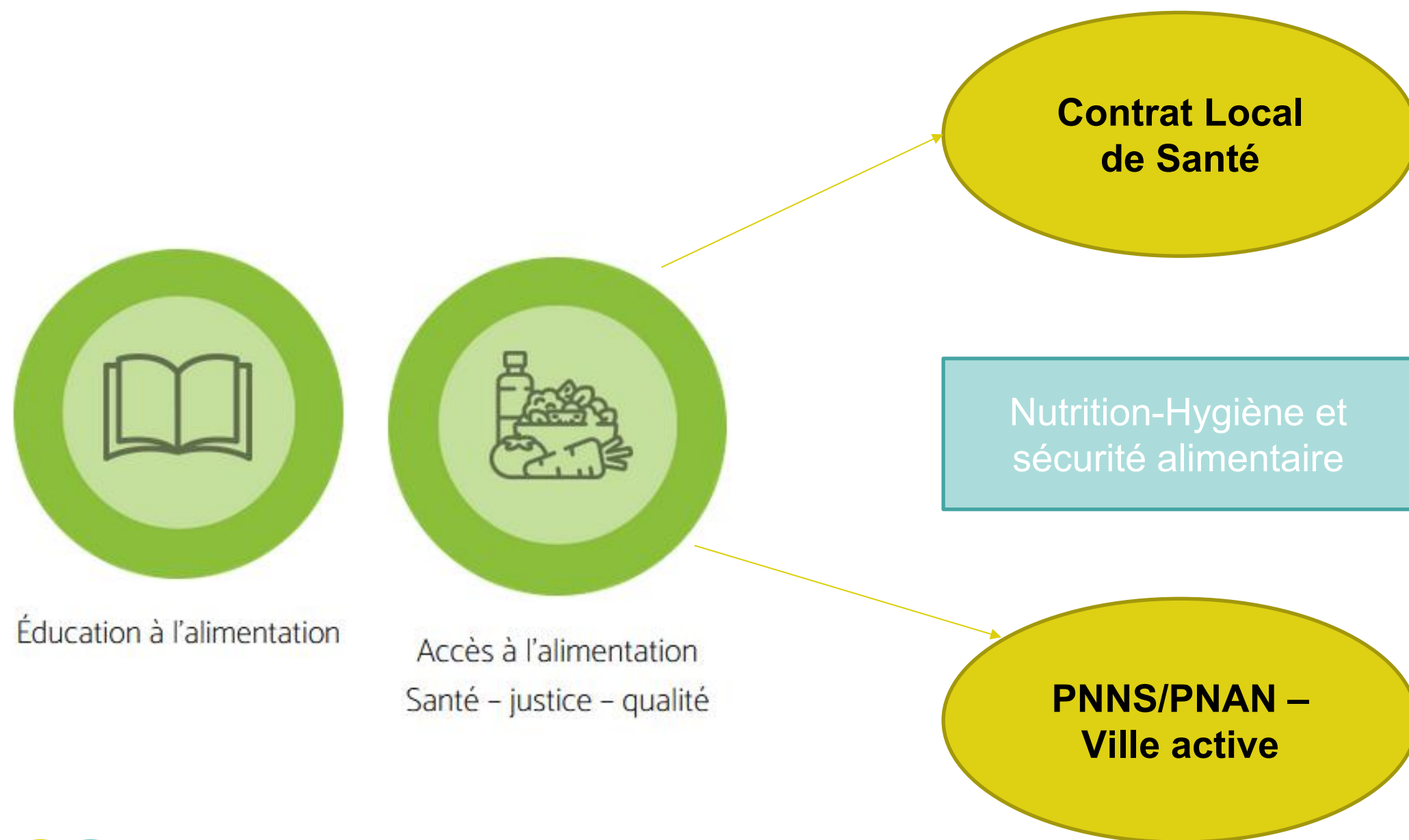
Loi Egalim, Loi antigaspi, Loi Climat  
et résilience...

**Obligations  
qualité  
nutritionnelle**

**Obligations qualité  
environnementale et  
sociale**

# Tour d'horizon des compétences des CL

## Nutrition et santé



# Valoriser son patrimoine agri-alimentaire local

# Tour d'horizon des compétences des CL

## Culture et gastronomie



Éducation à l'alimentation



Pratiques touristiques



Stations gourmandes –  
Nantes Métropole



Tiers lieu BelleBouffe sur Lyon Métropole



**Tourisme** = compétence partagée  
entre toutes les collectivités –  
diversité d'actions

**Création  
d'itinéraires  
touristiques autour  
de l'alimentation**



**Création de  
marques  
territoriales**

# Planification et résilience des systèmes alimentaires locaux

# Planification et anticipation des crises impactant le système alimentaire



Quels outils ?

Loi MATRAS 2021

**Le Plan Communal de Sauvegarde**

**Compétence communale et intercommunale (PICS)**

<u>Les -</u>	<u>Les +</u>
Un outil centré sur la gestion de crise	Insertion du volet alimentaire
Un simple inventaire des ressources disponibles?	Sécurité alimentaire = ordre public

# LE PROJET ATCLASS ET LE JEU SERIEUX RADIS



- **Mise en situation de crise**
- Etudier les **vulnérabilités** et les **ressources du territoire**
- Définir collectivement les actions d'urgence à mettre en place
- Penser une **planification de la résilience du système alimentaire** du territoire

*24 participants répartis en 3 groupes*

**Merci!**

**[thomas.breger@terralim.fr](mailto:thomas.breger@terralim.fr)**

<https://terralim.fr/>



**TERRALIM**  
Territoires & Alimentation



Des questions ?

Des compléments ?

Des réactions ?





## Actualités du réseau !



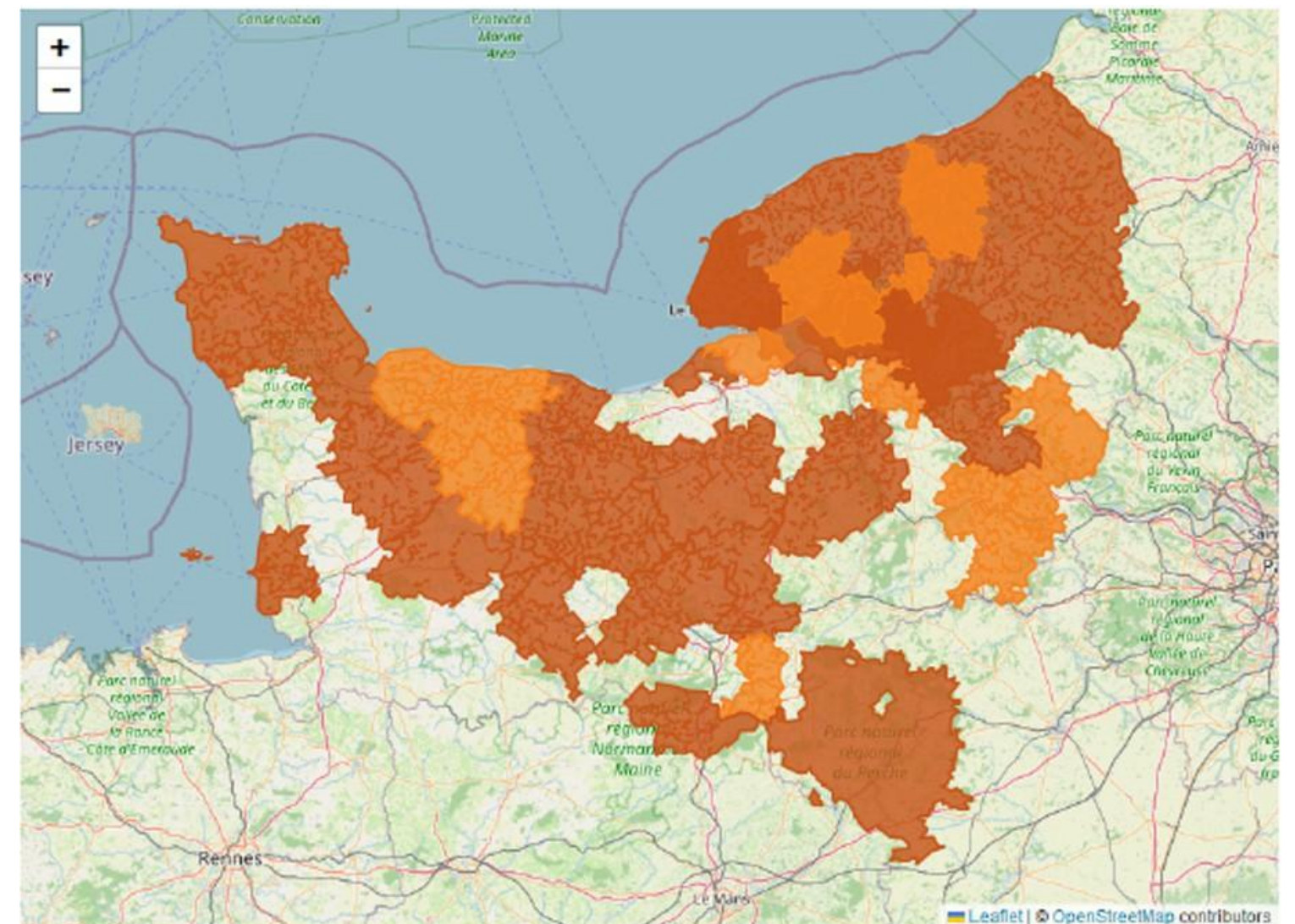
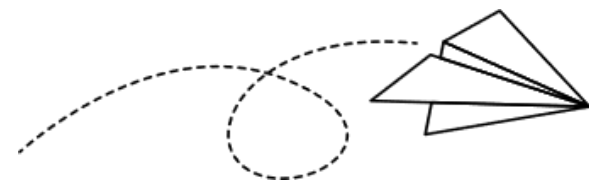
# Le réseau normand des PAT

Au 30 avril 2026, on dénombre 29 PAT en Normandie dont

- **10 de niveau 1**
- **19 de niveau 2**

Chaque trimestre, une newsletter est envoyée, co-produite avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable.

Inscriptions par ici



● Labellisation Niveau 1 ● Labellisation Niveau 2 ● Labellisation en attente

Source : France PAT

# Le réseau normand des PAT

*Enjeu : de sensibiliser et d'acculturer les (nouveaux) élus aux enjeux agricoles et alimentaires*

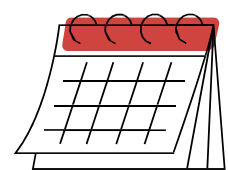
- 📍 Rencontre à destination des élus organisée en novembre 2025 sur le PAT du PNR du Perche
- 📍 Organisation de 2 sessions de formation autour de l'intelligence collective en lien avec les nouveaux élus
- 📍 Webinaire à destination des élus autour d'Egalim et des PAT



En projet, un cycle de webinaire



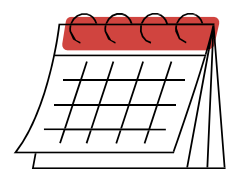
# Les prochaines dates du réseau !



**10 septembre** - Webinaire sur l'évaluation des PAT (*ouvert qu'aux animateurs/animatrices des PAT*)



**29 septembre** - Café PAT #4 (*ouvert qu'aux animateurs/animatrices des PAT*)



**21 octobre** - Webinaire en partenariat avec le REGAL sur les Grandes et Moyennes Surfaces



**14 décembre** - Café PAT #5 (*ouvert qu'aux animateurs/animatrices des PAT*)



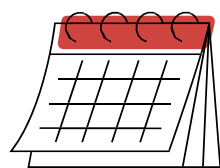
# Les prochaines dates du réseau !



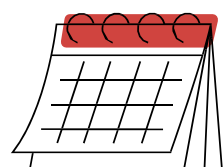
**7 juillet – Tours** : Carrefour des PAT



**21-22 septembre – Dijon** : Assises de l'agroécologie et de l'alimentation



**25 septembre – Bernay** – Rencontres CRALIM



**14 au 16 octobre – Louviers** : Rencontres des acteurs de la restauration collective (Forum AGORES)



**24 octobre au 8 novembre** : Cuisinez la Normandie

Flashez pour plus d'infos !



**26 novembre - Granville** : Assises du REGAL



**Conclusion de la journée, Florence MAZIER,**

Conseillère déléguée à l'artisanat, le commerce et les circuits de proximité, Saint-Lô Agglo  
Conseillère régionale de Normandie, présidente de la commission agriculture et pêche et  
maire du Désert



# Merci de votre participation !

## Questionnaire d'évaluation de la plénière





**Merci de votre venue ! A bientôt !**

